



RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR

Août 2016

DEMANDE D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT; PREMIÈRE REVUE DU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE — COMMUNIQUÉ DE PRESSE; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR

Dans le cadre de la demande d'un accord au titre de la facilité élargie de crédit et de la première revue du programme de référence, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration de la présidence du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 27 juillet 2016. Le rapport a été préparé à la suite des entretiens qui ont pris fin le 8 juin 2016 avec les autorités de la République de Madagascar sur l'évolution de la situation économique et les politiques sous-tendant l'accord au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 12 juillet.
- Une **annexe d'information** préparée par les services du FMI.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de l'Association internationale de développement.
- Une **déclaration des services du FMI** sur l'évolution récente de la situation.
- Une **déclaration de l'Administrateur** pour la République de Madagascar.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités malgaches au FMI *
Mémoire de politiques économiques et financières des autorités malgaches *
Protocole d'accord technique *

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



Communiqué de presse n° 16/370
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
28 juillet 2016

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord au titre de la facilité élargie de crédit d'un montant de 304,7 millions de dollars en faveur de Madagascar

Le 27 juillet 2016, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord de 40 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de Madagascar d'un montant équivalant à 220 millions de DTS (environ 304,7 millions de dollars, ou 180 % de la quote-part actuelle), pour contribuer à renforcer la stabilité macroéconomique et promouvoir une croissance durable et inclusive.

La décision du Conseil d'administration ouvre la voie au décaissement immédiat de 31,428 millions de DTS (environ 43,5 millions de dollars). Le montant résiduel sera mis à disposition en plusieurs tranches sur la durée du programme, sous réserve de la réalisation de revues semestrielles.

Le Conseil d'administration a en outre été informé de l'approbation par la Directrice générale de la première et dernière revue du programme de référence semestriel qui a couvert la période de septembre 2015 à fin mars 2016. Durant cette période, le pays a constitué des antécédents satisfaisants de réformes soutenues et enregistré des progrès dans la plupart des domaines.

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

«Le nouvel accord en faveur de Madagascar au titre de la facilité élargie de crédit vise à renforcer la stabilité macroéconomique et à promouvoir une croissance durable et inclusive. La faiblesse de la mobilisation des recettes, le niveau élevé de dépenses peu prioritaires et la nécessité de renforcer la gouvernance économique représentent des défis pour le développement économique à moyen terme. Dans cette conjoncture, il sera essentiel de mettre en œuvre les réformes de manière rigoureuse et soutenue.

« Pour assurer une croissance rapide et faire reculer durablement la pauvreté il faudra, outre des réformes structurelles, investir davantage dans l'infrastructure et élargir l'accès à l'éducation et aux soins de santé. Il sera essentiel d'accroître les recettes fiscales et de

maîtriser, puis réduire, les dépenses moins prioritaires, dont les transferts aux entreprises publiques, telles que la compagnie d'électricité JIRAMA. Il est certes opportun de faire appel à un niveau élevé d'emprunts extérieurs pour financer le développement, mais la viabilité de la dette doit être préservée et les autorités doivent recourir dans toute la mesure du possible à des dons et des financements concessionnels.

« Les réformes destinées à renforcer la gouvernance sont également déterminantes pour la réussite du programme économique. Parmi les principales mesures à entreprendre il convient de renforcer les pratiques de gestion des finances publiques et de passation de marchés, d'accroître la transparence budgétaire, de gérer avec prudence les conséquences budgétaires des partenariats public-privé, et de renforcer les institutions et le dispositif juridique de lutte contre la corruption.

«Il sera essentiel d'asseoir solidement les bases qui permettront de donner davantage de profondeur au système financier afin de renforcer la croissance économique et la stabilité. Cela exigera une supervision plus fréquente et plus rapprochée des banques et des établissements non bancaires, la mise en place d'un dispositif légal et opérationnel pour les établissements en difficultés, et la promotion de méthodes de paiement modernes.

«La banque centrale a été renforcée grâce à une plus grande indépendance juridique et à l'augmentation des réserves internationales. Les autorités devraient rester vigilantes à l'égard du maintien de la stabilité des prix et elles devraient continuer d'améliorer le dispositif opérationnel régissant la mise en œuvre de la politique monétaire, y compris en établissant un marché monétaire fluide».

Évolution récente de la situation économique

Sous le poids d'institutions fragiles, Madagascar s'efforce de se relever d'une période prolongée de crise politique et d'isolement international, de 2009 à 2013, au cours de laquelle les principaux indicateurs sociaux et développementaux se sont dégradés.

Le redressement qui s'est amorcé en 2014 n'a pas jusqu'à présent impulsé d'élan vigoureux, en raison de l'effondrement des cours des principales matières premières, des bouleversements climatiques et des profondes faiblesses structurelles. Le rythme de croissance du PIB est maintenant estimé à 3,1 % en 2015, donc en léger recul par rapport à 2014 et tout juste au-dessus du taux de la croissance démographique. L'inflation est descendue à 6,3 % à la fin mai 2016, contre 7,6 % à la fin décembre 2015, du fait de la baisse des prix alimentaires et énergétiques.

L'exécution du budget a été délicate en 2015. Les dépenses prioritaires ont été comprimées en raison du déficit de rentrées fiscales, des difficultés de financement et des transferts imprévus qui ont été nécessaires en faveur des entreprises publiques et des caisses de retraite.

Le déficit budgétaire a grimpé à 3,3 % du PIB. En dépit des vents contraires internationaux, la conjoncture économique devrait s'améliorer en 2016 sous l'effet de facteurs internes spécifiques.

Résultats obtenus dans le cadre du programme de référence

Les résultats macroéconomiques enregistrés dans le cadre du programme de référence (de septembre 2015 à fin mars 2016) ont été globalement satisfaisants. Les objectifs macroéconomiques ont été atteints jusqu'à la fin mars 2016, à l'exception des plafonds du crédit net à l'État et des nouveaux arriérés de paiement extérieurs, à cause de difficultés techniques pour effectuer les paiements. Les recettes fiscales ont commencé à s'améliorer peu à peu, grâce aux mesures supplémentaires prises dans le cadre du programme et les objectifs de dépenses sociales prioritaires ont été atteints. La forte accumulation de réserves de change a renforcé les marges de manœuvre extérieures.

Il y a aussi eu des progrès sur le front structurel, notamment le renforcement des audits et contrôles des recouvrements fiscaux, la mise en place d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants pour éviter toute subvention énergétique, la présentation au Conseil des ministres d'une loi révisée sur la banque centrale, qui représente une avancée vers un objectif institutionnel essentiel pour la stabilité économique; l'approbation par le Conseil des ministres d'une Politique nationale de protection sociale; l'amélioration de la transparence et du fonctionnement du marché des changes; et la mise en place d'une nouvelle base de données pour renforcer la transparence et la capacité de gestion de la dette.

Présentation résumée du programme

Le programme gouvernemental, appuyé par la FEC, vise à renforcer la stabilité macroéconomique et à promouvoir une croissance durable et inclusive. Les principaux volets du programme sont les suivants :

- **élargir les perspectives de croissance inclusive** en améliorant l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à la protection sociale, tout en misant sur le renforcement des infrastructures et le développement du secteur privé;
- **accroître la marge de manœuvre budgétaire** en améliorant la mobilisation des recettes et la hiérarchisation des dépenses
- **renforcer la gouvernance économique en améliorant la gestion des finances publiques** et en intensifiant les mesures anticorruption; et
- **consolider la stabilité macroéconomique en renforçant les capacités opérationnelles de la banque centrale** et la supervision financière. La mise en œuvre des réformes sera appuyée par un programme ciblé de renforcement des capacités et d'assistance technique.

Autres informations générales

La République de Madagascar, qui a adhéré au FMI le 25 septembre 1963, a une quote-part de 122,2 millions de DTS.

Pour plus d'informations générales sur le FMI et la République de Madagascar, voir :

www.imf.org/Madagascar

Madagascar : Indicateurs économiques et financiers, 2013-19							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	Résultats		Est. pré.	Projections			
(Pourcentage de variation, sauf indication contraire)							
Revenu national et prix							
PIB à prix constants	2.3	3.3	3.1	4.1	4.5	4.8	5.0
Déflateur du PIB	5.1	6.6	7.6	6.7	6.9	6.4	6.1
Prix à la consommation (fin de période)	6.3	6.0	7.6	7.1	7.1	6.3	5.9
Monnaie et crédit							
Base monétaire	-6.1	14.1	9.6	16.0	12.7	11.9	11.9
Masse monétaire au sens large (M3)	5.3	11.1	14.6	17.9	12.7	12.5	12.3
(Croissance en pourcentage de la masse monétaire (M3) en début de période)							
Avoirs extérieurs nets	-13,5	5,4	6,9	7,5	3,3	2,6	2,5
Avoirs intérieurs nets	18,7	5,7	7,7	10,4	9,4	9,9	9,8
dont : crédit au secteur privé	6,9	8,6	8,2	4,6	6,6	7,8	7,7
(Pourcentage du PIB)							
Finances publiques							
Total des recettes (hors dons)	9,6	10,1	10,4	11,0	11,2	11,7	12,2
dont : recettes fiscales	9,3	9,9	10,1	10,8	11,0	11,5	12,0
Dons	1,3	2,3	1,5	2,0	2,7	1,5	1,3
Total des dépenses	14,9	14,7	15,1	16,2	18,3	17,6	18,0
Dépenses courantes	11,8	10,8	11,7	11,0	10,3	10,0	9,9
Dépenses d'investissement	3,1	3,9	3,5	5,3	8,0	7,6	8,1
Solde global (base engagements)	-4,0	-2,3	-3,3	-3,2	-4,4	-4,4	-4,4
Instances de paiement (variation des montants à payer, + = augmentation)	-0,2	0,6	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés intérieurs (+ = hausse)	2,2	-0,7	-0,5	-1,2	-0,7	-0,5	-0,3
Solde global (base caisse)	-2,0	-2,4	-3,7	-4,5	-5,1	-5,0	-4,7
Solde primaire, hors investissements à financement extérieur ²	-1,3	-0,6	0,1	0,2	0,3
Épargne et investissement							
Investissement	15,9	15,6	13,1	15,3	18,2	18,2	18,6
Épargne nationale brute	10,0	15,3	11,1	13,0	14,5	14,0	14,4
Secteur extérieur							
Exportations de biens, f.à.b.	18,1	20,6	21,0	21,5	20,8	20,7	20,9
Importations de biens, c.a.f.	30,7	30,2	28,7	30,2	31,2	31,5	31,6
Solde courant (hors dons)	-6,5	-1,5	-3,4	-4,3	-6,4	-5,6	-5,5
Solde courant (dons inclus)	-5,9	-0,3	-1,9	-2,3	-3,7	-4,2	-4,2
Dette publique							
Extérieure	33,9	35,8	41,0	41,7	42,8	43,6	44,5
Intérieure	22,8	24,4	28,4	30,4	32,6	34,5	35,8
(Unités indiquées)							
Réserves officielles brutes (millions de DTS)	502	535	600	701	782	859	945
Mois d'importations de biens et services	2,2	2,5	2,9	3,3	3,4	3,5	3,6
Termes de l'échange (% de variation, baisse -)	0,0	0,8	6,6	6,6	-4,6	-2,1	-1,9
PIB par habitant (dollars EU)	462	453	402	391	405	419	437
PIB nominal au prix du marché (milliards d'ariary)	23.397	25.775	28.585	31.773	35.507	39.609	44.103

Source : autorités malgaches; estimations et projections des services du FMI.



RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR

12 juillet 2016

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LA PREMIÈRE REVUE DU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE ET DEMANDE D'UN NOUVEL ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte. Madagascar est un pays fragile qui s'efforce de se remettre d'une longue période (2009-2013) de crise politique et d'isolement international pendant laquelle les principaux indicateurs sociaux et de développement se sont dégradés. Le redressement pâtit de la faiblesse du recouvrement des recettes, du niveau élevé de dépenses publiques non prioritaires et de problèmes de gouvernance. Toutefois, les résultats, généralement satisfaisants, du programme de référence sur six mois qui s'est achevé en mars 2016, constituent un signe d'amélioration des capacités d'exécution.

Facilité élargie de crédit (FEC). Les autorités nationales ont sollicité un accord FEC pour un montant de 220 millions de DTS (soit 180 % de la quote-part) pour soutenir leur programme de réforme économique à moyen terme.

Cadre du programme. Le programme des autorités nationales appuyé par la FEC et ancré sur le Plan national de développement (PND) a pour objet de renforcer la stabilité macroéconomique et de promouvoir une croissance durable et inclusive. Il vise à :

- Promouvoir une croissance soutenue et inclusive, en cherchant à la fois à améliorer l'accès à l'éducation, aux soins médicaux et à la protection sociale et à développer les infrastructures et le secteur privé.
- Acquérir l'espace budgétaire nécessaire pour l'investissement et les dépenses sociales, en améliorant les recettes et en hiérarchisant les dépenses.
- Améliorer la gouvernance en renforçant la gestion des finances publiques et en intensifiant la lutte contre la corruption.
- Renforcer les capacités d'exécution de la politique macroéconomique et le développement du secteur financier en renforçant la banque centrale et la supervision du secteur financier.

Le programme est exposé à un certain nombre de risques : incertitude politique, progrès insuffisants de la lutte contre la corruption, besoins accrus de dépenses publiques non prioritaires (entreprises d'État déficitaires par exemple), faiblesse de la croissance dans les pays avancés et émergents au détriment de l'IDE, du tourisme, et les cours des produits de base.

Les services du FMI soutiennent la demande de FEC des autorités. La détermination et la persévérance dans la mise en œuvre du programme seront indispensables pour que les réformes planifiées aboutissent.

Approuvé par
David Robinson
et **Rupa Duttagupta**

Des discussions sur le programme économique et financier des autorités se sont tenues à Washington, du 13 au 15 avril 2016, et à Antananarivo, du 25 mai au 8 juin 2016. Les services du FMI étaient représentés par MM. Mills (chef de mission), Engstrom et Matz (tous du Département Afrique), M^{me} Baum (Département des finances publiques), M. Eugster (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). La mission a bénéficié du concours de M. Imam (Représentant résident) et de M^{me} Rasoamanana (économiste locale). M. Hardy (Département des marchés monétaires et de capitaux) s'est associé à la mission du 2 au 8 juin 2016 pour présenter les conclusions du programme d'évaluation du secteur financier (PESF). M. Ismael (Bureau de l'Administrateur) a participé aux discussions. La mission a rencontré le Président de la République, M. Rajaonarimampianina, le Premier Ministre, M. Solonandrasana, le Ministre des Finances et du Budget, M. Rakotoarimanana, le Ministre de l'Économie et de la Planification, M. Raveloharison, le Ministre de l'Énergie et des Hydrocarbures, M. Ramanantsoa, le Gouverneur de la Banque centrale de Madagascar, M. Rasolofondraibe, le Conseiller économique du Président de la République, M. Rajaobelina, et d'autres hauts responsables ainsi que des représentants du secteur privé et des partenaires techniques et financiers.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE, ACTUALITÉ RÉCENTE ET RÉSULTATS DU PROGRAMME	5
A. Contexte	5
B. Événements récents	6
C. Résultats du programme de référence	8
POLITIQUES RELEVANT DE L'ACCORD FEC	9
A. Objectifs du programme et cadre macroéconomique	9
B. Promouvoir une croissance inclusive	11
C. Créer de l'espace budgétaire	13
D. Améliorer la gouvernance économique	15
E. Renforcer la stabilité macroéconomique et le développement du secteur financier	16
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET RISQUES PESANT SUR LE PROGRAMME	19
MODALITÉS DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT	19
ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI	20
ENCADRÉS	
1. Objectifs à moyen terme du programme FEC (2016–19)	9
2. Synthèse du plan d'action du PESF	18
3. Madagascar : Matrice d'évaluation des risques	23
GRAPHIQUES	
1. Pauvreté et indicateurs sociaux	24
2. Secteur réel de l'économie, 2006–16	25
3. Budget, 2006–16	26
4. Secteur extérieur, 2006–16	27
5. Évolutions de la monnaie, 2014–16	28
6. Perspectives macroéconomiques à moyen terme, 2008–21	29
7. Vue générale du secteur financier	30
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques , 2013-21	31
2. Comptes nationaux, 2013-21	32

3. Opérations financières de l'administration centrale, 2013-21	33
4. Opérations financières de l'administration centrale, 2013-21 (en pourcentage du PIB)	34
5. Balance des paiements, 2013-21	35
6. Situation monétaire, 2013-21	36
7. Bilan de la banque centrale, 2013-17	37
8. Exigences et sources de financement externes, 2015-19	38
9. Plan d'emprunt extérieur, 2016 T1-2017 T2	39
10. Indicateurs sélectionnés de solidité financière, 2009-16	40
11. Objectifs indicatifs, fin décembre 2015 et fin mars 2016	41
12. Repères structurels du programme de référence	42
13. Proposition de calendrier de décaissements et de revues de l'accord FEC	43
14. Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2016-30	44

ANNEXE

I. Estimation du niveau de réserves optimales	45
---	----

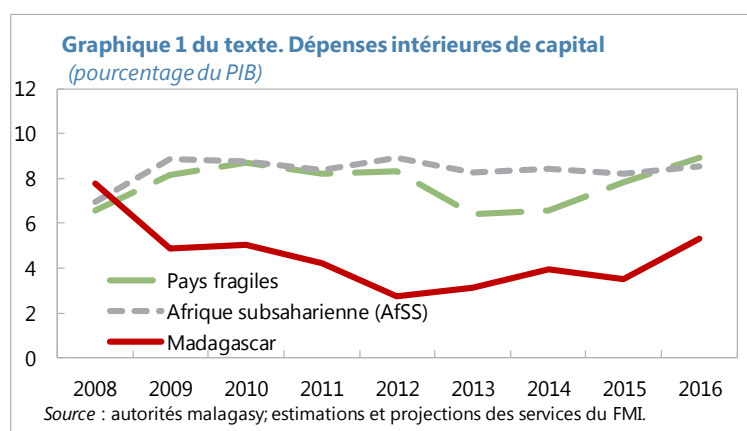
APPENDICE

I. Lettre d'intention	46
Pièce I : Mémoire de politiques économiques et financières	48
Pièce II : Protocole d'accord technique, Juillet 2016	72

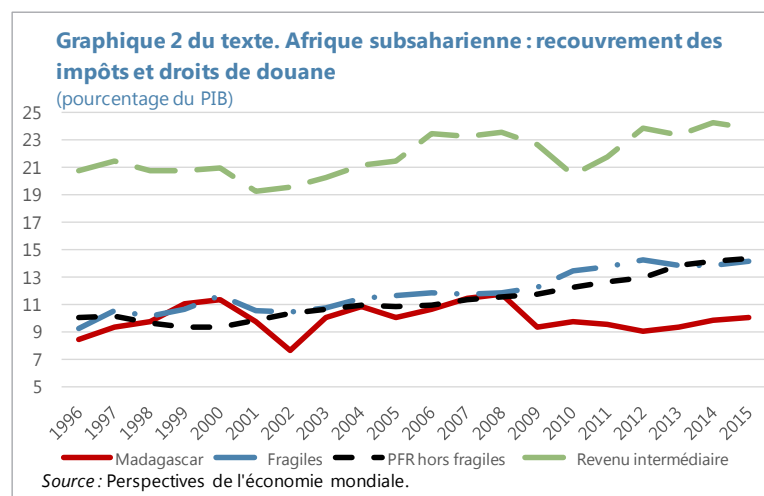
CONTEXTE, EVOLUTION RÉCENTE ET RÉSULTATS DU PROGRAMME

A. Contexte

1. **Madagascar est un pays fragile qui s'efforce de se remettre d'une longue période de crise politique et d'isolement international entre 2009–13.** Mais l'incertitude politique, la piètre qualité de la gouvernance et le sous-investissement en capital physique et humain (graphique du texte 1) ont perpétué la pauvreté (certains indicateurs sociaux se sont détériorés) (graphique 1) et freiné le redressement de l'économie. Le pays ne parvient pas à capitaliser son potentiel agricole, minier, touristique et industriel, pourtant non négligeable. Le Plan national de développement (PND) adopté par les autorités nationales en 2014 vise à accroître de manière importante les dépenses d'infrastructure et de développement social afin de stimuler une croissance soutenue qui bénéficie aux pauvres, d'où un besoin de soutien à long terme de la balance des paiements.

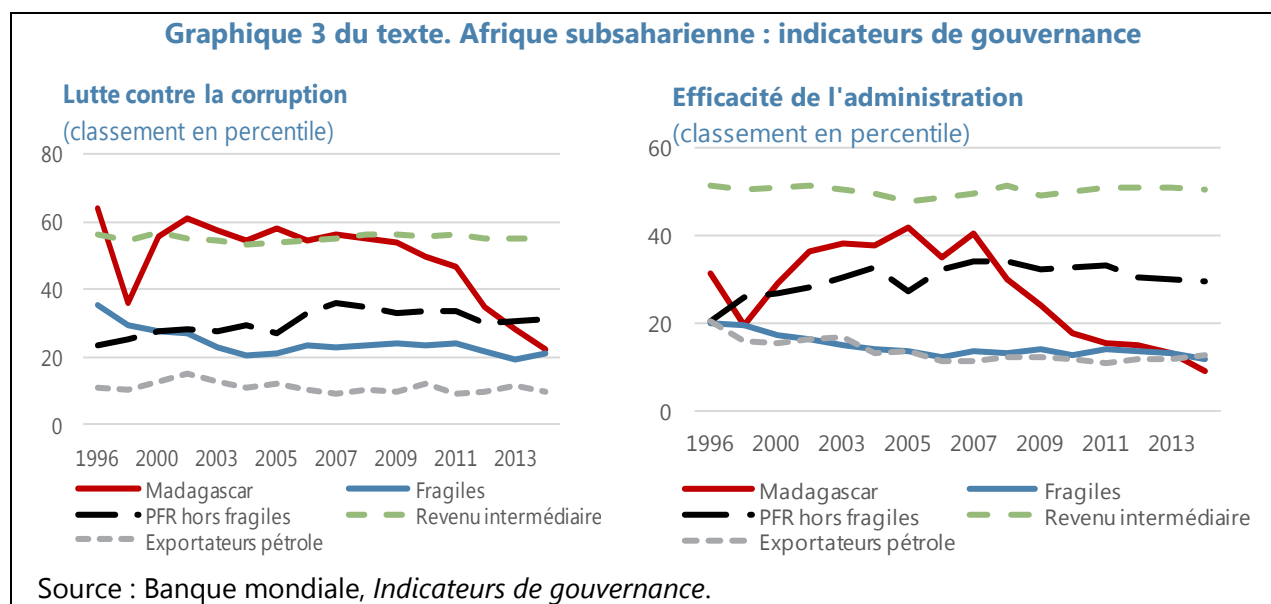


2. **Les faiblesses dans la mobilisation des recettes, l'établissement des priorités de dépense et la gouvernance économique ont entravé l'exécution du programme à moyen terme défini dans le PND.** Les recettes fiscales restent nettement inférieures à la moyenne enregistrée dans les États fragiles d'Afrique subsaharienne (graphique du texte 2), et des dépenses non prioritaires —transferts au profit d'entreprises d'État clés et des fonds de pension — continuent d'évincer les dépenses prioritaires. Les indicateurs de gouvernance se sont également détériorés (graphique du texte 3). La JIRAMA, compagnie d'électricité d'État, illustre cette situation : ses difficultés opérationnelles et financières, liées à des problèmes de gouvernance, freinent la croissance économique et perturbent l'exécution du budget.



3. **Face à ces difficultés, les autorités nationales sollicitent un soutien extérieur accru, notamment un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).** Depuis la reprise des

relations avec la communauté internationale en 2014, les autorités nationales ont exprimé leur intérêt pour un accord FEC afin d'être en mesure de construire un cadre économique solide, de répondre au besoin persistant de soutien à la balance des paiements et d'inciter d'autres bailleur à apporter leur soutien, tant financier que technique. Mais la lenteur des progrès et l'incertitude sur plusieurs fronts — recettes, dépenses non prioritaires et gouvernance — ont souligné des carences dans la capacité d'exécution des autorités. Pour soutenir les efforts de stabilisation et soulager les besoins de financement de la balance des paiements, Madagascar a bénéficié de deux décaissements au titre de la facilité de crédit rapide (FCR), en juin 2014 puis en novembre 2015. Les autorités ont aussi donné leur accord pour un programme de référence (SMP) de six mois, de septembre 2015 à fin mars 2016, pour soutenir la stabilité et constituer un bilan d'exécution. Depuis que le pays a rétabli ses relations avec l'extérieur, le FMI et d'autres acteurs lui ont apporté une assistance technique approfondie dans des domaines macroéconomiques critiques tels que la gestion des finances publiques, la réforme des entreprises d'État, l'augmentation des rentrées fiscales, la qualité de la dépense publique et le développement du secteur financier (notamment dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier, voir ci-dessous).



B. Évolutions récentes

4. **En 2015, la croissance a été entravée par des événements intérieurs et internationaux défavorables** (graphiques 2–4 et tableaux 1–7). La reprise du tourisme a été pénalisée par des perturbations liées à une longue grève au niveau d'Air Madagascar; l'agriculture a souffert de conditions climatiques défavorables début 2015; et les recettes des exportations minières ont diminué en raison de la baisse des cours sur les marchés mondiaux. La croissance du PIB en 2015 est maintenant estimée à 3,1 %, soit un peu en-dessous des résultats de 2014 et à peine plus que la croissance démographique, établie à 2,8 %. Après avoir atteint 7,6 % à fin décembre 2015, l'inflation est retombée à 6,2 %, sous l'effet de la baisse des prix des produits alimentaires et des carburants.

5. **L'exécution du budget a été perturbée au deuxième semestre 2015.** Les dépenses prioritaires ont été comprimées par rapport au budget 2015 initial en raison de rentrées fiscales peu performantes, de conditions de financement restreintes et de besoins de transferts aux entreprises d'État et aux caisses de retraite supérieurs aux montants prévus au budget¹. Un prêt commercial extérieur attendu pour le financement du budget (environ 0,8 % du PIB) a été retardé et les conditions intérieures de financement se sont resserrées plus que prévues au deuxième semestre. En conséquence, les autorités ont réduit les dépenses courantes et d'investissement (notamment en retardant le recrutement de fonctionnaires et certains investissements), ont pris des mesures pour améliorer la collecte de l'impôt et ont recouru à un financement plus important que prévu de la Banque centrale. Grâce à ces mesures — qui figuraient dans le Programme de référence — l'exécution du budget révisé a permis de minimiser les effets négatifs sur les finances publiques et la stabilité macroéconomique, et a abouti à un déficit sensiblement inférieur aux projections initiales. Pour répondre au resserrement de rétablir la liquidité bancaire, la Banque centrale a abaissé le ratio de réserve obligatoire et le taux directeur en octobre 2015 (puis de nouveau en mai 2016), ce qui a assoupli les contraintes de financement intérieur (graphique 5). L'amélioration de l'exécution du budget s'est poursuivie au premier trimestre 2016, et les recettes fiscales se sont progressivement redressées. En outre, l'État a conclu des accords avec ses créanciers ayant permis d'apurer plus d'arriérés intérieurs que prévus, notamment grâce à un paiement au comptant et à l'émission de bons du Trésor spéciaux. La loi des finances rectificatives 2016, avec de mesures budgétaires additionnelles, a été soumise au Parlement en juin 2016 (mesure préalable) et adopté en juillet.

Tableau 1 du texte. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2015 et mars 2016
(pourcentage du PIB)

	2015			2016	
	Décembre			Mars	
	Budget	Prog. réf.	Est. préél.	Prog. réf.	Est. préél.
Recettes totales et dons	13.6	12.4	11.8	2.5	2.7
Recettes fiscales	11.6	9.9	10.1	2.3	2.3
Dépenses totales et prêts nets	15.9	16.9	15.1	2.7	2.7
Dépenses courantes	11.4	12.1	11.7	2.1	2.1
Traitements et salaires	6.2	5.8	5.5	1.4	1.2
Intérêts exigibles	1.2	0.9	0.8	0.2	0.2
Autres	3.9	4.1	3.9	0.4	0.5
Transferts et subventions	2.9	3.5	3.4	0.3	0.4
Opérations nettes du Trésor	0.1	1.3	1.4	0.2	0.3
Dépenses en capital	4.5	4.8	3.5	0.5	0.6
sur financement intérieur	1.5	0.6	1.0	0.1	0.1
sur financement extérieur	3.0	4.2	2.5	0.5	0.5
Solde global (base engagement)	-2.3	-4.5	-3.3	-0.2	0.0
Paievements en instance (variation des comptes créditeurs- =augmentation)	0.0	0.0	0.1	0.0	-0.1
Variation des arriérés intérieurs (-=augmentation)	-0.4	-0.8	-0.5	-0.2	-0.4
Solde global (base caisse, dons inclus)	-2.7	-5.3	-3.7	-0.4	-0.5
Financement total	2.7	5.3	3.7	0.4	0.5
Financement extérieur (net)	1.4	4.0	2.2	0.1	0.1
Financement intérieur (net)	1.3	1.3	1.5	0.3	0.4

Sources: Autorités malagasy; estimations et prévisions des services du FMI.

6. **Les tensions sur la balance des paiements se sont atténuées sur les quatre derniers mois de 2015.** En septembre, comme le préconisait le Programme de référence, la Banque centrale a mis un terme aux opérations de rachat sur le marché des changes, qui avaient maintenu le cours officiel publié au-dessus du cours du marché. Le taux de change officiel a baissé d'environ 7 % pour venir s'aligner avec le cours du marché. L'ariary est depuis resté relativement stable, aidé en cela par

¹Les autorités ont aussi reconnu les créances de la Banque centrale sur l'État (1,2 % du PIB) comptabilisées à la rubrique Opérations du Trésor (nettes). Cela a augmenté le financement intérieur du budget, mais n'a pas eu d'effet sur la monnaie parce que les créances étaient déjà comptabilisées dans les Autres actifs de la Banque centrale.

la baisse des cours mondiaux du pétrole et par un regain de confiance. Dans le même temps et jusqu'en fin mai 2016, la Banque centrale a procédé à des achats de devises sur le marché, pour un montant (net) de plus de 150 millions de dollars. Les réserves internationales, quoiqu'en augmentation (elles devraient représenter environ 3,3 mois de couverture des importations à fin 2016) demeurent inférieures à leur niveau optimal (voir annexe I).

C. Résultats du programme de référence

7. **Les résultats macroéconomiques obtenus dans le cadre du programme de référence sont globalement satisfaisants.** Fin mars, toutes les cibles quantitatives étaient atteintes (tableau 11), hormis les plafonds sur le crédit net au gouvernement et les nouveaux arriérés de paiement extérieurs². En particulier, les recettes fiscales ont bénéficié de nouvelles mesures du Programme de référence et les cibles de dépenses sociales prioritaires ont été atteintes. L'écart par rapport aux objectifs sur les crédits nets s'explique par le déficit de financement extérieur, par les remboursements d'arriérés intérieurs supérieurs aux projections (début 2016) et par des problèmes de projection et d'ajustement des dépenses trimestrielles. La réduction nette des arriérés intérieurs est un progrès non négligeable face à un problème qui grève tant les finances publiques que le secteur privé. Le plancher de réserve internationale était dépassé de plus de 10 millions de dollars à fin décembre 2015 et de près de 50 millions de dollars fin à fin mars 2016.

8. **Tous les critères structurels du programme de référence ont également été remplis, malgré quelques légers retards** (tableau 12). Des progrès obtenus avant et pendant le Programme de référence ont été réalisés sur plusieurs fronts structurels cruciaux d'un point de vue macroéconomique.

- La Banque centrale a amélioré le fonctionnement du marché des changes en mettant un terme aux opérations de rachat qui avaient maintenu le cours officiel de la monnaie à un niveau artificiellement élevé par rapport au cours du marché.
- Des mesures administratives et législatives ont abouti à renforcer les audits et les contrôles de la perception des recettes, ce qui a inversé la tendance à la détérioration.
- La fiabilité des remboursements de la TVA — importante source d'arriérés par le passé — s'est améliorée grâce à la création d'un compte séquestre dédié.
- Le mécanisme automatique de fixation du prix du carburant appliqué depuis février a permis d'éliminer les subventions sur le carburant, sources de ponctions importantes et imprévisibles sur le budget³.
- La soumission pour approbation au gouvernement du statut révisé de la Banque centrale représente une avancée importante vers un objectif clé pour la stabilité macroéconomique.
- Le gouvernement a approuvé une Politique nationale de protection sociale.
- Un nouveau système de base de données a amélioré la capacité de gestion de la dette et la transparence.
- Une forte accumulation de réserves de change a renfloué les marges de réserve externes.

² Les arriérés de paiement extérieurs sont liés à des difficultés techniques rencontrées pour assurer le service de la dette vis-à-vis de l'Iraq et de la Libye et les autorités malgaches sont en pourparlers avec ces créanciers.

³ L'ajustement a eu quelques jours de retard en mai, car les autorités renégociaient les marges avec les distributeurs du secteur privé.

POLITIQUES RELEVANT DE L'ACCORD FEC

A. Objectifs du programme et cadre macroéconomique

9. **Le programme vise à la fois à renforcer la stabilité macroéconomique et à soutenir une croissance durable et inclusive à moyen terme** (encadré 1).

Encadré 1. Objectifs à moyen terme du programme FEC (2016–19)

Objectifs macroéconomiques de stabilité et de durabilité

- Atteindre 5 % de croissance par an.
- Contenir l'inflation en-dessous de 10 %, et la faire tendre vers les 5 à 6 %.
- Porter progressivement la couverture des réserves internationales à au moins 3^{1/2} mois d'importations.
- Accroître progressivement les recettes fiscales pour atteindre 12 % du PIB.
- Accroître sensiblement les dépenses d'investissement public pour les porter à 8 % du PIB.
- Réaliser un léger excédent du point d'ancrage budgétaire (solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures).

Objectifs de réformes structurelles pour une croissance durable et inclusive :

- Promouvoir une croissance inclusive, *notamment* en privilégiant fortement l'investissement d'infrastructure, l'éducation et la santé, et en améliorant le climat des affaires.
- Créer de l'espace budgétaire, *notamment* en mobilisant les recettes intérieures et en réduisant nettement les besoins de transfert aux entreprises d'État et aux caisses de retraite.
- Améliorer la gouvernance et lutter contre la corruption, *notamment* en évitant le recours aux appels d'offres restreints pour la passation des marchés publics, en consacrant davantage de ressources aux agences anti-corruption et en renforçant le cadre juridique.
- Renforcer la stabilité et le développement du secteur financier, *notamment* en rehaussant l'indépendance de la Banque centrale, en renforçant le contrôle du secteur financier et en améliorant la régulation de la liquidité.

Cadre macroéconomique à moyen terme

10. **L'intensification de l'investissement — tant en capital humain que physique — et les réformes structurelles visent à accélérer la croissance et à améliorer progressivement les indicateurs sociaux.** En matière de santé et d'éducation, le gouvernement associe augmentation des ressources et réformes, en intégrant les plans sectoriels de dépenses dans un cadre budgétaire à moyen terme. Le plan d'investissement public a pour objectif de porter les dépenses à 8 % du PIB, en donnant la priorité aux secteurs des transports et de l'énergie, dont la faiblesse constitue un handicap pour l'économie. En même temps, les réformes visent à améliorer l'efficacité économique des investissements, notamment grâce à une Évaluation de la gestion des investissements publics et à la restructuration des principales entreprises d'État, en particulier la JIRAMA. Les secteurs de l'agriculture, de la construction, du tourisme et de l'extraction minière devraient profiter à la fois de l'augmentation des investissements et des gains de productivité obtenus grâce aux réformes. Une

meilleure gestion des droits fonciers et le développement des infrastructures rurales stimuleront la croissance du secteur agricole, qui emploie 80 % de la population. Le nouveau cadre juridique en préparation encouragera l'investissement dans les secteurs minier et pétrolier. L'inflation devrait rester stable en 2016–17 et diminuer progressivement à partir de 2018, grâce à une politique monétaire plus stricte et aux faibles tensions qui s'exercent sur les prix internationaux (graphique 6).

11. La politique budgétaire soutiendra les objectifs du PND, qui sont d'accroître les investissements et les dépenses sociales tout en préservant la stabilité et la viabilité budgétaire. La position budgétaire projetée reste compatible avec le maintien d'un niveau de risque de surendettement modéré (AVD, supplément 1), tout en permettant l'augmentation des investissements. Le déficit global (base engagement) augmente légèrement, atteignant 4½ % du PIB en 2017–19 et le point d'ancrage budgétaire du programme — solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures — s'améliore progressivement pour devenir légèrement excédentaire. Grâce à l'amélioration du point d'ancrage budgétaire, les autorités peuvent couvrir les besoins de financement essentiels et bénéficient d'une certaine marge de manœuvre pour faire face à la volatilité des investissements financés par des ressources extérieures. Ces facteurs combinés libèrent des ressources qui permettent d'augmenter les investissements publics, lesquels devraient plus que doubler pour atteindre plus de 8 % du PIB en 2019, s'appuyant sur des financements extérieurs concessionnels.

12. Avec plus d'investissements financés par des ressources extérieures, la hausse du déficit courant devrait être modérée, passant de 2 % du PIB en 2015 à 4 % en 2019. Une évolution défavorable des prix des principaux produits d'exportation (nickel, vanille) pèseront davantage sur pèseront davantage sur le solde des transactions courantes de Madagascar. Les déficits devraient être essentiellement financés par des emprunts concessionnels auprès du secteur public et par des flux d'IDE, lesquels devraient bénéficier des embellies du climat des affaires. Grâce à un effort d'investissement soutenu du secteur privé (IDE, notamment), les capacités de production et d'exportation devraient s'accroître à moyen terme, et la viabilité extérieure demeure confortable. Les flux financiers entrants, complétés par l'aide du FMI, permettront de consolider la couverture des réserves sans entraîner de tensions sur le front monétaire; la couverture devrait représenter 3,6 mois d'importations en 2019 (contre 2,9 mois fin 2015), et rentrer ainsi dans la fourchette optimale de réserves (annexe I).

Cadre macroéconomique 2016

13. Le cadre macroéconomique des autorités pour 2016 reste globalement approprié, mais il faudrait prendre des mesures budgétaires supplémentaires pour compenser le manque à gagner attendu et éviter les besoins de financement non planifiés (MPEF, ¶24). On s'attend toujours en 2016, qu'une faiblesse des prix mondiaux des carburants réduit de 0,3 % du PIB les recettes fiscales basées sur les produits pétroliers. Malgré une collecte des autres impôts supérieure aux attentes qui a compensé cette baisse jusqu'à fin mars, un effort supplémentaire des autorités sera nécessaire pour continuer de compenser la perte. Ainsi, les autorités ont décidé de relever les droits d'accise sur les spiritueux dans la loi des finances rectificative; d'améliorer la coopération entre les autorités douanières et fiscales; et de continuer de renforcer les contrôles douaniers (à fin avril, l'amélioration représentait déjà 0,2 % supplémentaire du PIB). En outre, la maîtrise des

dépenses courantes permettra une diminution des coûts représentant 0,2 % du PIB, principalement grâce à des économies sur les biens et services⁴. Les coûts d'événements internationaux, comme le sommet de la Francophonie en novembre, devront être maîtrisés avec rigueur afin de ne pas dépasser les budgets prévus. De nouvelles économies sur les dépenses discrétionnaires nécessiteraient de réduire les dépenses prioritaires. Le déficit global (base caisse, qui couvre l'important effort d'apurement d'arriérés) est projeté à 4,5 % du PIB en 2016, et sera financé pour deux tiers par des emprunts extérieurs et pour un tiers par un emprunt intérieur. Sachant que la stabilité interne et externe exige que l'intégralité du budget soit financée, que le déficit budgétaire est acceptable et qu'il n'y a pas d'autre source envisageable de financement, la Banque centrale projette de rétrocéder jusqu'à 24,7 millions de DTS sur le premier décaissement au titre de la FEC (MPEF, ¶129). L'important volume de réserves accumulées cette année a renfloué les marges de manœuvre, mais a également contribué à faire gonfler la masse monétaire et créé des tensions sur le financement intérieur.

B. Promouvoir une croissance inclusive

14. **Réduire rapidement et durablement la pauvreté nécessite une croissance robuste dont les bienfaits doivent être largement partagés.** Un effort d'investissement en infrastructures publiques et un accès plus large à l'éducation et aux soins médicaux peuvent accroître la productivité de l'ensemble de la population, et donc relever les niveaux de vie :

- Après avoir longtemps sous-investi, Madagascar a maintenant un important besoin d'équipements routiers, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires et énergétiques. Pour exécuter le PND, le gouvernement a récemment établi un Programme d'investissement public prioritaire (PIP) qui sera présenté courant 2016 aux partenaires du développement (MPEF, ¶119).
- Les autorités vont intégrer les dépenses des secteurs de la santé et de l'éducation dans le cadre budgétaire à moyen terme à fin juin 2017 (repère structurel, MPEF ¶112). Les plans à moyen terme posent les fondements d'une couverture sociale universelle en prévoyant l'instauration d'un système mutuel d'assurance santé et d'un fonds national de solidarité en matière de santé. En matière d'éducation, les priorités sont de construire de nouvelles salles de classes, de recruter des enseignants (et de contribuer au financement des enseignants rémunérés par les communautés), d'acheter davantage de manuels scolaires, d'améliorer la formation des enseignants et de développer des programmes de repas scolaires dans les départements défavorisés (MPEF, ¶114).
- Pour mettre en œuvre la politique nationale de protection sociale adoptée en 2015, l'État projette i) d'établir un cadre interministériel d'ici 2017 et ii) de verser des transferts conditionnels aux foyers vulnérables (MPEF, ¶113).
- L'État prévoit une croissance soutenue des dépenses dans les secteurs sociaux. Les dépenses sociales intérieures⁵ (qui n'incluent pas le solde des fonctionnaires), marquées par une grande

⁴ Dans le même temps, les dépenses d'investissement intérieur augmentent légèrement en raison de versements d'impôts plus élevés sur les investissements financés sur ressources intérieures.

⁵ Les dépenses sociales se définissent, ici et pour la cible indicative du programme (plancher), comme la somme des dotations budgétaires aux Ministères de la santé, de l'éducation, de la population et de l'eau, à l'exclusion des salaires et des investissements financés de l'étranger.

volatilité, ont oscillé entre 0,5 et 1,1 % du PIB au cours de la période 2013–16; les autorités et les services du FMI examinent la possibilité de porter les dépenses sociales non salariales de 0,8 % du PIB en 2016 à 1,3 % en 2019. L'aide extérieure aux dépenses d'investissements sociaux a connu une croissance soutenue depuis 2014, atteignant 0,8 % du PIB en 2016 (base engagement). Pour atteindre pleinement les objectifs sociaux des autorités, il faudra mobiliser d'importantes ressources extérieures à moyen terme. Les ministères des secteurs sociaux bénéficieront également d'un renforcement des capacités (avec le soutien des partenaires au développement) et d'une exécution des dépenses moins concentrée en fin d'exercice, ce qui facilitera l'exécution du budget et réduira le risque de coupes budgétaires en fin d'année.

15. **L'augmentation planifiée de l'investissement public nécessitera des financements extérieurs importants, qui doivent être gérés avec prudence pour préserver la viabilité de la dette.** (MPEF, ¶21–22). Le cadre prévoit un investissement public représentant environ 8 % du PIB par an à partir de 2017. Cela représente plus du double du budget 2015, mais l'exécution de l'ensemble du PIP suppose encore plus d'investissements. Toutefois, compte tenu de l'impératif de viabilité de la dette et du caractère limité des capacités d'exécution, il faudra établir une priorité entre les projets à partir d'une analyse coûts–avantages exhaustive. Les autorités se concentrent sur la capacité d'investissement, en s'appuyant sur une Évaluation de la gestion des investissements publics réalisée en ce moment avec le soutien du FMI et de la Banque mondiale. Les autorités entendent recourir le plus possible à des emprunts concessionnels et ont fixé des plafonds sur les emprunts non-concessionnels et semi-concessionnels en 2016 et 2017.

16. **Les partenariats public–privé (PPP) devraient jouer un rôle important pour combler le déficit d'infrastructure** (MPEF, ¶20). Les autorités reconnaissent que les PPP présentent un intérêt certain pour mobiliser des ressources et des compétences managériales, mais insistent sur le fait qu'il importe de maîtriser les risques budgétaires qui y sont associés⁶. À cette fin, une nouvelle loi sur les PPP a été promulguée en février 2016, dont les décrets d'application seront publiés en septembre 2016. Dans ce cadre, les nouveaux contrats publics devront être attribués suite à des procédures ouvertes et transparentes, sauf dans des conditions spécifiques limitées, et les termes et les conditions générales du contrat seront publiés dans le mois qui suit la signature (repère structurel continu). La Présidence coordonnera les PPP, mais le Ministère des Finances et du Budget conservera le droit de rejeter les projets qui auront une incidence excessive sur le budget.

17. **Un climat des affaires propice est essentiel pour assurer une croissance tirée par le secteur privé** (MPEF, ¶17–18). Avec le soutien de la Banque mondiale, les autorités s'emploient à repérer et à éliminer les lourdeurs inutiles, à savoir : i) l'immatriculation des nouvelles entreprises en ligne; ii) la création d'une base de données centrale pour le registre foncier; iii) la création d'un cadre juridique pour les agences de notation du crédit; iv) la réduction des coûts de transaction liés aux permis de construire et au raccordement au réseau électrique⁷. Les cadres institutionnels et juridiques des industries extractive et pétrolière, ainsi que des «zones économiques spéciales», sont également en cours de révision. Les deux premiers, qui seront appliqués aux nouveaux

⁶ Le code de transparence des finances publiques du FMI recommande que la documentation associée au budget annuel des pays contienne des éléments sur le risque budgétaire.

⁷ D'après les indicateurs Doing Business de la Banque mondiale, Madagascar se classe à l'avant-dernier du classement mondial pour l'accès à l'électricité.

investissements miniers et pétroliers, ont pour but de s'aligner sur les bonnes pratiques internationales : relèvement du niveau des redevances et différenciation par type de minerais, simplification des régimes fiscaux de l'impôt sur les sociétés et réduction de la durée des clauses de stabilité fiscale⁸. Les zones économiques spéciales bénéficieront de dispositions fiscales et douanières spécifiques et de règles spéciales en matière de droit du travail et de l'immigration, de régimes fonciers et de droit des sociétés.

C. Créer de l'espace budgétaire

18. La politique budgétaire visera en priorité à créer l'espace budgétaire nécessaire aux dépenses prioritaires en infrastructures et en programmes sociaux à moyen terme. Les principales mesures seront d'augmenter les recettes et de consacrer moins de ressources aux dépenses les moins productives, en particulier les transferts aux entreprises d'État et aux caisses de retraite. Autres priorités : apurer les arriérés, éviter d'en accumuler de nouveaux et améliorer l'efficience-coût de la fonction publique.

19. Les recettes fiscales devraient s'accroître de ½ % du PIB par an à moyen terme, pour atteindre 12 % du PIB en 2019 (MPEF, ¶30). Il est évident que les recettes fiscales pourraient être plus importantes, mais il reste à prendre des dispositions concrètes pour réaliser ce potentiel, surtout dans la mesure où les recettes douanières vont diminuer sous l'effet de traités commerciaux internationaux, comme le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et de l'Accord de partenariat économique avec l'Union européenne⁹. S'inspirant de l'Assistance Technique du FMI, de la Banque mondiale et d'autres organisations, les administrations fiscales s'efforceront en priorité i) de surveiller les arriérés d'impôt et de veiller à leur recouvrement (repère structurel); ii) d'effectuer des contrôles sur les crédits d'impôts accordés pour les investissements (repère structurel); iii) d'auditer les contribuables qui ne déclarent pas les mêmes données aux autorités fiscales et aux autorités douanières; iv) de pratiquer systématiquement le prélèvement à la source pour les fournisseurs ne possédant pas de numéro d'identification fiscale. Les douanes vont renforcer les audits post-dédouanement et continueront d'appliquer un contrôle plus strict sur le fret groupé et les demandes d'exemption, mesure qui s'avère très rentable¹⁰. À moyen terme, il faudra des mesures supplémentaires de dissuasion contre la fraude : multiplication des contrôles aléatoires, sanctions renforcées tant contre les contribuables indéliques que contre leurs complices au sein des services fiscaux et plus de transparence sur les poursuites des délits fiscaux.

⁸ Le code pétrolier ne s'applique qu'aux nouveaux investissements et aux nouveaux permis (y compris les renouvellements), mais les investissements existants pourront choisir d'entrer dans le nouveau cadre.

⁹ Les recettes douanières représentent 5,3 % du PIB, bien plus que la moyenne des pays en développement à faible revenu (3,5 %) (UE 2014 «Tax Revenue Mobilisation in Developing Countries: Issues and Challenges»).

¹⁰ Suite à une inspection physique de toutes les importations déclarées de riz détaxé, elles ont diminué en valeur de près de 50 % au premier semestre 2016, alors que les importations d'autres produits alimentaires augmentaient plus ou moins d'autant.

20. Une stricte limitation des dépenses les moins productives permettra de libérer des ressources pour les dépenses prioritaires

(MPEF, ¶132, ¶136). Si les projections continuent de prévoir que les dépenses s'établissent à environ 18 % du PIB à moyen terme, sa composition s'améliorera grâce à i) des contrôles stricts sur la masse salariale; ii) une réduction des transferts non-prioritaires; iii) une augmentation des dépenses sociales prioritaires (mesurée à l'aune d'une cible indicative de programme). Les autorités ont l'intention de ramener progressivement la masse salariale à 5 % du PIB sur les trois prochaines

années, en opérant des vérifications continues des effectifs et en limitant strictement la création de nouveaux postes. Les services du FMI saluent ces initiatives, notant toutefois l'importance d'avoir une fonction publique efficiente au regard des coûts pour répondre aux besoins sociaux d'une population croissante, objectif qui pourrait justifier une certaine augmentation de la masse salariale à moyen terme. Les autorités prévoient également de diminuer les transferts non prioritaires au profit des caisses de retraite et de la JIRAMA (d'environ 0,15 % du PIB par an dans les deux cas) tout en augmentant les transferts prioritaires et les achats de biens et services (tableau du texte 2). Un système d'ajustement automatique des prix des carburants évitera les coûts budgétaires (repère structurel permanent). L'investissement, financé en grande partie par l'emprunt extérieur (cependant avec une contribution croissante des financements sur ressources intérieures) sera intensifié pour combler l'important déficit d'infrastructure.

21. Pour réduire les besoins de transferts des principales entreprises d'État, des mesures volontaristes seront nécessaires pour améliorer leur gestion et leur contrôle (MPEF, ¶133–35, ¶139). Les passifs éventuels des entreprises d'État représentent également d'importants risques budgétaires en cas de graves difficultés financières chez une grande entreprise d'État. Les autorités ont commencé à réformer les deux entreprises d'État qui bénéficient le plus de transferts, Air Madagascar et la JIRAMA, avec le soutien des partenaires au développement :

- Après des difficultés financières en 2015 dues à une grève, **Air Madagascar** a subi une profonde restructuration opérationnelle et financière. Le nouveau Conseil d'administration et la Direction ont supervisé une réduction du nombre des liaisons et des coûts. Le plan consiste à rétablir la rentabilité opérationnelle de la compagnie aérienne et à trouver un partenaire stratégique d'investissement avant la fin 2016; la levée récente de l'interdiction des aéroports européens imposée pour des raisons de sécurité est la bienvenue à cet égard.
- Réformer le fonctionnement et la gestion de la **JIRAMA** pose des difficultés de plus grande ampleur. En 2016, les besoins de transferts nécessaires à la poursuite de ses opérations étaient

Tableau 2 du texte : estimations des dépenses budgétaires, 2016-19
(pourcentage du PIB)

	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses	15.1	16.2	18.3	17.6	18.0
Dépenses courantes (hors intérêts)	10.8	10.0	9.3	9.0	8.9
Salaires	5.5	5.7	5.6	5.3	5.1
Biens et services	0.5	0.7	0.8	1.1	1.2
Transferts prioritaires	1.6	1.3	1.3	1.5	1.6
Transferts aux entreprises publiques et pensions	1.8	1.9	1.4	1.0	0.8
Autre dépenses courantes	1.4	0.5	0.2	0.2	0.2
Dépenses en capital	3.5	5.3	8.0	7.6	8.1
Financées sur ressources intérieures	1.0	1.5	1.9	2.4	3.0
Financées sur ressources extérieures	2.5	3.7	6.1	5.2	5.1
Pour mémoire					
Dépenses sociales prioritaires	...	0.8	0.9	1.1	1.3

Sources : autorités malagasy; estimations et projections des services du FMI.
 * Les dépenses sociales sont la somme des crédits budgétaires aux ministères de la santé, de l'éducation, de la population et de l'eau, à l'exclusion des salaires et des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

en augmentation, dépassant les montants prévus au budget et compromettant le financement du budget tout entier. Suivant les recommandations de l'AT de la Banque mondiale, les autorités ont arrêté des mesures volontaristes pour limiter les besoins de transferts, augmenter les recettes et réduire les coûts, à savoir notamment : i) le relèvement des tarifs de l'électricité (qui étaient encore au même niveau qu'en 2009 en termes nominaux) de 15 % en 2016 (mesure préalable); ii) l'audit des contrats de fourniture d'électricité; iii) la préparation d'une nouvelle loi sanctionnant le vol d'électricité et d'eau; iv) le passage de générateurs diesel à des générateurs au fioul, plus économiques. Avec l'aide de la Banque mondiale, la JIRAMA définit un nouveau plan d'entreprise et améliore sa gouvernance, avec notamment un plan d'investissement pour réduire les coûts de la production et l'organisation de concours pour le recrutement des dirigeants. En attendant l'achèvement du plan d'investissement, le Conseil d'administration de la JIRAMA a décidé de supprimer les procédures de gré-à-gré pour la fourniture d'énergie.

D. Améliorer la gouvernance économique

22. **La piètre qualité de la gouvernance à Madagascar pénalise la stabilité économique, la croissance et le développement.** Madagascar souffre d'une corruption systémique particulièrement répandue, même par rapport à d'autres États fragiles (graphique du texte 3), qui handicape la conduite des politiques réglementaire et budgétaire, et à terme freine la croissance inclusive. Pour améliorer la gouvernance, les autorités s'efforcent de remédier aux faiblesses de la gestion des finances publiques (GFP), avec l'aide de l'Assistance Technique du FMI et d'autres organisations, et intensifient la lutte contre la corruption.

23. **Améliorer le système de GFP, en particulier pour la passation des marchés, est essentiel pour une bonne gouvernance** (MPEF, ¶137-38). Après un plan d'action intérimaire pour 2014-15, une nouvelle stratégie de réforme de la GFP pour 2016-19 est en préparation avec l'aide de la BAD, du FMI et d'autres organisations, l'aval du gouvernement étant attendu pour décembre 2016. Cette stratégie visera en priorité à apurer les arriérés et à améliorer la gestion de la collecte fiscale, des investissements publics et le cadre des partenariats public-privé (PPP). Un système d'information centralisé, qui doit être mis en place au Ministère des Finances, permettra d'améliorer la transparence et de limiter la marge discrétionnaire en harmonisant les données (notamment douanières et fiscales) entre les différents ministères, les passations des marchés et la sécurité sociale. La priorité numéro un, tant pour la GFP que pour la gouvernance, est de renforcer les pratiques en matière de marchés publics. Les autorités renforcent le rôle de l'autorité de revue indépendante (l'Autorité de régulation des marchés publics) en limitant le recours aux appels d'offres restreints, en étendant son périmètre aux passations de marchés des entreprises d'État (y compris la JIRAMA), et en améliorant la transparence, notamment par la publication, dans les délais prévus, des appels d'offres et des conditions et modalités des contrats (y compris les PPP, repère structurel) ainsi qu'en conduisant un audit annuel indépendant du processus de revue (repère structurel).

24. **Les autorités intensifient l'exécution de la stratégie de lutte anti-corruption** (MPEF, ¶141-42). La stratégie, adoptée en 2015, prévoit : i) un renforcement de la législation anti-corruption; ii) un renforcement de l'indépendance et des ressources de l'agence publique de lutte anti-corruption (BIANCO); iii) le développement d'un système d'information pour permettre le suivi de

tous les cas de corruption portés devant la justice; iv) la création d'une commission pour améliorer l'intégrité du système judiciaire; v) l'entrée en plein fonctionnement du Conseil de discipline budgétaire et financière (CDBF) (repère structurel). Deux nouvelles lois, la loi sur la déclaration des patrimoines et la loi portant création des centres judiciaires de lutte anti-corruption, ont été soumises au Parlement en juin (mesure préalable) et une troisième loi sur le recouvrement des actifs doit être discutée au Parlement en octobre (repère structurel). Pour faire avancer la réforme au niveau du système judiciaire, les autorités ont aussi l'intention : de réduire les délais, actuellement excessifs, de traitement des affaires judiciaires; de publier en ligne toutes les décisions de justice; d'établir de nouvelles orientations pour l'affectation aléatoire des affaires aux tribunaux; et d'améliorer le fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature.

25. **Pour renforcer la confiance dans le système financier de Madagascar, les autorités sont déterminées à s'attaquer au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme** (MPEF, ¶143). Un plan d'action sera élaboré en fonction d'une évaluation nationale des risques qui sera réalisée en coopération avec la Banque mondiale d'ici fin 2016. Madagascar s'apprête également à adhérer au Groupe d'Egmont et au Groupe de lutte anti-blanchiment d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe.

E. Renforcer la stabilité macroéconomique et le développement du secteur financier

26. **Les autorités ont pris des mesures décisives pour accroître l'indépendance de la Banque centrale et améliorer son fonctionnement :**

- Outre la titrisation des engagements de l'État auprès de la Banque centrale, une nouvelle loi de modernisation de la Banque centrale, élaborée avec l'aide de l'Assistance Technique du FMI, a été présentée au Parlement en juin 2016 (MPEF, ¶144–45). Cette loi renforce l'indépendance de la Banque centrale en prévoyant : i) la réduction progressive des avances de la Banque centrale à l'État; ii) le transfert automatique des pertes et des bénéfices de la Banque centrale à l'État; iii) la création d'un Comité d'audit; iv) la création d'un Comité exécutif qui proposera des règles au Conseil d'administration.
- La Banque centrale a également renforcé son cadre d'audit, de surveillance et de contrôle. À compter de l'exercice 2018, ses comptes seront présentés selon les normes internationales d'information financière (IFRS; MPEF, ¶146).
- La Banque centrale s'emploie à améliorer le cadre opérationnel d'exécution de sa politique monétaire, caractérisée actuellement par une faible gestion de la liquidité et un marché interbancaire inactif. Ces facteurs ont aussi périodiquement été sources de difficultés financières intérieures pour le gouvernement; le niveau de l'épargne intérieure est, certes, le principal facteur limitatif du financement intérieur, mais les crédits de la part des quelques banques disposant d'un excédent de liquidité sont souvent limités par des plafonds d'exposition à l'État malgache et aux autres banques de Madagascar imposés par leur maison-mère. Les principales mesures pour remédier à ces problèmes seront : i) la publication des dates d'adjudication de bons du Trésor selon un calendrier trimestriel glissant à compter de

septembre 2016; ii) l'amélioration du fonctionnement du marché des changes interbancaire, notamment grâce à des interventions plus efficaces de la Banque centrale, à une plus grande transparence et à une modernisation du cadre légal de régulation du marché avant fin juin 2017 et iii) l'établissement d'un cadre légal pour les transactions de prise en pension d'ici à mi-2018. La Banque centrale prévoit aussi de créer une fourchette de taux d'intérêts sur le marché interbancaire, de fixer des cibles explicites de liquidité, et d'autoriser des fluctuations plus importantes par rapport au taux de référence (MPEF, ¶147).

27. **Le PESF a identifié les difficultés qu'il y avait à développer le système financier tout en préservant la stabilité financière.** Grâce à une approche prudente, le secteur financier a relativement bien résisté face aux turbulences économiques et politiques des dix dernières années, mais ni l'approfondissement financier ni l'inclusion financière n'ont vraiment progressé (graphique 7). Certains facteurs de vulnérabilité pourraient s'avérer inquiétants, surtout si le développement du secteur financier s'accélérait.

- La masse monétaire au sens large (M3) est restée relativement constante par rapport au PIB depuis plus de dix ans.
- Le secteur bancaire (dont les actifs représentent 25 % du PIB) est extrêmement rentable et dominé par quatre banques à capitaux majoritairement étrangers. Le niveau des dépôts et des prêts est très faible en regard des pays comparables. Toutefois, les tests de résistance ont montré qu'une situation macroéconomique volatile et un environnement institutionnel faible peuvent entraîner un risque de crédit important.
- Le secteur de la microfinance (dont les actifs se montent à 1½ % du PIB) ne semble pas représenter un risque important pour la stabilité, mais sa gouvernance et sa rentabilité sont faibles.
- L'État, actionnaire majoritaire des institutions financières non bancaires (IFNB, dont les actifs représentent 6½ % du PIB) contrôle les deux principales sociétés d'assurance, le service postal, la Caisse d'épargne de Madagascar (CEM) et, dans une large mesure, la Caisse nationale d'assurance et de protection sociale (CNAPS), seule caisse de retraite dotée d'actifs substantiels. Ces institutions se caractérisent par leur faiblesse opérationnelle et leurs actifs sont probablement surévalués.

28. **Le PESF a établi que la réglementation et la surveillance prudentielles présentent des lacunes réglementaires et souffrent d'importants sous-effectifs** (MPEF, ¶148 et ¶150; encadré 2). Les inspections sur site sont très rares, particulièrement celles des grandes banques. L'évaluation de l'observance des Principes fondamentaux du Comité de Bâle a révélé beaucoup de problèmes, notamment l'absence de mécanismes d'intervention anticipée et efficace, et le fait que de nombreuses IFNB ne font l'objet d'aucun contrôle prudentiel.

29. **Le niveau d'inclusion financière est très faible, en partie à cause de faiblesses institutionnelles** (MPEF, ¶149). Le manque d'informations sur les risques d'emprunteur, les déficiences des pratiques comptables et d'audit des entreprises non-financières, et les freins à l'enregistrement des actifs et à leur titrisation découragent l'intermédiation. Il semble possible de

faire rapidement évoluer l'infrastructure de paiement et de communication des données de crédit (encadré 2).

Encadré 2. Synthèse du plan d'action du PESF	
Principales recommandations	Mesures
Exercer des contrôles plus fréquents et plus approfondis des institutions bancaires et non bancaires pour réduire les risques pesant sur la stabilité. Les autorités de régulation doivent être mieux dotées en ressources et plus indépendantes, et un certain nombre de vides juridiques dans la réglementation doivent être comblés (notamment s'agissant des prêts entre parties liées).	Le contrôle financier devrait bénéficier de ressources complémentaires et ses pouvoirs devraient être renforcés, suivant une approche fondée sur le risque (avec notamment davantage d'inspections sur site). Nouveau cadre réglementaire avec des règles prudentielles alignées sur les normes internationales, prévu pour fin 2017. Approbation d'une nouvelle loi sur le contrôle, prévue fin 2018.
Renforcement de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, particulièrement en intervenant plus systématiquement aux signalements de transactions suspectes, afin de renforcer la confiance dans le système financier et d'accompagner d'autres mesures de lutte contre la corruption.	Dans le prolongement d'une évaluation nationale des risques suite à l'Assistance Technique de la Banque mondiale; élaborer un plan d'action avant fin 2016.
Établir un cadre juridique et opérationnel pour intervenir et éventuellement aider les institutions à limiter le risque de l'aléa moral, limiter les engagements conditionnels de l'État et protéger les épargnants.	Approbation d'une nouvelle loi sur la liquidation des banques et des institutions de microfinance attendue avant fin 2018.
Toute IFNB contrôlée par l'État doit faire l'objet d'un audit opérationnel et financier détaillé. Ces IFNB doivent être suivies par un organisme indépendant de contrôle prudentiel et la plupart d'entre elles ont vocation à être privatisées, conformément aux bonnes pratiques internationales.	Audits financiers indépendants de la CEM et des services financiers de la poste prévus avant fin 2017. La responsabilité du contrôle des assurances appelée à être transférée entièrement à l'autorité de contrôle des banques (CSBF) avant fin 2019.
Promouvoir les modes de paiement modernes, particulièrement les formes de monnaie électronique, afin de réduire les coûts de transaction et de faciliter l'inclusion financière.	Une loi sur la monnaie électronique doit être soumise au gouvernement avant fin 2016 et une loi régissant le système national des paiements doit être approuvée avant fin 2017.
Améliorer la gestion du risque de crédit et, partant, accroître l'offre de financement disponible pour les projets viables; les deux systèmes de communication des données de crédit doivent être fusionnés, et les mécanismes d'enregistrement de biens utilisés comme garanties doivent être modernisés et rendus plus rentables.	Une loi régissant le système de communication des données de crédit doit être approuvée avant fin 2018.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET RISQUES PESANT SUR LE PROGRAMME

30. **Le renforcement des capacités et l'assistance technique (AT) continueront d'aller de pair avec les discussions sur les politiques publiques et la conception des programmes.** Les prochaines missions d'AT seront consacrées aux thèmes suivants : i) administrations douanière et fiscale; GFP (cadre budgétaire à moyen terme, gestion des investissements publics, gestion des arriérés de paiement); iii) opérations de politique monétaire de la Banque centrale; iv) contrôle du secteur financier et résolution bancaire; v) renforcement du système statistique. La Banque mondiale, l'UE et la BAD dispensent également beaucoup d'AT (annexe d'information sur la collaboration Banque mondiale–FMI en matière d'AT).
31. **Compte tenu des facteurs de vulnérabilité et de fragilité de Madagascar, beaucoup d'incertitudes et de risques planent sur le programme et les projections économiques** (encadré 3. Matrice d'évaluation de risques). Si un des risques principaux devait se matérialiser, les dépenses prioritaires en faveur de l'investissement et du développement social risqueraient d'être sacrifiées et de nouveaux arriérés intérieurs pourraient s'accumuler.

MODALITÉS DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT

32. **Le nouveau programme, qui s'étend sur 40 mois, prévoit des indicateurs quantitatifs pour mieux veiller à la stabilité macroéconomique et des mesures structurelles visant à remédier aux principales déficiences du système en place.** Le suivi du programme sera assuré au moyen de revues semestrielles, avec des critères de performance (CP) pour les 2^e et 4^e trimestres, ainsi que des cibles indicatives pour la fin des 1^{er} et 3^e trimestres (le programme s'étend sur trois ans et quatre mois, afin de permettre l'achèvement de la dernière revue). Le programme prévoit des CP quantitatifs pour : i) le solde primaire, hors investissements financés sur ressources extérieures; ii) les emprunts extérieurs non concessionnels (plafonds); iii) les avoirs extérieurs nets (plancher) de la Banque centrale; iv) les avoirs intérieurs nets (plafond) de la Banque centrale. Les cibles indicatives portent sur les dépenses sociales et les recettes fiscales (MPEF, tableau 1). En outre, l'avancement de la réforme sera évalué en fonction des repères structurels dans les domaines de : i) la mobilisation des recettes fiscales : ii) l'amélioration de la composition et de la qualité des dépenses budgétaires; iii) l'amélioration de la gouvernance économique; iv) l'amélioration de la qualité des statistiques (MPEF, tableau 2). Les services du FMI suivront la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté à Madagascar, et le PND (pour 2014–19) sera publié lors de la première revue, sous forme de Document de développement économique accompagné d'une lettre d'évaluation de la Banque mondiale.
33. **Les besoins de financement devraient être couverts grâce au soutien des bailleurs et du FMI** (tableau 8) :

- **2,7 milliards de dollars d'aide apportée par les bailleurs sont projetés d'être décaissés sur la période 2016–19.** Les autorités ont activement sollicité les principaux bailleurs en mettant en avant leur programme de réformes, défini dans le PND et le PIP, et une conférence des bailleurs est prévue d'ici la fin de l'année.
- **Des assurances de financement sont en place pour la première année du programme (jusqu'à fin juin 2017).** Une aide budgétaire extérieure sera nécessaire au deuxième semestre 2017.
- **Le niveau d'accès proposé pour le nouvel accord FEC** équivaut à 180 % de la quote-part (220 millions de DTS; tableau 13)¹¹. Le niveau d'accès à la norme est justifié par les besoins importants et persistants de la balance des paiements et de l'ampleur des réformes.

34. **La capacité de Madagascar à rembourser le FMI demeure forte** (tableau 14). D'après l'analyse de viabilité de la dette (AVD), Madagascar présente un risque modéré de surendettement (supplément 1). Les indicateurs de viabilité de la dette se sont récemment améliorés (par rapport à l'AVD d'octobre 2015) grâce à des annulations de dette (annulation complète de l'Algérie, partielle de la Chine) et un taux de change plus favorable que prévu. D'après les projections, les indicateurs devraient connaître une très légère dégradation pendant la période couverte par le programme en raison d'une augmentation de l'investissement de sources étrangères. Les principaux risques pour la viabilité de la dette ont trait à la faiblesse des recettes fiscales, à d'éventuels chocs du taux de change et aux passifs éventuels associés aux entreprises d'État.

35. **Des progrès sont à noter dans le renforcement du cadre de sauvegardes à la BCM depuis l'évaluation de 2015.** La nouvelle loi sur la Banque centrale devrait améliorer le dispositif de gouvernance et l'autonomie de la Banque centrale. La Banque centrale a également renforcé le contrôle d'audit et l'environnement du contrôle, et ses comptes seront présentés conformément aux normes IFRS à partir de l'exercice 2018 (MFEP, ¶146). Toutefois, les délais d'achèvement des audits et de publication des comptes financiers audités laissent encore à désirer. Une nouvelle évaluation des sauvegardes sera réalisée avant la première revue.

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

36. **Le programme économique des autorités Malagasy contient des mesures vigoureuses indispensables au redressement.** Des facteurs politiques et institutionnels limitent l'ampleur et le rythme de certaines mesures, mais les autorités ont conscience qu'il faut agir résolument pour contrer certaines tendances néfastes. La faiblesse du recouvrement de l'impôt, le niveau élevé des dépenses publiques non prioritaires et la piètre qualité de la gouvernance économique sont autant de facteurs qui compromettent la réussite du programme de développement à moyen terme. Les services du FMI notent que des progrès notables ont été accomplis sur les fronts macroéconomique et structurel dans le cadre du Programme de référence, et saluent la détermination des autorités à s'attaquer aux facteurs qui font obstacles à une croissance inclusive et à lutter contre la pauvreté.

¹¹ Les 220 millions de DTS correspondent à 90 % de la nouvelle quote-part malgache, dont l'augmentation sera effective prochainement.

Les services du FMI soulignent que l'efficacité des réformes planifiées dépendra d'une exécution rigoureuse et constante.

37. **Pour accélérer la croissance et réduire durablement la pauvreté, il faut libérer davantage de ressources budgétaires pour investir dans l'infrastructure et élargir l'accès à l'éducation et aux soins médicaux.** La cible fixée par le gouvernement, à savoir accroître progressivement les recettes fiscales de ½ % du PIB par an, est essentielle pour atteindre les objectifs de développement des autorités; d'autres mesures seront d'ailleurs nécessaires. Il est également crucial de maîtriser, puis de réduire les dépenses non prioritaires, ce qui implique une vigilance continue. Le renforcement du contrôle sur les marchés publics sera un moyen d'y parvenir, de même qu'une amélioration de la gouvernance. Avec la transformation planifiée d'Air Madagascar et de la JIRAMA en entreprises efficaces et commercialement viables, n'ayant plus besoin de subventions et de transferts, Madagascar pourra consacrer davantage de ressources aux dépenses prioritaires, à la réduction des risques budgétaires et à l'accélération de la croissance; cette transformation nécessitera constance et détermination. Pour éviter les dérapages, les autorités doivent être prêtes à prendre de nouvelles mesures rapidement si nécessaire.

38. **Compte tenu de l'ampleur des besoins d'infrastructure, les services du FMI estiment qu'un large recours à l'emprunt extérieur est justifié, mais la stratégie de financement et d'investissement doit veiller à préserver la viabilité de la dette.** Les autorités ont raison de chercher à renforcer leurs capacités d'investissement et de gestion de la dette, qui sont tout aussi importantes que l'augmentation des ressources pour intensifier l'investissement. Les risques pour la viabilité de la dette augmenteraient en cas de gros volumes d'emprunts pour des projets à faible rentabilité ou de recettes fiscales décevantes. Les autorités doivent aussi chercher autant que possible à obtenir des dons et des financements concessionnels de l'étranger. Les PPP présentent un intérêt certain pour mobiliser des compétences et des ressources, mais une grande vigilance est de mise pour maîtriser les importants risques budgétaires qui peuvent en découler, notamment en raison des garanties, tant explicites qu'implicites.

39. **Des réformes pour renforcer la gouvernance et la lutte contre la corruption sont vitales pour le succès du programme.** Le système de GFP revêt une importance fondamentale pour accompagner l'augmentation des dépenses publiques prioritaires et améliorer la gouvernance. Des mesures de renforcement des pratiques en matière de passations des marchés permettront de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité de la dépense publique. Une plus grande transparence dans la préparation et l'exécution du budget sera essentielle pour gagner l'adhésion de l'opinion publique à de nouvelles réformes, et en particulier à une augmentation des recettes fiscales. La discipline fiscale a plus de chances de s'améliorer si les contribuables en perçoivent clairement les avantages sous forme d'infrastructures et de services publics de qualité. La corruption peut compromettre les résultats des réformes mises en œuvre par les autorités dans la quasi-totalité des secteurs, et une lutte toujours plus ferme contre la corruption est cruciale pour le succès du programme.

40. **Madagascar doit s'atteler à la difficile tâche de développer son système financier tout en préservant la stabilité financière.** Le secteur financier a bien résisté aux turbulences économiques et politiques des dix dernières années, mais l'approfondissement financier et l'inclusion financière laissent à désirer par rapport aux pays comparables. Pour mettre en place une

base solide propice à l'approfondissement financier, il faudra pratiquer des contrôles plus fréquents et plus exhaustifs des établissements bancaires et non bancaires, intensifier la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, établir un cadre juridique et opérationnel pour les institutions en difficulté, promouvoir les nouveaux modes de paiement et moderniser les mécanismes d'inscription des garanties. En outre, chaque institution financière publique non bancaire doit élaborer une stratégie viable après les audits.

41. **La Banque centrale doit continuer de surveiller l'inflation et d'améliorer le cadre opérationnel d'exécution de la politique monétaire.** L'État a déjà pris des mesures importantes en renforçant l'indépendance de la banque centrale et en posant les bases d'un processus décisionnel plus autonome. L'établissement d'un marché monétaire efficace à transactions interbancaires fréquentes est essentiel tant pour l'objectif lointain d'adopter un cadre de ciblage de l'inflation, que pour celui, plus immédiat, de faciliter le financement de l'État par le marché intérieur.

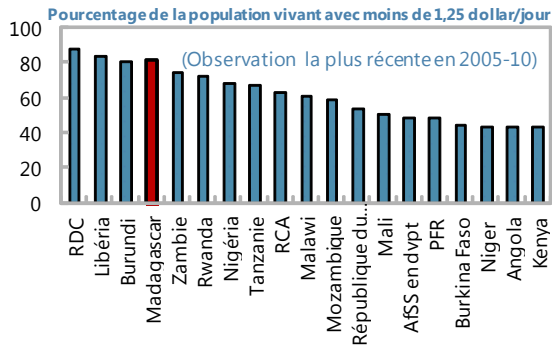
42. **Compte tenu des besoins persistants de la balance des paiements et des engagements des autorités, les services du FMI appuient la demande de ces dernières d'un accord FEC sur 40 mois pour un montant d'accès représentant 180 % de la quote-part.**

Encadré 3. Madagascar : Matrice d'évaluation des risques¹

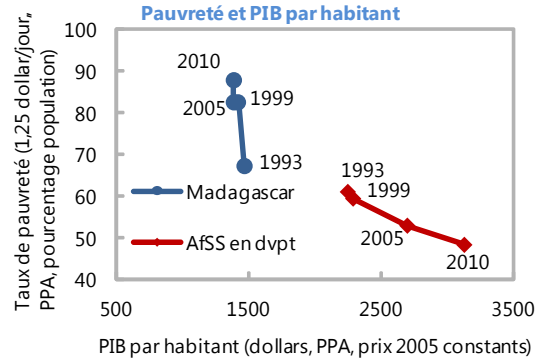
Sources des risques	Probabilité relative	Impact potentiel	Réponses des autorités
Risques intérieurs			
Transferts aux entreprises d'État plus importants que prévu (JIRAMA et Air Madagascar)	Élevée	Élevés : Les transferts publics au profit des entreprises d'État imposent de sacrifier des dépenses prioritaires. Risques pour l'économie si le fonctionnement des entreprises d'État est perturbé.	Tenter de protéger les services publics essentiels sur la base du budget disponible. Encourager les partenaires du développement à assumer directement une plus grande responsabilité de ciblage des dépenses sociales prioritaires. Renforcer les dispositifs de gouvernance, notamment le contrôle par le gouvernement des principales entreprises d'État. Envisager une gestion privée pour certaines unités ou fonctions spécifiques.
Incertitude et tensions politiques	Élevée	Élevés : Baisse de l'IDE, de l'aide des bailleurs et du tourisme. Moins de marge d'action budgétaire, donc moins de capacité à assurer les services publics.	Maintenir la flexibilité du taux de change et réaffecter les dépenses budgétaires prévues pour l'investissement au profit des couches de la population les plus vulnérables. Encourager les autorités et les partenaires au développement à protéger les dépenses sociales prioritaires.
Impuissance face à la corruption	Élevée	Élevés : Baisse de l'IDE et de l'aide des bailleurs.	Renforcer la lutte contre la corruption et la LBC/FT. Voir la réponse des autorités à la réduction des flux financiers ci-dessus.
Cyclones, inondations et périodes de sécheresse	Moyenne	Moyens : Perte de capital réel et humain et baisse de la croissance.	Réaffecter des dépenses budgétaires au profit du financement des travaux de reconstruction et faire appel aux bailleurs pour financer l'aide post-catastrophe.
Risques extérieurs			
Croissance structurellement faible dans les principaux pays avancés et émergents	Élevée (zone euro et Japon)/ Moyen (pays émergents)	Élevés : moins de sources de financement, donc moins d'espace budgétaire, et enfin une capacité moindre à assurer les services publics. Ralentissement de la croissance du tourisme. Fléchissement des prix des produits de base et faiblesse de la balance des paiements.	Maintenir la flexibilité du taux de change, qui aide à amortir les chocs. Inciter les bailleurs grâce à une campagne soulignant les mérites et le caractère vital du plan de développement à moyen terme; préserver les services publics essentiels avec le budget disponible. Diversifier les sources de tourisme. Soutenir la politique «ciel ouvert» pour améliorer les correspondances aériennes.
<p>¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) inclut des événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de base (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative indiquée pour les risques reflète l'évaluation subjective des services du FMI quant aux risques qui pèsent sur le scénario de base («faible» correspond à une probabilité inférieure à 10 %, «moyenne» entre 10 et 30 % et «élevée» entre 30 et 50 %). La MER reflète le point de vue des services du FMI sur les sources des risques et le degré de préoccupation qu'ils suscitaient lors des échanges avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent provoquer des interactions et se matérialiser simultanément.</p>			

Graphique 1. Madagascar : Pauvreté et indicateurs sociaux

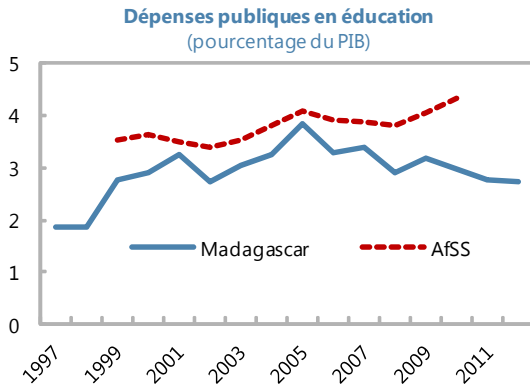
La pauvreté est généralisée à Madagascar. Environ quatre cinquièmes de la population vit avec 1,25 dollar/jour ou moins et...



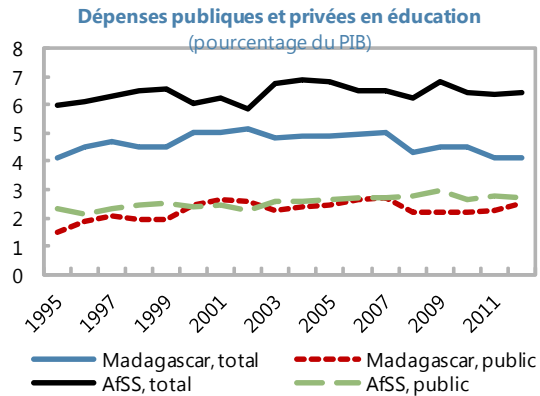
... la pauvreté s'est accentuée, tandis qu'elle recule dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne.



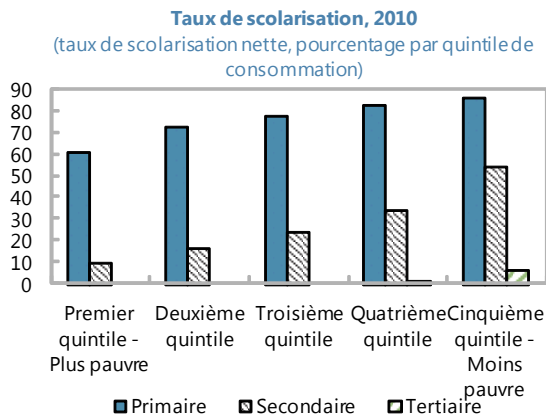
Les dépenses en éducation ont baissé par rapport à un niveau déjà inférieur à la moyenne de l'AfSS et...



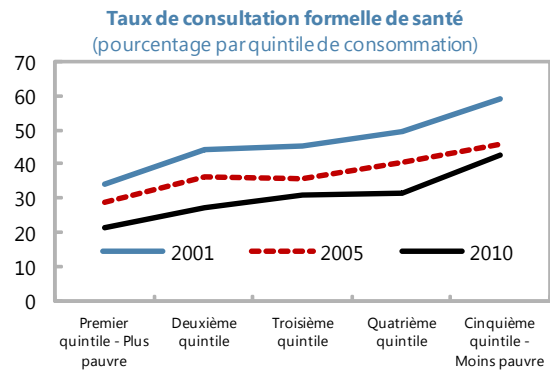
...les dépenses privées en santé sont inférieures au reste de l'AfSS



L'accès à l'éducation est limité et lié au revenu



Une part décroissante de la population a les moyens de visiter un centre de santé

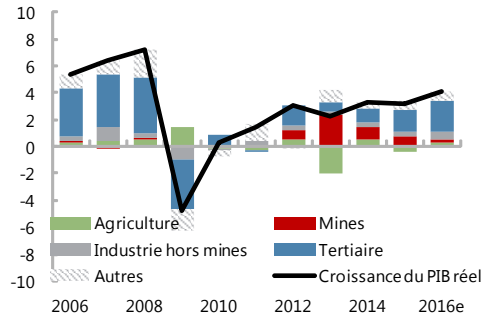


Sources : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*; autorités nationales; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 2. Madagascar : Secteur réel de l'économie, 2006-16

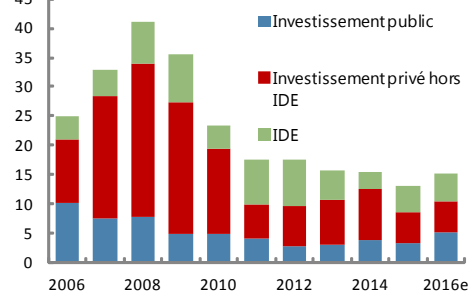
Le secteur minier (construction puis production) a été le principal moteur de croissance pendant la crise de 2009-13.

Croissance du PIB réel et contribution des secteurs (pourcentage)



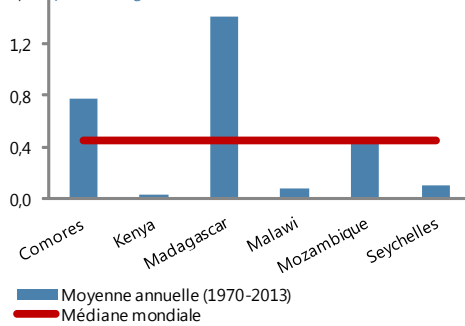
L'investissement privé et direct étranger a chuté en raison d'une faible confiance.

Investissement (public - privé) (pourcentage du PIB)



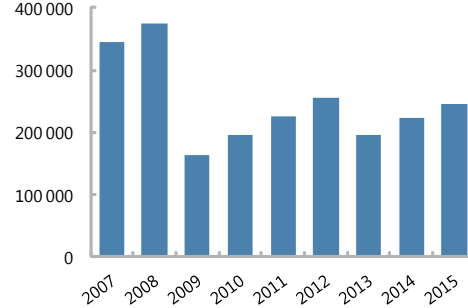
Madagascar est sujet à des catastrophes naturelles coûteuses.

Domage causé par des catastrophes naturelles (pourcentage du PIB)



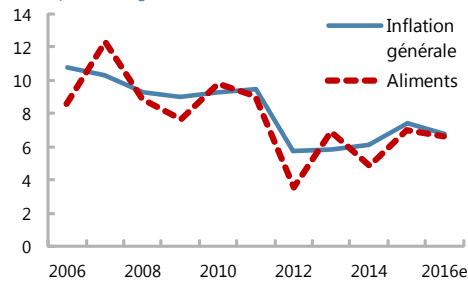
La reprise post-crise marque le pas, en partie à cause des problèmes d'Air Madagascar.

Tourisme (Total visiteurs par an)



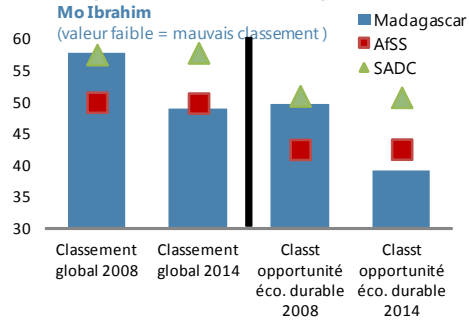
L'inflation reste maîtrisée en dépit des problèmes macroéconomiques de ces dernières années

Moyenne IPC (pourcentage de variation)



Sur 2008-14, la note de Madagascar s'est détériorée plus que celle de n'importe quel autre pays sans conflit.

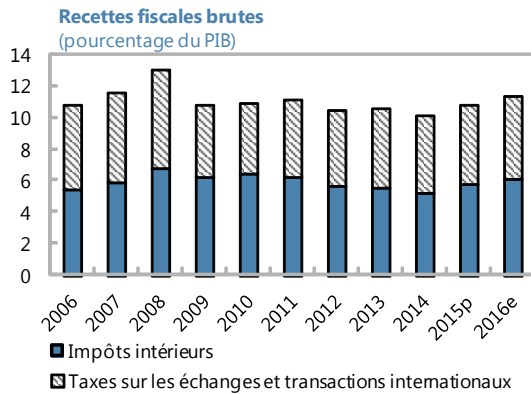
Catégories classement indice de gouvernance Mo Ibrahim



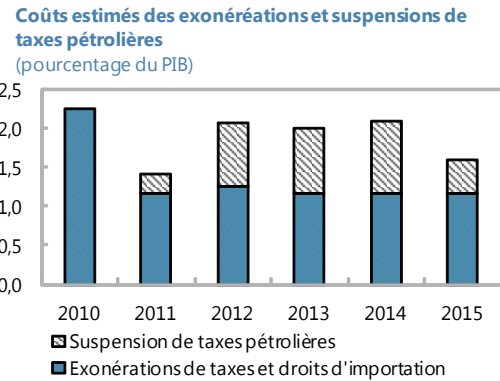
Sources : Autorités malagasy; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 3. Madagascar : Budget, 2006–16

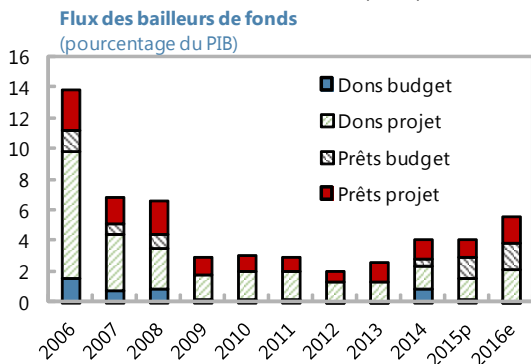
La mobilisation de recettes budgétaires reste délicate...



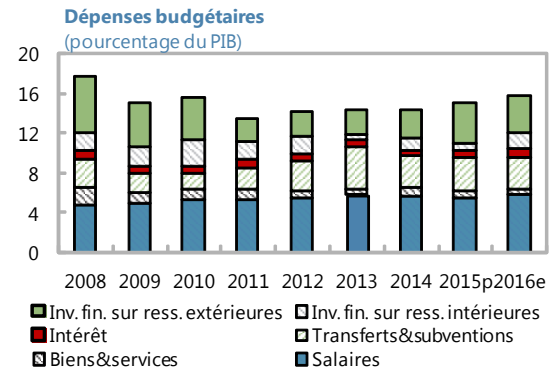
...en partie à cause des exonérations et suspensions fiscales.



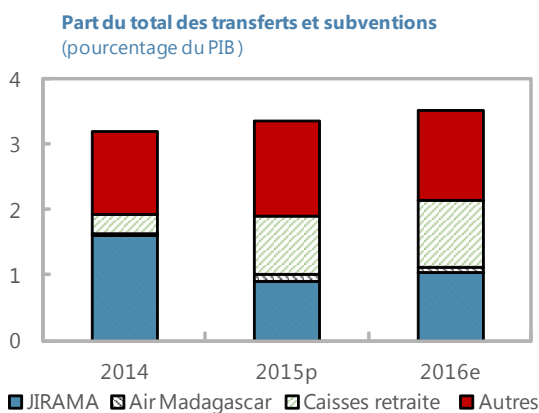
Les flux des bailleurs de fonds restent nettement inférieurs aux niveaux d'avant la crise politique.



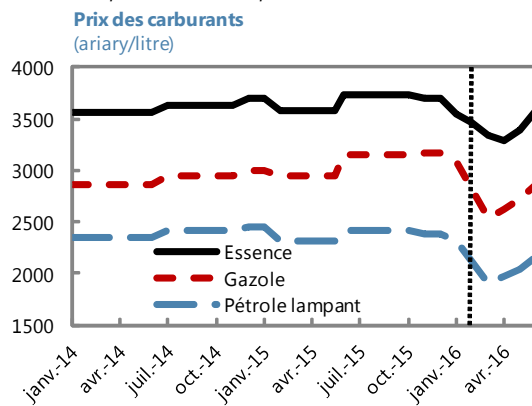
Les subventions et transferts continuent d'absorber une part importante mais décroissante des dépenses...



...principalement constituée des transferts aux entreprises publiques et des pensions



La formule de calcul automatique de prix des produits pétroliers lancée en février 2016 a mis fin aux besoins de subventions.

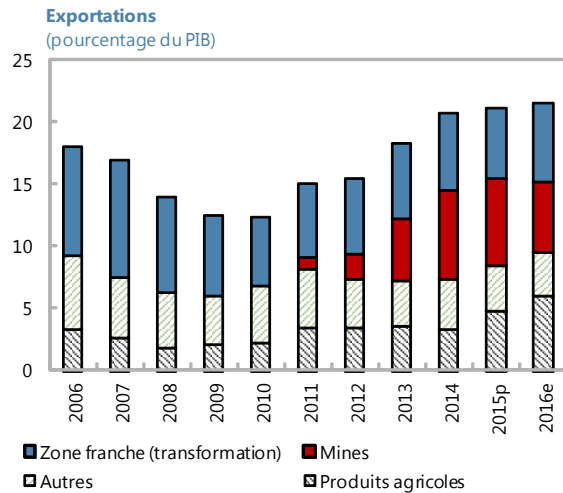
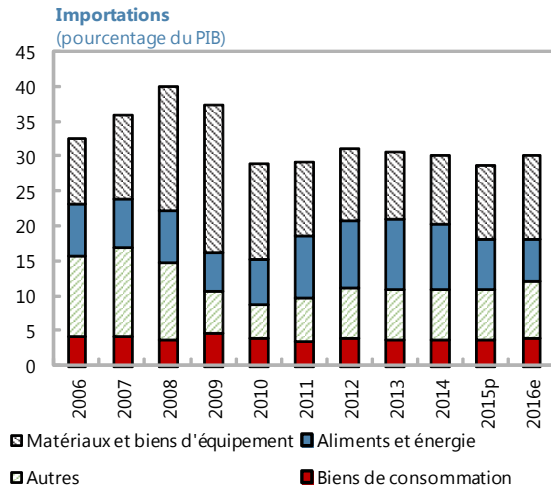


Sources : Autorités malagasy; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 4. Madagascar : Secteur extérieur, 2006–16

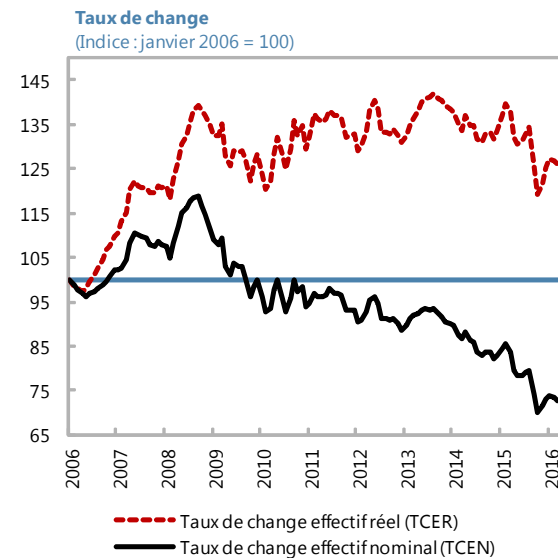
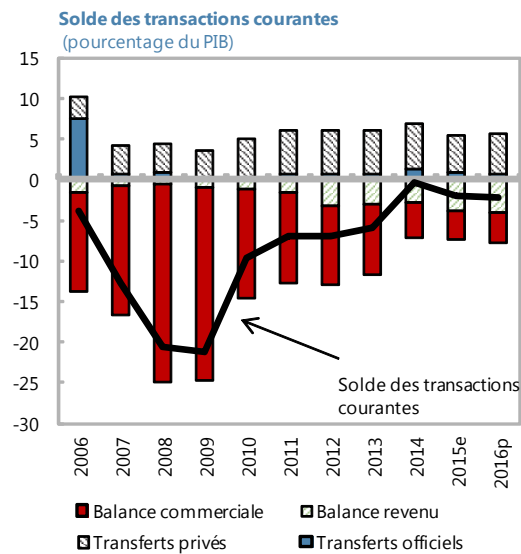
Les importations sont dominées par l'alimentation, l'énergie et les biens d'équipement servant aux grands projets miniers...

... and these projects have now started to generate export earnings.



Les grands projets miniers expliquent le gros des mouvements de la balance commerciale et du solde des transactions courantes.

Le TCEN se déprécie mais le niveau d'inflation supérieur à celui des partenaires maintient le TCER à un niveau relativement stable.

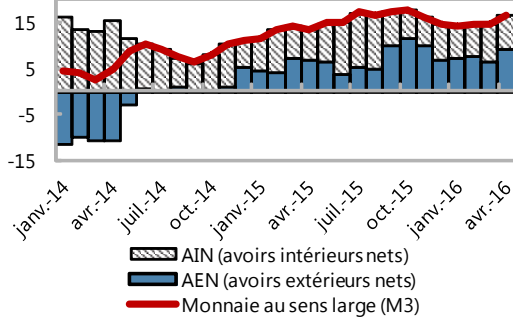


Sources : Autorités malagasy; estimations et projections des services du FMI.

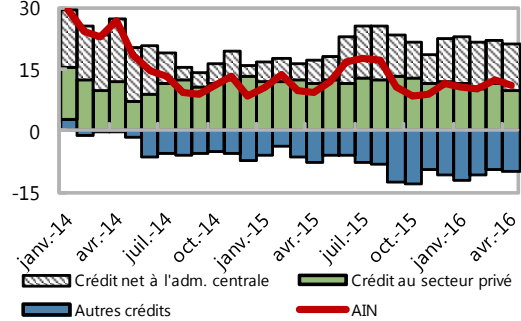
Graphique 5. Madagascar : Évolutions de la monnaie, 2014-16

La croissance de la monnaie au sens large reste vive et obéit à l'effet conjugué de l'augmentation des avoirs extérieurs nets, de la croissance du crédit au secteur privé (environ 14 % en glissement annuel en avril 2016), et du crédit net à l'administration centrale.

Croissance de la monnaie et contribution des AEN et des AIN (pourcentage en glissement annuel)

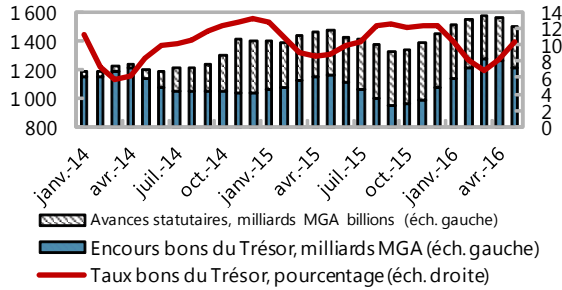


NDA Growth and Contributions from Different Credits (Percent year-on-year)



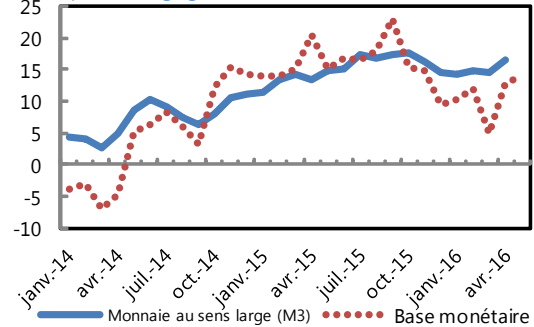
Le manque de demande de bons du Trésor a limité le financement intérieur en 2014-15 et la banque centrale a réagi en accordant des avances statutaires.

Encours de bons du Trésor et taux des bons du Trésor à un an



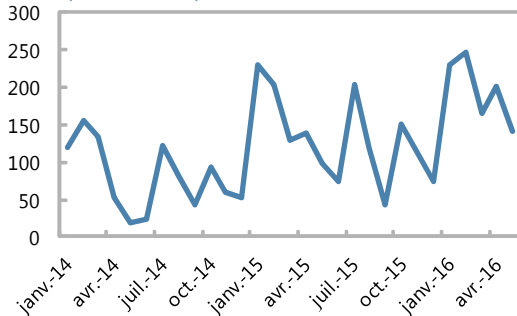
Les avances statutaires à l'État ont fortement diminué et la croissance de la base monétaire a ralenti.

Monnaie au sens large et base monétaire (pourcentage glissement annuel)



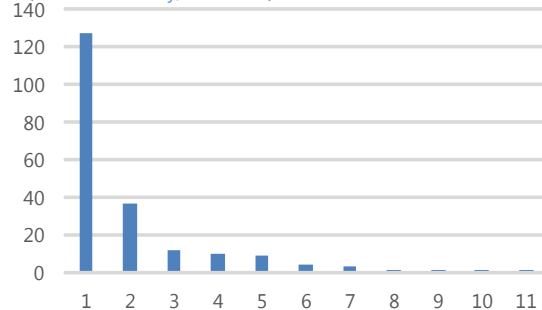
Globalement, le système bancaire semble avoir d'importantes liquidités excédentaires, mais...

Réserves bancaires excédentaires (milliards MGA)



...deux banques détiennent le gros des liquidités.

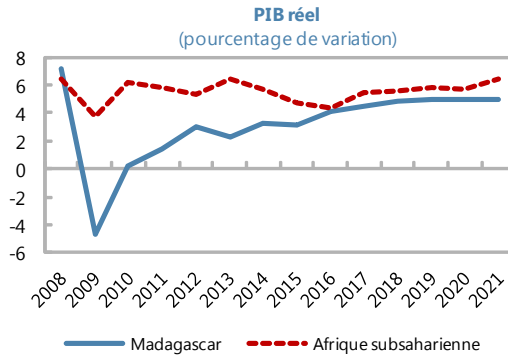
Répartition des réserves excédentaires entre banques (milliards d'ariary, avril 2016)



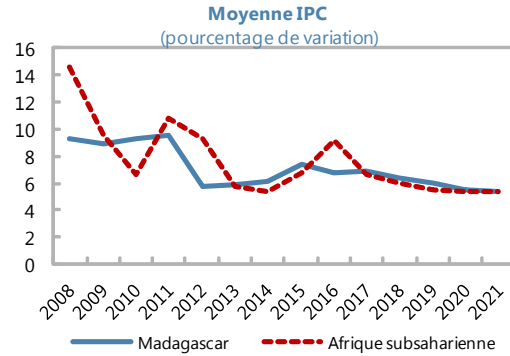
Sources : Autorités malagasy; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 6. Madagascar : Perspectives macroéconomiques à moyen terme, 2008–21

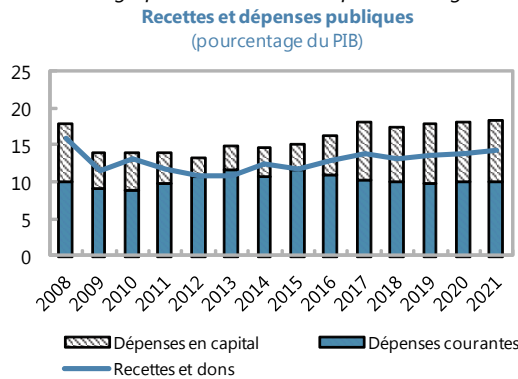
La croissance s'accélère progressivement à moyen terme grâce à l'investissement et aux réformes.



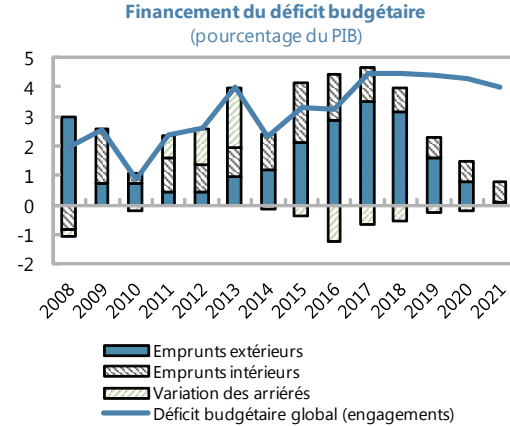
L'inflation est inchangée en 2016-17 et commence à baisser progressivement en 2018



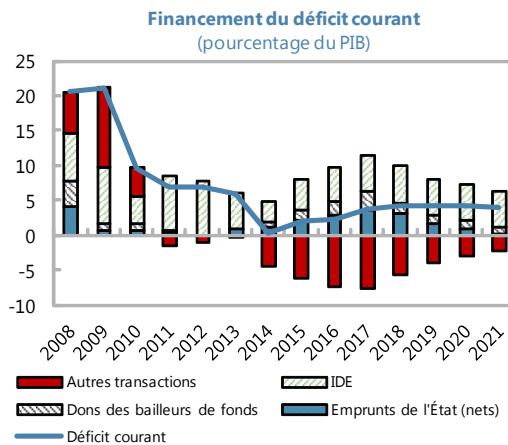
Une meilleure mobilisation des recettes dégagera une marge pour accroître les dépenses budgétaire



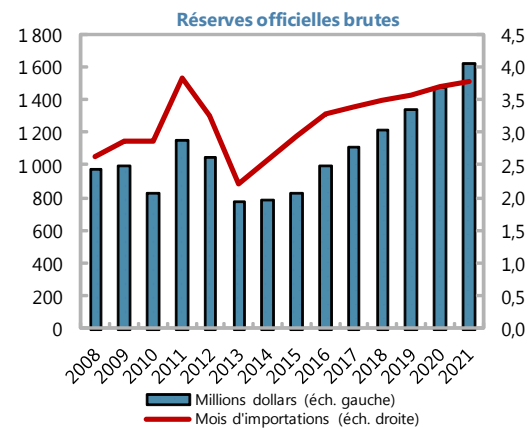
Il reste à définir d'importants financements après 2018



Le rapatriement de bénéfices (autres transactions) provoque d'importantes sorties dans la balance des paiements à moyen terme



Les réserves officielles brutes devraient augmenter à moyen terme

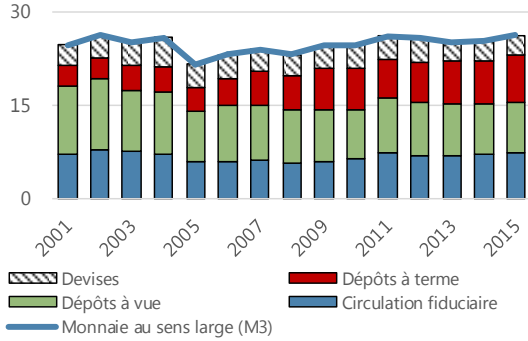


Sources : Autorités malagasy; estimations et projections des services du FMI.

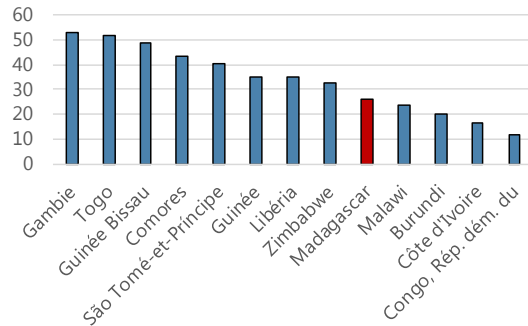
Graphique 7. Madagascar : Aperçu général du secteur financier

Le développement financier n'est pas à la hauteur de celui de beaucoup d'autres pays africains fragiles.

Monnaie au sens large (M3) et composition
(pourcentage du PIB)

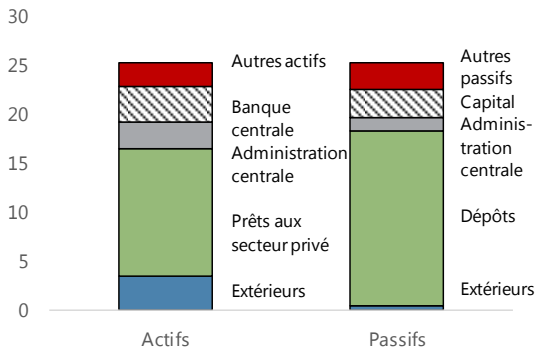


Monnaie au sens large (M3) à fin décembre 2015
(pourcentage du PIB)

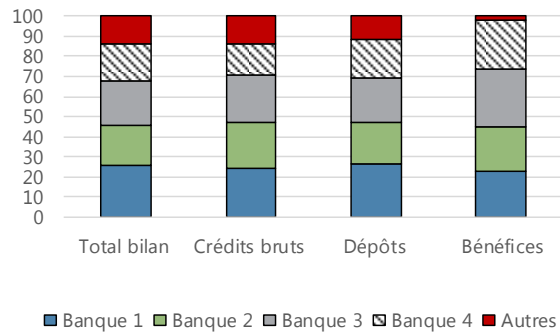


Le système bancaire malgache est petit et dominé par quatre banques

Bilans des banques commerciales, fin décembre 2015
(pourcentage du PIB)

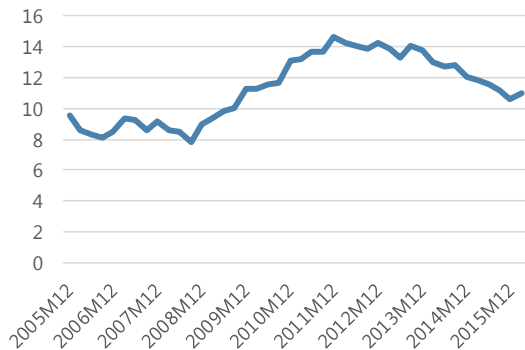


Système bancaire malgache
(pourcentage)

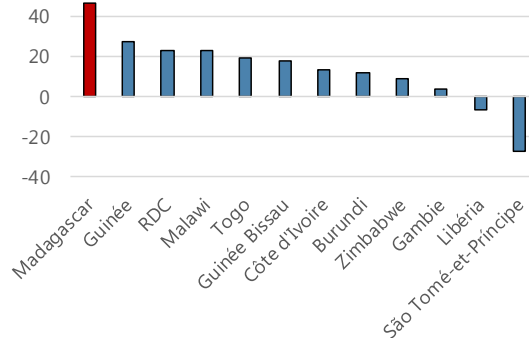


Les créances improductives sont orientées à la baisse et les banques malgaches sont en moyenne rentables

Créances improductives/créances brutes totales
(pourcentage)



Rendement des fonds propres (fin décembre 2015 ou information plus récente)
(pourcentage)



Sources : Autorités malgaches; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 1. Madagascar: Principaux Indicateurs Economiques. 2013-21

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	réalisé		est. prélim.			prévisions			
(Variation en pourcentage; sauf indication contraire)									
Produit intérieur brut et prix									
PIB à prix constants	2.3	3.3	3.1	4.1	4.5	4.8	5.0	5.0	5.0
Déflateur du PIB	5.1	6.6	7.6	6.7	6.9	6.4	6.1	5.5	5.4
Indice des prix à la consommation (Fin de période)	6.3	6.0	7.6	7.1	7.1	6.3	5.9	5.4	5.4
Monnaie et crédit									
Base monétaire	-6.1	14.1	9.6	16.0	12.7	11.9	11.9	11.0	11.0
Masse monétaire (M3)	5.3	11.1	14.6	17.9	12.7	12.5	12.3	11.7	11.6
(Croissance en pourcentage de la masse monétaire (M3) de début de période)									
Avoirs extérieurs nets	-13.5	5.4	6.9	7.5	3.3	2.6	2.5	2.7	2.9
Avoirs intérieur nets	18.7	5.7	7.7	10.4	9.4	9.9	9.8	9.0	8.6
dont: Crédit au secteur privé	6.9	8.6	8.2	4.6	6.6	7.8	7.7	6.4	6.2
(En pourcentage du PIB)									
Finances publiques									
Recettes budgétaires (hors dons)	9.6	10.1	10.4	11.0	11.2	11.7	12.2	12.7	13.2
dont: Recettes fiscales ¹	9.3	9.9	10.1	10.8	11.0	11.5	12.0	12.5	12.9
Dons	1.3	2.3	1.5	2.0	2.7	1.5	1.3	1.2	1.1
Dépenses totales	14.9	14.7	15.1	16.2	18.3	17.6	18.0	18.2	18.3
Dépenses courantes	11.8	10.8	11.7	11.0	10.3	10.0	9.9	10.1	10.2
Traitements et salaires	5.7	5.6	5.5	5.7	5.6	5.3	5.1	5.0	5.0
Intérêts exigibles	0.7	0.6	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.1	1.2
Autres	4.8	4.1	3.9	3.8	3.6	3.6	3.6	3.7	3.9
Biens et services	0.6	0.9	0.5	0.7	0.8	1.1	1.2	1.3	1.3
Transferts et subventions	4.1	3.2	3.4	3.2	2.7	2.5	2.4	2.5	2.6
Opérations nettes du Trésor	0.6	0.6	1.4	0.5	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Dépenses en capital	3.1	3.9	3.5	5.3	8.0	7.6	8.1	8.2	8.1
sur financement intérieur	0.6	1.2	1.0	1.5	1.9	2.4	3.0	3.3	3.4
sur financement extérieur	2.5	2.8	2.5	3.7	6.1	5.2	5.1	4.9	4.7
Solde global (base engagement)	-4.0	-2.3	-3.3	-3.2	-4.4	-4.4	-4.4	-4.3	-4.0
Flottant (variation des comptes créditeurs, +=augmentation)	-0.2	0.6	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés domestiques (+=augmentation)	2.2	-0.7	-0.5	-1.2	-0.7	-0.5	-0.3	-0.2	0.0
Solde budgétaire (base caisse)	-2.0	-2.4	-3.7	-4.5	-5.1	-5.0	-4.7	-4.5	-4.0
Solde primaire sauf les investissements	-1.3	-0.6	0.1	0.2	0.3	0.4	0.7
Financement total	2.0	2.4	3.7	4.5	4.7	4.0	2.3	1.5	0.8
Financement extérieur (net)	1.0	1.2	2.2	2.9	3.6	3.2	1.6	0.8	0.1
Financement intérieur (net)	1.0	1.2	2.0	1.6	1.1	0.8	0.7	0.7	0.7
Gap fiscal après financement mobilisable	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.4	-0.5	-0.8	-1.0	-0.6
Epargne et investissement									
Formation brute de capital fixe	15.9	15.6	13.1	15.3	18.2	18.2	18.6	18.9	19.0
Epargne nationale intérieure	10.0	15.3	11.1	13.0	14.5	14.0	14.4	14.8	14.9
Secteur extérieur									
Exportations de biens, FAB	18.1	20.6	21.0	21.5	20.8	20.7	20.9	21.0	20.9
Importations de biens, CAF	30.7	30.2	28.7	30.2	31.2	31.5	31.6	31.7	31.6
Solde du compte courant (hors dons)	-6.5	-1.5	-3.4	-4.3	-6.4	-5.6	-5.5	-5.3	-5.2
Solde du compte courant (dons inclus)	-5.9	-0.3	-1.9	-2.3	-3.7	-4.2	-4.2	-4.1	-4.0
Dettes publiques	33.9	35.8	41.0	41.7	42.8	43.6	44.5	45.2	45.7
Extérieure	22.8	24.4	28.4	30.4	32.6	34.5	35.8	36.9	37.4
Intérieure	11.1	11.4	12.6	11.3	10.2	9.1	8.6	8.3	8.3
(Unités comme indiqué)									
Réserves officielles brutes (en millions de DTS)	502	535	600	701	782	859	945	1,039	1,141
En mois d'importations de biens et services	2.2	2.5	2.9	3.3	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8
Taux de change effectif réel (moyenne de la période,	3.6	-3.4	-0.5
Termes de l'échange (variation en pourcentage, détérioration-.) ³	0.0	0.8	6.6	6.6	-4.6	-2.1	-1.9	-0.5	-1.8
PIB par habitant (dollars américains)	462	453	402	391	405	419	437	456	476
PIB nominal aux prix du marché (milliards d'ariary)	23,397	25,775	28,585	31,773	35,507	39,609	44,103	48,824	54,011

Sources: Données communiquées par les autorités Malagasy et estimations et prévisions des services du Fonds.

¹ Voir les tableaux 3 et 4 pour les détails.² Base engagement.³ Voir tableau 5 pour les détails.

Tableau 2. Madagascar: Comptes Nationaux, 2013-21

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	estimations		est. prélim.			prévisions			
	(Variation en pourcentage)								
Croissance réelle de l'offre									
Secteur primaire	-6.1	3.3	-0.7	2.2	2.8	3.2	3.6	3.7	3.7
Agriculture	-12.8	4.5	-2.4	2.8	3.5	4.3	5.0	5.1	5.1
Elevage et pêche	1.4	2.8	0.8	1.9	2.5	2.5	2.5	2.6	2.6
Sylviculture	-1.9	-1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Secteur secondaire	22.2	8.5	7.3	4.9	5.0	4.9	5.0	5.0	5.1
Aliments et boissons	3.1	3.4	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.7	3.8
Zones franches industrielles	5.9	2.1	-0.3	9.4	10.0	7.5	7.5	7.5	7.5
Energie	5.6	4.2	4.1	5.5	5.5	5.4	5.2	5.2	5.2
Industries extractives	219.2	25.9	19.5	5.0	5.0	5.2	5.2	5.2	5.2
Autre	-2.0	2.1	1.2	4.5	4.8	5.0	5.1	5.3	5.4
Secteur tertiaire	0.8	2.1	3.3	4.8	5.3	5.7	5.8	5.6	5.7
Transports	3.6	2.2	2.0	4.9	6.4	6.3	6.3	6.1	6.0
Services	2.2	1.2	5.3	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1
Commerce	-3.4	2.9	1.0	3.1	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Administration publique	1.0	1.4	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Travaux publics / construction	-2.2	3.1	9.4	10.0	10.0	13.6	14.2	12.0	12.0
Impôts indirects	8.4	2.1	5.7	4.8	4.8	4.8	4.8	5.0	5.0
PIB réel aux prix du marché	2.3	3.3	3.1	4.1	4.5	4.8	5.0	5.0	5.0
	(En pourcentage du PIB)								
Composition nominale de la demande									
Solde des ressources	-8.7	-4.4	-3.5	-3.9	-5.5	-5.9	-5.9	-5.8	-5.9
Importations de biens et services non facteurs	38.7	37.1	35.5	36.8	37.7	37.9	37.9	38.0	37.8
Exportations de biens et services non facteurs	30.0	32.8	32.1	32.9	32.2	32.0	32.0	32.1	31.8
Solde de la balance courante (dons inclus) = (S - I)	-5.9	-0.3	-1.9	-2.3	-3.7	-4.2	-4.2	-4.1	-4.0
Consommation	92.8	88.8	90.4	88.5	87.3	87.8	87.3	87.0	87.0
Publique	11.1	10.2	10.8	10.0	9.3	9.0	8.9	8.9	9.1
Privée	81.7	78.6	79.6	78.5	78.0	78.7	78.4	78.0	77.9
Investissement (I)	15.9	15.6	13.1	15.3	18.2	18.2	18.6	18.9	19.0
Public	2.5	3.9	3.5	5.3	8.0	7.6	8.1	8.2	8.1
Privé	13.4	11.6	9.6	10.0	10.2	10.6	10.5	10.7	10.9
<i>dont: investissements directs étrangers</i>	5.2	2.9	4.5	4.9	5.1	5.2	5.1	5.1	5.1
Épargne nationale (S)	10.0	15.3	11.1	13.0	14.5	14.0	14.4	14.8	14.9
Publique	-0.9	1.6	0.2	2.1	3.6	3.1	3.7	3.9	4.1
Privée	10.9	13.6	11.0	11.0	10.9	10.9	10.7	10.9	10.9
<i>Postes pour mémoire:</i>									
PIB nominal (prix du marché)	23,397	25,775	28,585	31,773	35,507	39,609	44,103	48,824	54,011
Revenu net des facteurs	-3.2	-2.8	-3.9	-4.0	-4.0	-4.0	-4.1	-4.1	-4.0
Transferts	6.0	6.9	5.4	5.6	5.8	5.8	5.8	5.8	5.9
PNB nominal	23,400	25,779	28,586	31,775	35,509	39,611	44,105	48,826	54,013

Sources: Données communiquées par les autorités Malagasy et estimations et prévisions des services du Fonds.

Tableau 3. Madagascar : Opérations financières de l'administration centrale, 2013-21
(En milliards d'Ariary)

	2013		2014		2015		2016 ¹				2017			2018		2019		2020		2021		
	Déc		Déc		Déc		Mar		June		Sép		Déc		Mar		June		Déc		Mar	
	estimations		estimations		Prel. Est.		est. prélim		est. prélim		est. prélim		est. prélim		est. prélim		est. prélim		est. prélim		est. prélim	
Recettes totales et dons	2,550	3,204	3,381	844	1,859	2,889	4,135	907	1,985	4,918	5,206	5,982	6,798	7,720								
Recettes totales	2,254	2,611	2,959	756	1,624	2,437	3,499	820	1,837	3,974	4,623	5,388	6,194	7,108								
Recettes fiscales ¹	2,182	2,547	2,878	746	1,592	2,388	3,431	809	1,801	3,898	4,538	5,293	6,088	6,992								
Impôts sur le revenu, les profits et le capital	455	694	707	185	391	558	806	191	439	937	1,108	1,370	1,623	1,882								
Taxes sur le commerce international	1,172	1,252	1,458	336	724	1,147	1,669	384	826	1,898	2,158	2,384	2,613	2,903								
Impôts domestiques sur biens et services	556	601	713	226	477	683	956	234	536	1,063	1,271	1,539	1,852	2,207								
Recettes non-fiscales	71	64	81	9	32	49	68	11	36	77	85	95	105	116								
Dons	296	593	422	89	235	452	636	87	148	944	583	594	604	612								
Dons courants	1	207	40	0	0	0	0	0	0	43	0	0	0	0								
Dons en capital	296	386	382	89	234	451	636	87	148	901	583	594	604	612								
Dépenses totales et prêts nets	3,483	3,797	4,328	859	2,148	3,548	5,162	1,031	2,467	6,494	6,962	7,925	8,902	9,889								
Dépenses courantes	2,752	2,781	3,331	681	1,581	2,417	3,481	669	1,633	3,647	3,965	4,360	4,909	5,517								
Traitements et salaires	1,342	1,445	1,566	386	923	1,326	1,809	421	1,006	1,972	2,099	2,257	2,459	2,705								
Intérêts exigibles	159	142	230	52	133	183	290	62	145	334	390	449	541	627								
Intérêts extérieurs	39	45	57	12	41	49	76	20	60	125	176	242	316	389								
Intérêts domestiques	120	97	173	40	92	134	214	42	84	209	214	207	226	238								
Autres	1,117	1,046	1,122	151	455	819	1,217	157	472	1,264	1,414	1,584	1,830	2,093								
Biens et services	150	222	157	28	91	139	210	40	130	301	429	511	627	715								
Transferts et subventions	968	824	966	123	364	680	1,007	116	342	964	985	1,073	1,203	1,377								
dont Entreprises publiques	293	300	250	200	150	100	50								
Opérations nettes du Trésor ¹	135	148	412	93	71	89	166	30	10	76	61	69	79	92								
Dépenses en capital	731	1,016	997	178	567	1,131	1,680	362	835	2,847	2,998	3,565	3,993	4,371								
sur financement intérieur	138	302	275	24	146	330	492	33	200	675	951	1,323	1,611	1,836								
sur financement extérieur	593	714	722	154	421	801	1,189	329	634	2,173	2,047	2,242	2,382	2,535								
financement identifié	1,189	2,173	1,870	1,561	1,387	1,138								
financement non-identifié	0	0	177	681	995	1,397								
Solde global (base engagement) ²	-933	-593	-947	-15	-289	-659	-1,026	-124	-483	-1,576	-1,756	-1,943	-2,104	-2,169								
Flottant (variation des comptes créditeurs, +=augmentation)	-40	156	42	-41	81	218	0	-99	-110	0	0	0	0	0								
Variation des arriérés domestiques (+=augmentation)	516	-187	-149	-116	-310	-349	-389	-98	-120	-235	-214	-113	-94	0								
Solde global (base caisse, dons inclus) ²	-457	-624	-1,053	-172	-518	-790	-1,415	-322	-713	-1,811	-1,970	-2,055	-2,198	-2,169								
Solde primaire sauf les investissements	-377	103	30	-126	-184	180	148	30	98	154	215	382								
Financement total	457	624	1,051	171	518	790	1,415	322	713	1,659	1,576	1,011	722	422								
Financement extérieur (net)	234	310	618	42	136	431	915	193	453	1,261	1,258	710	389	48								
Emprunts extérieurs (bruts)	297	443	733	66	243	586	1,142	242	571	1,511	1,539	1,060	783	526								
Prêts d'appui budgétaire	0	115	394	0	57	237	589	0	85	239	252	93	0	0								
Projets	297	328	340	66	187	349	553	242	486	1,271	1,288	967	783	526								
Amortissements	-63	-133	-115	-23	-108	-155	-227	-49	-118	-250	-281	-350	-394	-478								
Financement intérieur (net)	223	314	565	182	432	408	500	129	261	399	318	301	333	374								
Secteur monétaire	428	222	470	156	223	244	375	34	138	249	198	221	293	324								
Secteur non-monétaire	63	17	98	26	210	165	125	95	123	150	120	80	40	50								
Comptes de correspondants auprès du Trésor (nets)	-268	181	-132	-57	-50	-50	0	0	0	0	0	0	0	0								
Gap fiscal (+= financement excédentaire)	0	0	-3	0	0	0	0	0	0	-152	-394	-1,045	-1,476	-1,747								
Financement mobilisable								0		0	177	681	995	1,397								
Gap fiscal après financement mobilisable (+= financement excédentaire)								0		-152	-217	-363	-481	-349								

Sources: Données communiquées par les autorités Malagasy et estimations et prévisions des services du Fonds.

¹ Les prévisions de recettes fiscales et autres opérations nettes du Trésor en 2016 incluent un montant de 90 milliards d'Ariary (0,3 pourcent du PIB) au titre d'arriérés fiscaux d'Air Madagascar utilisés pour sa recapitalisation.

² Les données pour solde global en 2015 incluent un montant de 340 milliards d'Ariary (1,2 pourcent du PIB) correspondant à des opérations de recapitalisation et rééchelonnement de l'intérêt avec la banque centrale.

³ Base engagement.

Tableau 4. Madagascar : Opérations financières de l'administration centrale, 2013-21
(En pourcentage du PIB)

	2013	2014	2015	2016 ¹	2017	2018	2019	2020	2021
	estimations		Prel. Est.	prévisions					
Recettes totales et dons	10.9	12.4	11.8	13.0	13.9	13.1	13.6	13.9	14.3
Recettes totales	9.6	10.1	10.4	11.0	11.2	11.7	12.2	12.7	13.2
Recettes fiscales ¹	9.3	9.9	10.1	10.8	11.0	11.5	12.0	12.5	12.9
Impôts sur le revenu, les profits et le capital	1.9	2.7	2.5	2.5	2.6	2.8	3.1	3.3	3.5
Taxes sur le commerce international	5.0	4.9	5.1	5.3	5.3	5.4	5.4	5.4	5.4
Impôts domestiques sur biens et services	2.4	2.3	2.5	3.0	3.0	3.2	3.5	3.8	4.1
Recettes non-fiscales	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Dons	1.3	2.3	1.5	2.0	2.7	1.5	1.3	1.2	1.1
Dons courants	0.0	0.8	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons en capital	1.3	1.5	1.3	2.0	2.5	1.5	1.3	1.2	1.1
Dépenses totales et prêts nets	14.9	14.7	15.1	16.2	18.3	17.6	18.0	18.2	18.3
Dépenses courantes	11.8	10.8	11.7	11.0	10.3	10.0	9.9	10.1	10.2
Traitements et salaires	5.7	5.6	5.5	5.7	5.6	5.3	5.1	5.0	5.0
Intérêts exigibles	0.7	0.6	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.1	1.2
Intérêts extérieurs	0.2	0.2	0.2	0.2	0.4	0.4	0.5	0.6	0.7
Intérêts domestiques	0.5	0.4	0.6	0.7	0.6	0.5	0.5	0.5	0.4
Autres	4.8	4.1	3.9	3.8	3.6	3.6	3.6	3.7	3.9
Biens et services	0.6	0.9	0.5	0.7	0.8	1.1	1.2	1.3	1.3
Transferts et subventions	4.1	3.2	3.4	3.2	2.7	2.5	2.4	2.5	2.6
dont: Entreprises publiques	1.0	0.9	0.7	0.5	0.3	0.2	0.1
Opérations nettes du Trésor ¹	0.6	0.6	1.4	0.5	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Dépenses en capital	3.1	3.9	3.5	5.3	8.0	7.6	8.1	8.2	8.1
sur financement intérieur	0.6	1.2	1.0	1.5	1.9	2.4	3.0	3.3	3.4
sur financement extérieur	2.5	2.8	2.5	3.7	6.1	5.2	5.1	4.9	4.7
financement identifié	3.7	6.1	4.7	3.5	2.8	2.1
financement non-identifié	0.0	0.0	0.4	1.5	2.0	2.6
Solde global (base engagement) ²	-4.0	-2.3	-3.3	-3.2	-4.4	-4.4	-4.4	-4.3	-4.0
Flottant (variation des comptes créditeurs, + = augmentation)	-0.2	0.6	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés domestiques (+ = augmentation)	2.2	-0.7	-0.5	-1.2	-0.7	-0.5	-0.3	-0.2	0.0
Solde global (base caisse, dons inclus) ²	-2.0	-2.4	-3.7	-4.5	-5.1	-5.0	-4.7	-4.5	-4.0
Solde primaire sauf les investissements avec un financement extérieur ³	-1.3	-0.6	0.1	0.2	0.3	0.4	0.7
Financement total	2.0	2.4	3.7	4.5	4.7	4.0	2.3	1.5	0.8
Financement extérieur (net)	1.0	1.2	2.2	2.9	3.6	3.2	1.6	0.8	0.1
Emprunts extérieurs (bruts)	1.3	1.7	2.6	3.6	4.3	3.9	2.4	1.6	1.0
Prêts d' appui budgétaire	0.0	0.4	1.4	1.9	0.7	0.6	0.2	0.0	0.0
Projets	1.3	1.3	1.2	1.7	3.6	3.3	2.2	1.6	1.0
Amortissements	-0.3	-0.5	-0.4	-0.7	-0.7	-0.7	-0.8	-0.8	-0.9
Financement intérieur (net)	1.0	1.2	2.0	1.6	1.1	0.8	0.7	0.7	0.7
Secteur monétaire	1.8	0.9	1.6	1.2	0.7	0.5	0.5	0.6	0.6
Secteur non-monétaire	0.3	0.1	0.3	0.4	0.4	0.3	0.2	0.1	0.1
Comptes de correspondants auprès du Trésor (nets)	-1.1	0.7	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Gap fiscal (+ = financement excédentaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.4	-1.0	-2.4	-3.0	-3.2
Financement mobilisable				0.0	0.0	0.4	1.5	2.0	2.6
Gap fiscal après financement mobilisable (+ = financement excédentaire)				0.0	-0.4	-0.5	-0.8	-1.0	-0.6

Sources: Données communiquées par les autorités Malagasy et estimations et prévisions des services du Fonds.

¹ Les prévisions de recettes fiscales et autres opérations nettes du Trésor en 2016 incluent un montant de 90 milliards d'Ariary (0.3 pourcent du PIB) au titre d'arriérés fiscaux d'Air Madagascar utilisés pour sa recapitalisation.

² Les données pour solde global en 2015 incluent un montant de 340 milliards d'Ariary (1.2 pourcent du PIB) correspondant à des opérations de recapitalisation et rééchelonnement de l'intérêt avec la banque centrale.

³ Base engagement.

Tableau 5. Madagascar: Balance des Paiements, 2013-21

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	réalisé		est. prélim			prévisions			
	(Millions de DTS)								
Compte courant	-408.7	-22.1	-132.9	-158.8	-273.3	-325.2	-346.5	-365.9	-385.8
Biens et services	-604.9	-308.0	-241.5	-269.6	-404.1	-461.9	-489.7	-521.4	-569.1
Balance commerciale des biens	-558.0	-360.0	-235.1	-287.3	-419.7	-479.8	-499.2	-530.9	-571.1
Exportations, FAB	1,265.1	1,444.8	1,463.1	1,493.3	1,527.7	1,612.5	1,741.7	1,873.7	1,998.6
<i>Dont: mines</i>	344.9	500.0	487.6	391.5	449.5	473.1	480.5	489.5	493.6
Importations, CAF	-1,823.1	-1,804.8	-1,698.2	-1,780.6	-1,947.5	-2,092.3	-2,241.0	-2,404.5	-2,569.7
Importations de pétrole	-371.8	-360.5	-256.9	-189.2	-228.3	-248.6	-271.2	-294.5	-317.8
Importations alimentaires	-227.8	-200.5	-170.4	-171.2	-179.9	-184.8	-191.0	-197.6	-205.1
Importations de biens intermédiaires et biens d'équipement	-571.4	-585.2	-618.1	-702.1	-762.2	-829.7	-894.9	-964.7	-1,026.4
Services (nets)	-46.9	52.0	-6.5	17.7	15.7	17.9	9.6	9.5	2.1
Recettes	831.0	858.4	770.6	796.1	838.5	884.7	931.7	989.6	1,049.7
Paiements	-877.9	-806.4	-777.0	-778.4	-822.8	-866.8	-922.1	-980.1	-1,047.6
Revenus (nets)	-221.0	-197.0	-268.8	-278.2	-296.4	-315.3	-340.1	-363.1	-383.7
Recettes	11.8	9.6	11.8	15.4	16.5	17.7	19.1	20.8	21.9
Paiements	-232.8	-206.5	-280.6	-293.6	-312.9	-332.9	-359.2	-383.9	-405.6
<i>dont: intérêts sur dette publique</i>	-11.9	-12.3	-13.8	-16.6	-26.0	-34.7	-45.8	-57.6	-68.9
Transferts courants (nets)	417.2	482.8	377.4	388.9	427.2	452.0	483.3	518.6	567.0
Transferts publics	44.5	84.7	53.7	46.5	58.0	52.2	55.8	59.6	64.0
<i>dont: aide budgétaire ¹</i>	0.0	54.8	9.0	0.0	8.8	0.0	0.0	0.0	0.0
autres (net)	44.5	29.9	44.7	46.5	49.1	52.2	55.8	59.6	64.0
Transferts privés	372.7	398.2	323.7	342.5	369.3	399.8	427.5	459.0	503.0
Compte de capital et d'opérations financières	234.7	36.9	181.5	259.5	322.9	325.5	234.5	190.8	177.7
Compte de capital	88.1	104.1	93.1	139.2	186.6	114.8	112.4	110.3	108.4
<i>dont: dons projets ¹</i>	0.0	0.0	93.1	139.2	186.6	114.8	112.4	110.3	108.4
Compte d'opérations financières	153.7	-55.8	86.1	120.3	136.3	210.7	122.1	80.5	69.3
Investissements directs et de portefeuille	362.8	205.7	297.6	343.5	373.7	407.9	426.3	455.5	489.3
Autres investissements	-209.1	-261.5	-211.5	-223.3	-237.5	-197.2	-304.3	-375.0	-420.0
Secteur public	66.6	82.7	150.6	198.1	261.0	247.9	134.3	71.0	8.5
Tirages	88.5	118.7	178.7	247.7	312.7	303.3	200.5	142.9	93.3
Tirages Projets ¹	88.5	88.3	82.8	121.0	263.1	253.7	182.9	142.9	93.3
Appui budgétaire ¹	0.0	30.4	96.0	126.7	49.6	49.6	17.7	0.0	0.0
Amortissements	-21.9	-36.0	-28.1	-49.6	-51.7	-55.4	-66.2	-71.9	-84.8
Autorités monétaires et secteur privé	-118.1	-114.0	-123.6	-118.5	-118.1	-112.4	-111.1	-109.6	-117.8
Banques	34.8	-24.9	14.0	-4.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres (dont revenus d'exportation non-rapatriés)	-192.5	-205.3	-252.4	-298.5	-380.4	-332.7	-327.5	-336.3	-310.7
Erreurs et omissions	-7.1	-11.4	2.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-174.0	14.7	48.6	100.7	49.6	0.3	-112.0	-175.1	-208.1
Financement	173.7	-14.7	-48.6	-100.7	-80.9	-77.9	-85.6	-94.4	-101.6
Banque centrale (net; augmentation = -)	173.7	-14.7	-48.6	-100.7	-80.9	-77.9	-85.6	-94.4	-101.6
Crédit du FMI (net)	-6.2	17.5	18.8	20.8	54.6	56.9	59.8	-6.1	-12.2
Autres actifs, nets (augmentation = -)	179.8	-33.3	-67.4	-80.0	-26.4	-21.0	-25.8	-100.5	-113.8
Annulation ou remise de dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement ²	0	0	0	0	31	78	198	269	310
	(En pourcentage du PIB; sauf indication contraire)								
Postes pour mémoire:									
Dons	0.0	0.8	1.5	2.0	2.7	1.5	1.3	1.2	1.1
Prêts	1.3	1.7	2.6	3.6	4.3	3.9	2.4	1.6	1.0
Investissements directs	5.2	2.9	4.5	5.0	5.1	5.2	5.1	5.1	5.1
Compte courant									
hors transferts officiels nets	-6.5	-1.5	-3.4	-4.3	-6.4	-5.6	-5.5	-5.3	-5.2
dont transferts officiels nets	-5.9	-0.3	-1.9	-2.3	-3.7	-4.2	-4.2	-4.1	-4.0
Le service de la dette (pour cent des exportations de biens)	40.0	34.0	33.4	32.0	29.7	27.1	24.7	22.4	21.0
Exportations de biens en volume (Variation en pourcentage)	21.3	7.2	1.3	3.6	4.2	6.8	9.2	7.1	7.5
Importations de biens en volume (Variation en pourcentage)	11.1	4.6	-4.1	13.4	6.3	6.5	6.2	6.3	5.7
Réserves brutes officielles (millions de DTS)	502	535	600	701	782	859	945	1,039	1,141
en mois d'importations de biens et services non-facteur	2.2	2.5	2.9	3.3	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8
Termes de l'échange (basé sur les déflateurs du FMI)	0.0	-2.5	6.6						
Termes de l'échange (basé sur la balance des paiements)				6.6	-4.6	-2.1	-1.9	-0.5	-1.8
Taux de change (ariary / USD, moyenne de la période)	2,207	2,415	2,934
Sources: Données communiquées par les autorités Malagasy et estimations et prévisions des services du Fonds.									
¹ Inclut uniquement les emprunts extérieurs signés par les autorités.									
² Se répartit en dons, prêts d'appui budgétaire et prêts d'appui à la balance paiement non-identifiés.									

Tableau 6. Madagascar : Situation Monétaire, 2013-21¹
(Milliards d'Ariary; sauf indication contraire)

	2013	2014	2015		2016		2017	2018	2019	2020	2021	
	Déc	Déc	Déc	SMP	réalisations	March						Déc
	réalisations		SMP	réalisations	SMP	réalisations	Proj.	prévisions				
Avoirs extérieurs nets	1,840	2,159	2,816	2,610	2,815	2,754	3,172	3,462	3,721	3,999	4,335	4,749
Avoirs extérieurs nets (BCM)	1,219	1,389	1,937	1,763	1,924	1,881	2,250	2,493	2,709	2,949	3,251	3,634
Avoirs extérieurs nets (Banques commerciales)	621	770	878	847	891	873	922	969	1,012	1,050	1,084	1,116
Avoir intérieurs nets	4,054	4,390	4,516	4,892	4,597	4,999	5,672	6,505	7,491	8,592	9,724	10,939
Crédit intérieur	3,943	4,582	5,362	5,558	5,451	5,678	6,404	7,248	8,235	9,326	10,436	11,640
Créances nettes sur l'Etat	1,119	1,232	1,595	1,696	1,690	1,843	2,118	2,375	2,582	2,811	3,113	3,446
BCM	430	652	1,051	1,049	1,068	1,023	1,137	948	755	712	669	626
Banques commerciales	431	326	267	398	340	580	685	1,123	1,514	1,777	2,113	2,480
Crédit brut (principalement BTA)	810	695	662	773	735	941	1,060	1,498	1,856	2,255	2,696	3,185
Dépôts	-379	-369	-394	-375	-394	-360	-375	-375	-342	-477	-583	-705
Autres crédits	258	254	277	248	282	240	296	305	313	322	331	340
Crédit à l'économie	2,824	3,350	3,767	3,863	3,761	3,834	4,286	4,873	5,653	6,515	7,323	8,195
Crédit aux entreprises publiques	54	79	82	60	82	66	148	148	148	148	148	148
Crédit au secteur privé	2,745	3,250	3,677	3,785	3,671	3,758	4,128	4,715	5,495	6,357	7,165	8,031
Autres crédits	25	21	8	15	8	10	10	10	10	10	10	15
Autres postes (nets, actif = +)	111	-184	-846	-666	-854	-677	-732	-743	-744	-734	-711	-686
BCM	906	774	156	359	132	351	368	410	455	505	561	614
Autres	-795	-965	-1,001	-1,025	-986	-1,028	-1,100	-1,153	-1,199	-1,239	-1,272	-1,300
Monnaie et quasi-monnaie (M3)	5,894	6,549	7,332	7,502	7,412	7,752	8,844	9,966	11,212	12,591	14,059	15,689
Dépôts en devises	666	809	969	869	982	906	932	979	1,022	1,062	1,096	1,128
Obligations	36	43	43	34	41	44	44	34	34	34	34	34
Masse monétaire (M2)	5,191	5,698	6,321	6,600	6,389	6,802	7,868	8,953	10,156	11,496	12,930	14,527
Circulation fiduciaire	1,608	1,826	2,008	2,115	1,952	2,079	2,462	2,743	3,088	3,476	3,874	4,318
Dépôts à vue	1,945	2,087	2,342	2,285	2,410	2,395	2,710	3,011	3,305	3,609	3,913	4,225
Quasi-monnaie dont dépôts à termes	1,638	1,786	1,971	2,200	2,026	2,330	2,696	3,199	3,762	4,410	5,143	5,985
(Variations en pourcentage de la masse monétaire (M2) de début de l'année)												
Avoirs extérieurs nets	-15.8	6.1	11.5	7.9	0.0	2.2	8.5	3.7	2.9	2.7	2.9	3.2
Avoir intérieurs nets	22.0	6.5	2.2	8.8	1.3	1.6	11.8	10.6	11.0	10.8	9.9	9.4
Crédit intérieur	18.9	12.3	13.7	17.1	1.4	1.8	12.8	10.7	11.0	10.7	9.7	9.3
Créances nettes sur l'Etat (budget)	10.8	2.2	6.4	8.1	1.5	2.2	6.4	3.3	2.3	2.3	2.6	2.6
Crédit à l'économie	8.1	10.1	7.3	9.0	-0.1	-0.4	6.4	7.5	8.7	8.5	7.0	6.7
Crédit aux entreprises publiques	0.0	0.5	0.0	-0.3	0.0	0.1	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit au secteur privé	8.1	9.7	7.5	9.4	-0.1	-0.4	5.2	7.5	8.7	8.5	7.0	6.7
Autres postes (nets, actif = +)	3.2	-5.7	-11.6	-8.5	-0.1	-0.2	-1.0	-0.1	0.0	0.1	0.2	0.2
(Variation annuelle en pourcentage)												
Masse monétaire (M2)	9.0	9.8	10.9	15.8	8.4	15.4	19.2	13.8	13.4	13.2	12.5	12.4
Circulation fiduciaire	6.0	13.6	10.0	15.9	9.6	16.7	16.4	11.4	12.6	12.6	11.4	11.4
Dépôts à vue	3.9	7.3	12.2	9.5	8.6	7.9	18.6	11.1	9.8	9.2	8.4	8.0
Quasi-monnaie dont dépôts à termes	19.3	9.0	10.4	23.2	7.1	23.2	22.6	18.7	17.6	17.2	16.6	16.4
Crédit au secteur privé (en termes nominaux)	16.2	18.4	13.2	16.5	13.6	16.3	9.1	14.2	16.6	15.7	12.7	12.1
Crédit au secteur privé (en termes réels)	10.0	12.4	5.2	8.9	2.0	7.1	10.3	9.7	7.3	6.7
Pour mémoire:												
Multiplicateur de la base monétaire (M3/réserves)	2.40	2.34	2.36	2.45	2.47	2.65	2.49	2.48	2.50	2.51	2.52	2.53
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/fin-de-période M3)	3.97	3.94	3.90	3.81	3.98	3.68	3.59	3.56	3.53	3.50	3.47	3.44

Sources: Données communiquées par les autorités Malagasy et estimations et prévisions des services du Fonds.

¹ Fin de la période.

Tableau 7. Madagascar : Bilan de la Banque Centrale, 2013–17¹

(Milliards d'Ariary; sauf indication contraire)

	2013		2014		2015		2016					2017			
	Déc	Déc	Déc		Déc		Mars		Jun	Sép	Déc	Mars	Jun	Déc	
	réalisations		FCR	réal.		FCR	réal.				prévisions				
				DTS fixé	DTS rééval.		DTS fixé	DTS rééval.							
Avoirs extérieurs nets	1,219	1,389	1,937	1,847	1,763	1,924	1,965	1,881	1,968	2,036	2,250	2,283	2,349	2,493	
Actifs bruts en devises étrangères	1,734	2,013	2,820	2,666	2,666	2,793	2,767	2,767	2,888	3,086	3,312	3,336	3,567	3,883	
Passifs bruts en devises étrangères ²	-515	-624	-882	-818	-903	-869	-802	-886	-920	-1,051	-1,062	-1,053	-1,217	-1,390	
Avoir intérieurs nets	1,234	1,410	1,165	1,219	1,304	1,073	962	1,047	1,243	1,421	1,309	1,404	1,484	1,519	
Créances sur l'Etat (nettes)	430	652	1,051	1,049	1,049	1,068	1,023	1,023	1,028	1,112	1,137	1,148	1,064	948	
Créances sur le gouvernement central	541	919	1,151	1,263	1,263	1,168	1,156	1,156	1,148	1,233	1,279	1,268	1,184	1,090	
Avances statutaires	33	366	231	376	376	248	296	296	296	296	296	296	223	150	
Dettes titrisées (bons du Trésor / BTA)	338	338	735	734	734	735	734	734	851	840	829	819	808	786	
Les effets escomptés de change	87	19	60	27	27	60	0	0	0	0	57	57	57	57	
Autres crédits	82	195	124	126	126	124	126	126	2	97	97	97	97	97	
Dépôts de l'Etat	-111	-267	-100	-213	-213	-100	-133	-133	-121	-121	-142	-120	-120	-142	
Crédit à l'économie	9	8	8	6	6	7	8	8	8	7	4	7	7	3	
Créances sur les banques : opérations de liquidité (+ = injection)	-111	-24	-49	-110	-110	-134	-335	-335	-102	-35	-200	-136	13	158	
Autres postes (nets; actif +)	906	774	156	274	359	132	267	351	309	337	368	385	400	410	
Base monétaire	2,453	2,799	3,102	3,067	3,067	2,997	2,927	2,927	3,211	3,457	3,559	3,687	3,834	4,012	
Monnaie hors banques	1,608	1,826	2,008	2,115	2,115	1,952	2,079	2,079	2,209	2,241	2,462	2,390	2,487	2,743	
Réserves bancaires	844	972	1,094	951	951	1,044	848	848	1,001	1,216	1,097	1,296	1,346	1,268	
Monnaie dans les banques	153	170	161	188	188	130	146	146	134	167	188	167	199	223	
Dépôts	691	802	933	762	762	914	702	702	867	1,049	908	1,129	1,147	1,045	
	(Flux annuels cumulatifs)														
<i>Postes pour mémoire:</i>															
Avoirs extérieurs nets		170	548	458	374	-13	-1,763	202	206	273	487	33	99	243	
En millions de DTS		16	36	46	27	-8	42	23	27	38	79	1	9	26	
Avoir intérieurs nets		176	-245	-190	-106	-91	-1,304	-342	-61	117	5	95	175	210	
Créances sur l'Etat (nettes)		222	399	397	397	17	-1,049	-26	-22	63	87	12	-72	-189	
Base monétaire		346	303	268	268	-105	-3,067	-139	144	390	492	128	275	453	
	(En millions de DTS)														
Avoirs extérieurs nets	353	369	405	416	397	397	439	420	424	435	476	477	485	502	

Sources: Données communiquées par les autorités Malagasy et estimations et prévisions des services du Fonds.

¹ Fin de période.

² De nouveaux principes comptables ont augmenté la valeur du passif de DTS 19.040.000 en Décembre 2015, par suite d'une réévaluation de l'allocation de DTS.

Tableau 8. Madagascar : Exigences et sources de financement externes, 2015–19

(Milliards de US\$)

	2015	2016	2017	2018	2019	2016-19
	Prel. Est.	Projections				
Total des besoins de financement	859	1,068	1,365	1,365	1,416	5,213
Déficit du compte courant	186	222	386	459	491	1,558
Remboursement net de la dette du secteur privé	173	166	167	159	157	649
Remboursement de la dette publique	39	70	73	78	94	314
L'accumulation de réserves brutes (+ = augmentation)	90	141	114	110	121	487
Remboursements au FMI	17	15	12	8	4	39
Autres (dont revenus d'exportation non-rapatriés)	354	454	614	550	549	2,166
Financement disponible	859	1,067	1,321	1,255	1,136	4,780
Investissements directs et de portefeuille	436	482	527	576	604	2,189
Appui budgétaire	134	177	70	70	25	342
L'appui du projets	246	364	635	520	418	1,938
Dons projets	130	195	263	162	159	780
Tirages Projets	116	169	371	358	259	1,158
FMI: FCR et FEC arrangements	43	44	89	89	89	310
Déficit de financement	0	0	44	110	280	434
Postes pour mémoire:						
Réserves brutes officielles (millions de DTS)	839	981	1,103	1,214	1,339	

Sources: Données communiquées par les autorités Malagasy et estimations et projections des services du Fonds.

Tableau 9. Madagascar : Plan d'emprunt extérieur, 2016 T1-2017 T2

Dette extérieure contractée et garantie par l'État	Volume de dette nouvelle 2016 T1 - 2017 T2		la valeur actualisée de la nouvelle dette (objectifs du programme)	
	millions \$	%	millions \$	%
Par source de financement de la dette	2419	100	1314	100
<i>Dette concessionnelle, don't</i>	2299	95	1207	92
Dette multilatérale	1106	46	579	44
Dette bilatérale	1193	49	628	48
Autre	0	0	0	0
<i>Dette non concessionnelle, don't</i>	120	5	107	8
Semi-concessionnelle	49	2	36	3
Conditions commerciales	71	3	71	5
Par type de créanciers	2419	100	1314	100
Multilatéral	1155	48	615	47
Bilatéral - Club de Paris	529	22	196	15
Bilatéral - Hors Club de Paris	664	27	432	33
Autre	71	3	71	5
Utilisation de l'emprunt	2419	100	1314	100
Infrastructures	2054	85	1101	84
Dépenses sociales	146	6	68	5
Financement du budget	218	9	144	11
Autre	1	0.0	1	0.1

Sources: autorités Malagasy; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 10. Madagascar : Indicateurs sélectionnés de solidité financière, 2009-16¹
(Ratios, en pourcentage)

	2009 Dec	2010 Dec	2011 Dec	2012 Dec	2013 Dec	2014 Dec	2015 Dec	2016 Mar
Fonds propres								
Fonds propres/actifs pondérés par le risque	14.64	14.37	15.31	15.17	14.75	13.25	12.39	12.25
Capital/actifs	7.13	7.36	7.17	7.24	7.89	7.68	7.29	6.82
Fonds propres de base/actifs pondérés par le risque	14.78	14.87	16.18	15.86	14.97	13.68	12.97	12.82
Niveau 1 / actifs	7.20	7.61	7.58	7.57	8.00	7.93	7.63	7.14
Prêts improductifs nets moins provisionnement/fonds propres	20.25	19.20	17.98	13.48	17.74	17.29	19.01	20.18
Position ouverte nette en actions et autres participations / fonds propres	6.65	6.34	6.84	5.96	6.47	7.56	8.63	8.74
Qualité des actifs								
Prêts improductifs sur total des prêts	11.29	13.11	14.61	14.21	13.78	12.02	10.56	11.03
Bénéfices et rentabilité								
Retour sur actifs	1.60	1.50	1.80	1.95	2.34	3.10	3.65	2.69
Retour sur fonds propres	21.88	19.90	22.90	25.36	29.15	38.12	46.06	25.10
Marge d'intérêt sur produit brut	60.71	62.12	63.20	63.64	63.88	58.80	57.84	65.39
Charges hors intérêts sur produit brut	50.90	52.32	52.81	55.97	54.23	48.03	48.18	52.62
Produit des transactions / produit brut	97.46	97.93	97.42	97.68	97.49	97.70	97.80	98.58
Charges de personnels / charges hors intérêt	36.58	37.65	37.17	38.41	39.52	41.31	39.79	40.63
Liquidités								
Liquidités / total des actifs	46.89	45.87	49.66	50.43	43.24	39.93	37.80	40.14
Actifs liquides/passifs à court term	69.73	67.83	71.01	74.08	63.73	58.92	55.30	59.94
Dépôt de la clientèle / total des prêts (non interbancaire)	183.51	175.02	188.22	188.34	158.18	145.81	142.33	150.41
Sensibilité aux risques du marché								
Position de change nette / fonds propres	15.39	15.13	14.50	11.90	17.12	8.92	9.32	10.60
Ecart entre les taux plafond et plancher interbancaire	10.57	11.16	11.58	11.85	12.54	11.97	11.63	11.42
Prêts libellés en monnaie étrangère / total des prêts	4.87	4.72	7.31	5.87	6.26	5.27	5.67	6.05
Passifs libellés en monnaie étrangère / total des passifs	17.84	19.34	18.31	17.53	16.33	17.61	16.67	16.52

¹ Les ratios incluent le système bancaire seulement.

Sources: Données communiquées par les autorités Malagasy.

Tableau 11. Madagascar : Objectifs indicatifs, fin décembre 2015 et fin mars 2016

	fin-déc. 2015				fin-mars 2016			
	prévisions	ajusté	réalisé	statut	prévisions	ajusté	réalisé	statut
(milliards d'Ariary, sauf indication contraire)								
Externe								
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs de paiement (en millions de dollars EU) ¹	0		11	pas observé	0		15	pas observé
Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels d'une échéance initiale de plus d'un an, contractés ou garantis par l'État ou la BCM (en millions de dollars EU) ¹	200		0	observé	200		23	observé
Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels d'une échéance inférieure ou égale à un an, contractés ou garantis par l'État ou la BCM (en millions de dollars EU) ¹	0		0	observé	0		0	observé
Banque centrale								
Plancher pour les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCM ²	416	403	417	observé	407	394	443	observé
Plafond pour les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCM ²	1,558	1,607	1,498	observé	1,485	1,535	1,261	observé
Finances publiques								
Plafond sur le le crédit bancaire net à l'État ³	340	389	463	pas observé	90		148	pas observé
Plancher sur les dépenses prioritaires sociale ³	204		311	observé	33		85	observé
Plancher sur les recettes fiscales ³	2,994		3,011	observé	746		750	observé
Pour mémoire								
Budget support grants and loans (millions of SDRs) ⁴	119		106		119		106	
Nouveaux emprunts concessionnels, contractés ou garantis central government or BCM (US\$ millions) ⁵	167		232		327		294	
Taux de change du programme (MGA/DTS)	3,761.88				3,761.88			
Compensation financière versée à la banque centrale pour during 2011-13 ⁴	214		214		214		214	

Sources: Données communiquées par les autorités Malagasy; et prévisions des services du Fonds.

¹ Cet objectif sera suivi en continu à partir de fin août 2015.

² Le stock total des AEN et AIN mesurée au taux de change de programme et excluant la réévaluation de DTS.

³ Chiffres cumulés depuis le début de l'année.

⁴ Chiffre cumulés depuis le début de 2015.

⁵ Chiffre cumulés à partir de fin septembre 2015.

Tableau 12. Madagascar : Repères structurels du Programme de référence

Mesure	Date de l'évaluation	État d'avancement
Améliorer la politique de change Éviter de rétablir des opérations de rachat à des taux différents de ceux du marché.	Repère continu	Rempli
Mobiliser des recettes budgétaires Charger des équipes d'audit à distance de procéder à des vérifications ex-post en cas de soupçon sérieux de fraude. Veiller à ce que les ventes réalisées localement par les sociétés des zones franches soient limitées à 5 % de leur chiffre d'affaires et qu'elles soient soumises à une déclaration douanière, ainsi qu'aux droits et taxes applicables.	Fin décembre 2015	Rempli fin décembre
	Fin mars 2016	Rempli fin mars 2016
Améliorer la composition et la qualité des dépenses budgétaires Appliquer une formule de calcul automatique des prix pour assurer le plein recouvrement des coûts pour les carburants (diésel, essence et kérosène).	Repère continu à partir de fin décembre 2015	Rempli avec retard, le 1 ^{er} mars 2016
Créer un compte de garantie bloqué auprès de la banque centrale pour sanctuariser les remboursements de TVA.	1 ^{er} janvier 2016	Rempli avec retard, le 29 janvier 2016
Améliorer la transparence des finances publiques Rendre la base de données DMFAS pleinement opérationnelle et publier des détails sur l'encours et les flux de la dette contractée ou garantie par l'État à compter de la loi de finances 2016.	Fin mars 2016	Rempli fin mars 2016
Renforcer l'indépendance de la Banque centrale Soumettre pour approbation au gouvernement la loi révisée sur la Banque centrale, qui inclut les éléments présentés dans le MPEF (¶130).	Fin décembre 2015	Rempli avec retard, le 12 janvier 2016
Promouvoir une croissance inclusive Approbation par le gouvernement de la Politique nationale de protection sociale, qui orientera la conception et la mise en œuvre des programmes de protection sociale, notamment les filets de sécurité, en faveur des ménages les plus pauvres et les plus vulnérables.	Fin décembre 2015	Rempli avant la date butoir de fin décembre

Tableau 13. Madagascar : Proposition de calendrier de décaissements et de revues de l'accord FEC

Date de disponibilité	Décaissement		Conditions de décaissement
	(pourcentage de la quote-part)	(DTS)	
27 juillet 2016	25.7	31,428,000	Approbation de l'accord par le Conseil
27 janvier 2017	25.7	31,428,000	Achèvement par le Conseil de la première revue à partir de l'observation des critères de réalisation à fin décembre 2016
27 juillet 2017	25.7	31,428,000	Achèvement par le Conseil de la deuxième revue à partir de l'observation des critères de réalisation à fin juin 2017
27 janvier 2018	25.7	31,428,000	Achèvement par le Conseil de la troisième revue à partir de l'observation des critères de réalisation à fin décembre 2017
27 juillet 2018	25.7	31,428,000	Achèvement par le Conseil de la quatrième revue à partir de l'observation des critères de réalisation à fin juin 2018
27 janvier 2019	25.7	31,428,000	Achèvement par le Conseil de la cinquième revue à partir de l'observation des critères de réalisation à fin décembre 2018
20 juillet 2019	25.7	31,432,000	Achèvement par le Conseil de la sixième revue à partir de l'observation des critères de réalisation à fin juin 2019
Total	180.0	220,000,000	

Source : FMI.

Tableau 14. Madagascar : Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2016-30

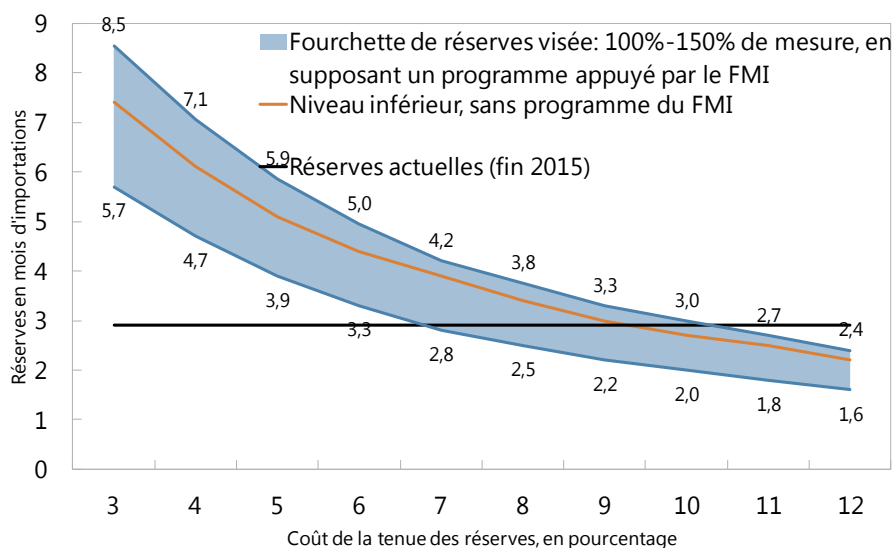
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	(Millions de DTS)														
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants															
Principal	5.3	8.3	5.9	3.1	6.1	12.2	12.2	12.2	9.2	6.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et futurs²															
Principal	5.3	8.3	5.9	3.1	6.1	12.2	21.7	34.2	43.7	50.1	44.0	34.6	22.0	9.4	0.0
Commissions et intérêts	0.03	0.03	0.03	0.49	0.58	0.58	0.57	0.53	0.47	0.37	0.26	0.16	0.09	0.05	0.03
Obligations totales sur la base des crédits existants et futurs															
En millions de DTS	5.3	8.3	5.9	3.6	6.7	12.8	22.2	34.8	44.2	50.5	44.3	34.7	22.1	9.5	0.0
en milliards d'Ariary	24.4	40.0	30.1	18.8	36.6	72.2	129.1	208.0	272.6	320.6	289.6	234.1	153.4	67.8	0.2
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.2	0.3	0.2	0.1	0.2	0.4	0.7	1.0	1.2	1.3	1.0	0.8	0.5	0.2	0.0
En pourcentage du service de la dette	4.7	6.8	4.5	2.3	3.9	6.5	10.0	13.9	16.2	15.8	12.1	8.2	4.6	1.8	0.0
En pourcentage du PIB	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.2	0.3	0.4	0.4	0.3	0.2	0.1	0.1	0.0
En pourcentage des recettes publiques	0.7	1.0	0.7	0.3	0.6	1.0	1.6	2.3	2.6	2.7	2.2	1.6	0.9	0.4	0.0
En pourcentage de la quote-part	4.4	6.8	4.8	2.9	5.5	10.5	18.2	28.4	36.2	41.3	36.2	28.4	18.1	7.8	0.0
Encours totaux des crédits du FMI sur la base des tirages existants et futurs															
En millions de DTS	106.7	161.3	218.2	278.0	271.9	259.7	238.0	203.8	160.1	110.0	66.0	31.4	9.4	0.0	0.0
en milliards d'Ariary	487.4	779.0	1,107.7	1,469.5	1,489.3	1,464.7	1,382.9	1,220.1	987.2	698.6	431.8	211.8	65.4	0.0	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	4.7	6.8	8.7	10.4	9.5	8.5	7.3	5.8	4.3	2.7	1.5	0.7	0.2	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette	94.3	133.3	165.0	184.0	159.2	132.5	106.9	81.4	58.5	34.4	18.0	7.4	2.0	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	1.5	2.2	2.8	3.3	3.1	2.7	2.3	1.9	1.4	0.9	0.5	0.2	0.1	0.0	0.0
En pourcentage des recettes publiques	13.9	19.6	24.0	27.3	24.0	20.6	17.1	13.3	9.5	5.9	3.2	1.4	0.4	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	87.3	132.0	178.6	227.5	222.5	212.5	194.8	166.8	131.0	90.0	54.0	25.7	7.7	0.0	0.0
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)															
Décaissements	26.1	54.6	57.0	59.8	-6.1	-12.2	-21.7	-34.2	-43.7	-50.1	-44.0	-34.6	-22.0	-9.4	0.0
Remboursements et rachats	31.4	62.8	62.8	62.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	5.3	8.3	5.9	3.1	6.1	12.2	21.7	34.2	43.7	50.1	44.0	34.6	22.0	9.4	0.0
<i>Postes pour mémoire:</i>	(Billions of Ariary, unless otherwise indicated)														
Exportations de biens et services (millions de DTS)	2,289	2,366	2,497	2,673	2,863	3,048	3,247	3,514	3,749	4,004	4,279	4,577	4,900	5,225	5,574
Service de la dette	516.6	584.2	671.4	798.6	935.4	1,105.0	1,293.9	1,498.9	1,687.6	2,033.8	2,395.1	2,864.4	3,322.3	3,811.9	4,349.1
PIB nominal (aux prix du marché)	31,773	35,507	39,609	44,103	48,824	54,011	59,547	65,651	72,380	79,799	87,978	96,996	106,938	117,900	129,984
Recettes publiques	3,499	3,974	4,623	5,388	6,194	7,108	8,075	9,166	10,394	11,779	13,338	14,997	16,534	18,228	20,097
Quota (millions de DTS)	122.2	122.2	122.2	122.2	122.2	122.2	122.2	122.2	122.2	122.2	122.2	122.2	122.2	122.2	122.2
Source: FMI.															

Annexe I. Madagascar : Estimation du Niveau de Réserves Optimales

1. **Les réserves internationales sont actuellement inférieures au niveau optimal.** La flexibilité du taux de change diminue le besoin de réserves, mais la dépendance de Madagascar aux exportations de produits miniers et les turbulences de l'environnement international accroissent la probabilité de chocs, et donc la nécessité d'amortisseurs supplémentaires. À supposer un coût de détention de réserves de 6 %, le niveau actuel (2,9 mois de couverture des importations à fin 2015) est inférieur au niveau bas de la fourchette cible (3,3 mois de couverture des importations avec un programme du FMI et 4,4 mois sans programme). Avec une FEC, les réserves devraient atteindre le bas de la fourchette fin 2019¹.

Réserves optimales

(fourchette visée et niveaux actuels, en mois d'importations)



Sources : calculs des services du FMI.

¹ La fourchette cible des réserves est calculée à l'aide du modèle d'adéquation des réserves du FMI pour les pays n'ayant qu'un faible accès au crédit. Étant donné l'importance de ses exportations de produits miniers, Madagascar est classé dans les pays riches en ressources.

Appendice I. Lettre d'intention

Antananarivo, Madagascar
12 juillet 2016

Mme Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431
États-Unis

Madame la Directrice Générale,

1. Nous avons poursuivi notre programme de relance après la période de transition. Nos mesures de politique économique en 2015 et 2016 ont visé à renforcer notre stabilité et notre viabilité macroéconomique en appui à la réduction de la pauvreté et de la croissance durable. Malgré un environnement extérieur difficile et des faiblesses structurelles profondément enracinées, nous avons fait des progrès au cours de l'année passée.
2. Ces politiques correspondent à la fois à la poursuite et à l'intensification du programme de réformes économiques à moyen terme. Une réduction de la pauvreté et une croissance durable requerront une nette augmentation des investissements qui, à leur tour, exigeront une amélioration de la mobilisation des recettes intérieures et un accroissement des ressources officielles extérieures, ce qui se traduira par des besoins soutenus au niveau de la balance des paiements. Pour nous aider dans cet effort, nous comptons sur le soutien financier de la communauté internationale, qui est nécessaire si nous voulons que nos efforts destinés à améliorer nettement le niveau de vie au cours des prochaines années soient couronnés de succès. Nous demandons au Fonds Monétaire International d'appuyer notre programme sous la forme d'un accord au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) pour un montant équivalant à 180% de la quote-part, soit 220 millions de DTS qui seraient décaissés en faveur de la Banque Centrale de Madagascar.
3. Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF), joint à la présente lettre, décrit les politiques mises en œuvre cette année, de même que celles que nous entendons mettre en œuvre pour le reste de l'année mais aussi au cours de la période couverte par le programme (2016-2019). Le Gouvernement est convaincu que les politiques et les mesures incluses dans ce Mémoire contribueront à remédier aux difficultés de la balance des paiements et à faire progresser les objectifs de réduction de la pauvreté et de croissance. Nous sommes prêts à prendre toutes nouvelles mesures qui pourraient se révéler nécessaires pour réaliser nos objectifs et consulterons les services du FMI avant l'adoption de toute modification des politiques arrêtées dans ce Mémoire. Le Gouvernement s'engage également à coopérer pleinement avec le FMI pour atteindre ses objectifs et s'engage à ne pas

introduire des mesures ou de politiques qui aggraveraient les difficultés de balance de paiement de Madagascar. Nous nous engageons à fournir en temps voulu les informations sur le suivi du programme et la Banque Centrale sera soumise à une actualisation de l'évaluation au titre de la sauvegarde, comme requis.

4. Les autorités malgaches acceptent que cette Lettre d'Intention, de même que le MPEF, le Protocole d'Accord Technique (PAT) qui lui sont joints, ainsi que le rapport des services du FMI relatif à la demande d'un accord au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et l'Analyse de Viabilité de la Dette, soient rendus public après l'approbation par le Conseil d'Administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de notre haute considération.

/s/

M. François Marie Maurice Gervais
Rakotoarimanana
Ministre des Finances et du Budget
Madagascar

/s/

M. Alain Hervé Rasolofondraibe
Gouverneur
Banque Centrale de Madagascar

Pièces jointes :

- Mémoire de politiques économiques et financières
- Protocole d'Accord Technique

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières, 2016-19

I. APERÇU

- 1. Le présent mémoire présente le programme de réformes à moyen terme du Gouvernement de Madagascar dans le cadre de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC).** L'objectif ultime du programme consiste à accroître les dépenses consacrées aux infrastructures essentielles et au développement social en vue de mettre fin à la détérioration des indicateurs de développement. Ce programme entend placer le pays sur une trajectoire soutenue de relèvement du niveau de vie et d'amélioration des conditions sociales conformément aux objectifs du Plan National de Développement (PND) et aux Objectifs de Développement Durable (ODD). Le mémoire met l'accent sur les buts et les objectifs, à la fois au cours de la première année de la FEC et pendant la durée du programme, en établissant les mesures de politique économique ainsi que les réformes structurelles requises pour préserver la stabilité macroéconomique, renforcer la position extérieure et accroître la compétitivité globale.
- 2. Au cours des deux dernières décennies, la croissance économique de Madagascar (2,8 %) a eu du mal à suivre le taux de la croissance démographique, ce qui a débouché sur une stagnation du niveau de vie et sur la non-réalisation de la plupart des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).** Cette tendance à la faiblesse de la croissance a été exacerbée par la période de transition politique qui a duré de 2009 à 2013. Le pays est sorti de cette crise politique avec une détérioration des conditions sociales : le taux de pauvreté a atteint 71,5 % de la population en 2012 (tel que défini par la FAO comme la consommation calorique minimale). L'accès à l'éducation s'est à peine amélioré et le taux de réussite aux examens, notamment au niveau du baccalauréat, a chuté (36 % en 2014 comparé à 41 % en 2013) ; l'accès à la santé publique, par contre, s'est légèrement amélioré (avec une augmentation du taux de soins ambulatoires fournis dans les dispensaires de base : 29,2 % et 32,9 % en 2013 et 2014, respectivement).
- 3. La stabilité politique s'est installée progressivement après la transition, ce qui a permis au Gouvernement de reconstruire les institutions et d'accélérer les réformes.** La période 2014-15 a été quelque peu assombrie par l'instabilité politique qui a empêché la mise en œuvre en profondeur de réformes. La récente évolution politique, notamment les élections municipales et sénatoriales, a consolidé la stabilité institutionnelle. Les problèmes de gouvernance, notamment de corruption, limitent l'efficacité des mesures de réformes mais ils commencent à se résorber. Les trois agences de lutte contre la corruption (Comité pour la sauvegarde de l'intégrité, BIANCO et SAMIFIN) ont été renforcées non seulement sur le plan financier mais aussi en termes de stratégies pour renforcer la lutte contre la corruption. De solides réformes sont maintenant entreprises afin d'envoyer le signal fort aux investisseurs, de

mobiliser le soutien tant recherché des donateurs et surtout de contribuer à améliorer les conditions économiques et sociales de la population.

4. **Dans le cadre du Programme de Référence mis en œuvre de septembre 2015 à mars 2016, le pays a réussi à ancrer le programme sur une base solide, avec des progrès satisfaisants dans la plupart des domaines.** Le programme a été en mesure d'inverser certaines tendances négatives constatées à la fin de 2014 et au début de 2015, notamment au niveau des recettes et de l'accumulation des arriérés. La performance au cours des six mois de Programme de Référence a démontré notre capacité à soutenir des réformes. Nous avons commencé à mettre en œuvre d'importantes mesures destinées à renforcer davantage la stabilité macroéconomique, améliorer la collecte de recettes et à renforcer la qualité des dépenses publiques ainsi que les opérations de la banque centrale. Tous les objectifs indicatifs ont été respectés jusqu'à fin mars, à l'exception du plafond sur le Crédit Net à l'État et des arriérés de paiements extérieurs. En particulier, les recettes fiscales ont connu une amélioration continue, tandis que les dépenses sociales prioritaires ont été préservées. Les objectifs non-atteints relatifs au crédit net résultent d'une faiblesse du financement extérieur, d'un dépassement du paiement des arriérés et d'une insuffisance des délais pour ajuster les dépenses. Les arriérés de paiements extérieurs ont résulté des difficultés techniques pour la réalisation des paiements des services de la dette. En outre, toutes les mesures prévues dans les repères structurels ont été mises en œuvre, avec des retards mineurs pour certains par rapport aux plans initiaux ; en particulier, ces mesures ont permis de mettre fin aux subventions des produits pétroliers et de disposer des ressources suffisantes pour le remboursement des crédits de TVA.

II. PROGRAMMES ET OBJECTIFS MACROECONOMIQUES

A. Objectifs à moyen terme

5. **Le Gouvernement s'est engagé à mettre Madagascar sur la voie d'une croissance durable et solidaire, d'une amélioration du capital physique et humain et d'une bonne gouvernance, comme énoncé dans le Plan National de Développement et le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) du Gouvernement pour 2016-2021.** L'objectif consiste à relever les défis complexes et importants existant dans plusieurs domaines : économique, politique, territoriale, socioculturel et environnemental. Certes, les défis sont de taille et notre stratégie est ambitieuse, mais nous sommes déterminés à progresser sur cette voie. La vision du Gouvernement, telle que décrite dans le PND, s'articule autour des cinq priorités convergentes et complémentaires suivantes : (i) gouvernance, état de droit, sécurité, décentralisation, démocratie et solidarité nationale; (ii) préservation de la stabilité macroéconomique et soutien au développement; (iii) croissance solidaire et ancrage territorial du développement; (iv) adéquation du capital humain au processus de développement; et (v) mise en valeur du capital naturel et renforcement de la résilience au risque de catastrophe. Cette vision est traduite dans le Programme d'Investissement Prioritaire du Gouvernement pour 2016-2021.

6. A moyen terme, la croissance économique devrait s'accélérer, sous l'effet de l'accroissement des investissements et de l'expansion de l'agriculture, du tourisme et des secteurs manufacturier et minier. L'augmentation de l'investissement public stimulera l'activité dans le secteur du bâtiment à partir de 2016, et le ratio investissement/PIB devrait se rapprocher de 19 % à moyen terme. L'investissement public dans l'infrastructure, en particulier dans les secteurs de l'énergie et des transports, sera financé par la mobilisation de ressources intérieures, le recours à l'appui des bailleurs de fonds et l'établissement de Partenariats Public-Privé (PPP). La promotion de l'investissement privé est aussi au cœur de notre stratégie. À cet égard, notre objectif est d'améliorer le climat des affaires pour attirer les investisseurs. Dans le secteur du tourisme, le but du gouvernement est d'attirer 450 000 touristes par an dans les trois années à venir. L'amélioration de la gestion des droits fonciers, l'entretien et la remise en état des infrastructures et les gains de productivité stimuleront la croissance du secteur de l'agriculture, qui emploie environ 80 % de la population. L'introduction des nouveaux codes minier et pétrolier encouragera l'investissement dans le secteur minier ainsi que dans les industries du gaz naturel et du pétrole. La croissance économique devrait s'accélérer à un rythme soutenu et passer de 4,1 % en 2016 à 5 % en 2019. Malgré le contexte marqué par l'atténuation des tensions sur les cours mondiaux et une politique monétaire restrictive, un recul progressif de l'inflation, qui devrait passer de 7,6 % en 2015 à environ 6 % en 2019, est attendu.

7. La politique budgétaire du Gouvernement appuie la mise en œuvre du PND tout en assurant une plus grande stabilité et viabilité. Nous accroîtrons les dépenses d'infrastructure essentielle, d'éducation et de santé pour reconstruire le capital physique et humain de Madagascar. Nous investirons également dans le développement rural. Nous créerons plus d'espace budgétaire nécessaire à ces priorités en mobilisant davantage de recettes, en redéfinissant nos priorités en matière de dépenses et en recourant au financement intérieur et aux ressources extérieures additionnelles. Nous comptons accroître l'investissement public pour atteindre les objectifs fixés dans le PND sans compromettre la stabilité macroéconomique. Les investissements seront alignés sur le Programme d'Investissement Prioritaire de l'État (2016-2021). Les emprunts et garanties, affectés au financement des besoins d'investissement de Madagascar, seront gérés avec prudence afin de s'assurer que le risque de surendettement reste modéré, et nous privilégierons autant que possible les dons et le financement concessionnel.

8. Nous prévoyons d'augmenter le taux de pression fiscal (brut/net) de 11.0/10,5% en 2016 à environ 12,5/12,0 % en 2019. Cette augmentation reflète les résultats des mesures de politique fiscale et au niveau de l'Administration des recettes. Pour réaliser nos mesures fiscales, nous envisageons d'améliorer la gestion des ressources humaines au niveau des administrations fiscale et douanière afin de lutter contre la corruption (par exemple au moyen de contrats de performance), d'assurer de meilleurs résultats post-audit et de mettre effectivement en application des sanctions contre la fraude et la corruption. Dans l'objectif de limiter les dépenses moins productives, nous prendrons des mesures pour améliorer les résultats des entreprises publiques, réformer le système des pensions et renforcer l'exécution budgétaire. Le déficit global, sur la base engagement, devrait se situer à 3,2% du PIB en 2016. Durant la mise en œuvre du PND, nous accroîtrons les dépenses d'investissement public, qui passeront de 5,3% du PIB en

2016 à plus de 8 % du PIB en 2019, tout en portant les dépenses sociales prioritaires de 0,8% du PIB à 1,3%. Au cours de la période 2017-19, 3,6% du PIB du financement doit être identifié, dont 1,9% du PIB pour les projets financés sur ressources extérieures. Pour promouvoir les dépenses prioritaires tout en maintenant la dette sur une trajectoire viable, nous prendrons comme point d’ancrage de la politique budgétaire le solde primaire, à l’exclusion des investissements financés sur ressources extérieures (base engagement) et nous prendrons comme objectif un niveau soutenable à moyen terme, actuellement estimé avec un modeste surplus.

9. **La politique monétaire et de change aura pour objectif de préserver la stabilité interne et externe – notamment de maintenir l’inflation à un chiffre – tout en constituant des réserves de devises suffisantes.** Nous nous engageons à maintenir un taux de change flexible, à instaurer des conditions favorables sur le marché des changes et à faciliter l’ajustement extérieur à moyen terme. Nous nous abstiendrons de reprendre les opérations de rachat à des taux hors marché sur le Marché Interbancaire de Devises (MID). La Banque Centrale de Madagascar (BCM) poursuivra une politique monétaire restrictive favorable à une inflation modérée et prendra des mesures pour renforcer la gestion de la liquidité. Le Gouvernement et la BCM s’attacheront à développer le secteur financier et à en améliorer l’accès en mettant en œuvre le plan d’action et les recommandations énoncés dans le Programme d’Evaluation du Secteur Financier (PESF).

10. **Le déficit des transactions courantes devrait augmenter pour atteindre environ 4% du PIB en 2018, principalement sous l’effet des importations liées aux investissements et de la détérioration des termes de l’échange.** Le déficit sera principalement financé par des entrées continues d’IDE et des emprunts du secteur public. L’amélioration du climat des affaires attirera l’investissement privé, qui accroîtra à son tour les capacités de production et d’exportation sur le moyen terme. La BCM accumulera progressivement des réserves internationales, avec pour but d’assurer une couverture de 3,6 mois d’importations d’ici à 2019.

III. LE PROGRAMME DE REFORMES STRUCTURELLES

11. Notre programme de réformes structurelles visera essentiellement à : (i) favoriser les conditions propices à une croissance soutenue et inclusive; (ii) créer un espace budgétaire plus large pour les priorités de développement; (iii) améliorer la gouvernance économique et combattre la corruption; et (iv) renforcer la capacité de soutien à la stabilité et au développement du secteur financier.

A. Promouvoir une croissance solidaire

12. **La réduction de la pauvreté et le développement durable exigent une croissance soutenue et inclusive qui profite à tous les citoyens et à toutes les régions.** Nous mettrons de côté des ressources financières et appliquerons des réformes structurelles visant à améliorer les secteurs de la santé et de l’éducation, à accroître la production agricole, à décentraliser l’administration publique, à relever le montant et la qualité des investissements et à améliorer le

climat des affaires. Les cadres de dépenses sectorielles permettront d'aligner ces objectifs avec les dépenses et les plans de dépenses sectorielles de santé et d'éducation, qui seront ensuite intégrées dans un cadre budgétaire à moyen terme d'ici la fin juin 2017 (repère structurel) ainsi que peut-être à d'autres secteurs. Une autre priorité est de mettre de côté des fonds pour les imprévus et de se préparer pour faire face aux cyclones et sécheresses périodiques.

13. **La nouvelle politique de protection sociale, approuvée en 2015, vise à accroître le revenu des tranches les plus pauvres et leur accès aux services sociaux, à fournir une protection sociale aux groupes les plus vulnérables et à développer les régimes de cotisation sociale.** Nous nous attachons à établir un cadre juridique et institutionnel pour coordonner les projets et programmes sociaux et améliorer la qualité des services fournis. Un cadre interministériel à l'appui de la politique de protection sociale nationale sera en place d'ici 2017 et nous comptons affecter un volume important de ressources humaines, financières et en capital à la réalisation des objectifs sociaux à moyen terme. L'institution du système de transferts monétaires conditionnels aux ménages vulnérables constitue une priorité.

14. **Il est essentiel d'élargir l'accès à l'éducation et aux soins de santé pour assurer une croissance solidaire et inclusive.** La mise en place d'une année d'enseignement préscolaire, la construction et l'équipement de nouvelles salles de classe, le recrutement de nouveaux enseignants et la mise à la disposition des écoliers de l'enseignement primaire de manuels scolaires amélioreront la qualité de l'enseignement. En outre, nous fournirons davantage de ressources pour la formation des enseignants et offrirons notamment des programmes d'encadrement pour les instituteurs de l'enseignement primaire. Nous lancerons des programmes d'alimentation scolaire dans les districts mal desservis et recruterons des maîtres FRAM sur la base de leurs qualifications et de l'évaluation de leurs résultats. Pour atteindre la totalité de nos objectifs en matière de santé, un volume additionnel de ressources financières sera nécessaire, ce qui exigera un soutien majeur de la part des bailleurs. Par ailleurs, nous mettrons en place un système de paiements fondé sur les résultats pour améliorer la qualité des services. Des programmes d'assurance mutuelle-maladie et un fonds national de solidarité-santé constitueront les bases d'une couverture médicale universelle qui portera sur la nutrition, la vaccination et la santé maternelle et infantile.

15. **L'agriculture jouera un rôle central dans la réduction de la pauvreté.** Ce secteur, dont la production représente environ 26 % du PIB, est la principale source de revenu de la majorité des ménages. Les réformes agricoles visent à améliorer la productivité, à faciliter la transition de l'agriculture de subsistance vers la production pour les marchés intérieurs, régionaux et internationaux, et à réduire les risques pour les ménages les plus vulnérables. À cet égard, nous entendons : (i) accroître l'investissement dans le réseau routier et l'infrastructure d'irrigation; (ii) augmenter l'investissement dans les centres de formation agricole; (iii) accroître le financement de la recherche agricole; (iv) élargir les programmes de protection sociale à l'intention des agriculteurs de subsistance les plus vulnérables et (v) protéger les droits fonciers des agriculteurs. Ces mesures devraient accroître la superficie réservée à l'agriculture et le nombre des travailleurs agricoles ayant reçu une formation, augmenter sensiblement le nombre

des ménages couverts par la protection sociale et accroître le nombre de bureaux fonciers locaux délivrant des titres fonciers.

16. Partant des Plans régionaux de développement, la décentralisation a pour but d'améliorer la qualité des services publics et l'accès à ces derniers ainsi que de favoriser l'application de politiques mieux adaptées aux besoins immédiats des citoyens. Nous nous employons à identifier et à définir les structures publiques nécessaires à cet effet ainsi que les mesures de renforcement de la gouvernance locale, parmi lesquelles les réformes du cadre juridique de la fonction publique locale, tout en assurant une cohérence parfaite des cadres juridique et institutionnel existants en matière de décentralisation avec les plans de développement locaux et les objectifs du PND.

17. Un secteur privé prospère et un climat propice aux affaires sont essentiels pour assurer une croissance inclusive. Des indicateurs tels que le Rapport de la Banque Mondiale sur la pratique des affaires («Doing Business»), dans lequel Madagascar se classe 164^{ème} sur 189 pays, et l'Indice de Compétitivité du Forum Economique Mondial (130^{ème} sur 140 pays) indiquent la nécessité d'améliorer la compétitivité de Madagascar. Avec le soutien de la Banque Mondiale, nous entendons alléger les procédures et les réglementations : (i) en diminuant le temps et la documentation nécessaires à la création d'une entreprise, (ii) en facilitant l'acquisition des permis de construire, (iii) en accélérant les transferts de titres de propriété, (iv) en assouplissant les modalités des prêts aux petites et moyennes entreprises, (v) en réduisant les obstacles aux échanges internationaux et (vi) en simplifiant les formalités administratives à suivre pour le paiement des impôts. Nous envisageons en outre un enregistrement en ligne des entreprises, une base de données centralisée pour les registres fonciers, un cadre juridique pour l'établissement d'un Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) une réduction des coûts de transaction pour les permis de construire et les branchements électriques. Nous soumettrons à l'Assemblée Nationale un amendement de la loi sur les sociétés en vue de faciliter, entre autres, la création des nouvelles entreprises. En même temps, nous finaliserons le processus législatif d'adhésion à l'OHADA (*Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires*) d'ici la fin de l'année 2017. De plus, nous mettrons en œuvre un plan d'action visant à améliorer significativement nos performances par rapport à l'enquête sur la facilité de la pratique des affaires (Doing Business).

18. Pour promouvoir l'investissement, le cadre institutionnel et juridique des activités minières et pétrolières ainsi que des zones économiques spéciales (ZES) sera remanié. Les codes minier et pétrolier seront alignés sur les meilleures pratiques internationales et leur cohérence avec la loi existante sur les grands investissements miniers (LGIM) sera assurée. Parmi les principales mesures figurent un relèvement des taux de redevance et une plus grande différenciation par type de minerai; une révision de la formule de partage des recettes tirées des redevances; une simplification des régimes de l'impôt sur le revenu des sociétés; et une réduction de la durée des clauses de stabilité budgétaire. Nous élaborons une loi sur les ZES en vue de promouvoir l'investissement. Des zones spécifiques bénéficieront de dispositifs spéciaux

en matière de fiscalité et douanière, de réglementations du travail et de l'immigration, de propriété foncière et d'application de la loi sur les sociétés.

19. **Il faudra déterminer l'ordre de priorité des investissements dans l'infrastructure publique et en assurer une bonne gestion.** Il est nécessaire d'effectuer des investissements dans le réseau routier et ferroviaire, les ports maritimes, les aéroports et le secteur de l'énergie (obstacle majeur à la croissance d'après le rapport « Doing Business » de la Banque mondiale). Étant donné les contraintes liées à la viabilité de la dette et aux capacités d'absorption, il faut déterminer avec soin l'ordre de priorité des investissements. Les Programmes Prioritaires d'Investissement du Gouvernement seront présentés aux bailleurs de fonds internationaux en 2016. La croissance de nos investissements publics devra clairement s'accompagner d'une amélioration de leur gestion, et nous sommes en train d'élaborer une stratégie et un Plan d'action visant à renforcer les pratiques existantes en tirant parti du soutien technique du FMI et de la Banque mondiale.

20. **Nous attendons des ressources de financement importantes des partenariats public-privé (PPP), dont la gestion sera fondée sur un nouveau cadre juridique.** Les PPP peuvent certes aider à mobiliser des fonds additionnels, attirer l'expertise technique et améliorer l'efficacité, mais ils posent des risques budgétaires importants. L'intégration des PPP existants dans une situation des risques fiscaux et un nouveau cadre juridique devraient réduire les risques budgétaires. La nouvelle loi sur les PPP a été promulguée en février 2016 et les décrets d'application, élaborés en coopération avec un expert juridique international et sur la base des observations des partenaires au développement, seront publiés en septembre 2016 ; ils préciseront les circonstances des exceptions des offres de gré à gré. Une cellule spécialisée en la matière, créée au niveau de la Présidence, est chargée des activités de coordination, tandis que le Ministère des Finances et du Budget conserve le droit de désapprouver ou de mettre fin à tout projet, à n'importe quel stade du processus (avant la signature) si les conséquences budgétaires sont jugées hors de proportion. Les contrats de PPP peuvent être suspendus en cas de rupture des obligations sur décision du Comité de suivi des PPP. La cellule chargée des PPP au Ministère des Finances et du Budget restera dotée d'effectifs et de financements suffisants et continuera à participer au processus pendant toute sa durée (*approche participative*). Pour assurer une transparence totale et réduire au minimum les coûts budgétaires, tous les nouveaux contrats seront attribués par voie d'appels d'offres ouverts et transparents, sauf dans les conditions prévues par la loi et les arrêtés et les décrets d'application ; les termes et les conditions seront publiés au plus tard un mois après la signature (repère structurel permanent).

21. **La nouvelle stratégie de gestion de la dette renforcera sa viabilité.** Conformément à la *Loi régissant la dette publique et la dette garantie par le Gouvernement central*, qui définit les rôles et objectifs du Gouvernement au regard des nouveaux emprunts, une stratégie de gestion de la dette a été établie et publiée en décembre 2015. La stratégie vise à réduire au minimum les coûts et les risques en maximisant la part des prêts extérieurs concessionnels et en allongeant progressivement l'échéance des instruments de la dette intérieure. Pour favoriser la transparence et inspirer confiance, le budget 2016 a commencé à inclure des détails sur l'encours et les flux

prévus de la dette contractée ou garantie par l'Administration centrale; enfin, avec l'aide de la CNUCED, notre base de données sur la dette extérieure est devenue pleinement opérationnelle (repère structurel dans le Programme de référence).

22. **Le financement extérieur devra être principalement assorti de subventions et prêts avec clauses concessionnelles de manière à concilier les besoins d'investissement avec la viabilité de la dette.** Madagascar est considéré comme un pays exposés un risque de surendettement extérieur modéré. Nous suivons une stratégie prudente de gestion de la dette qui visera à assurer que la valeur actuelle de la dette reste conforme à cette évaluation de risque. La signature de dettes à des conditions concessionnelles aidera le pays à conserver sa notation de risque actuelle et à préserver la viabilité de sa dette. Cela dit, si le financement extérieur concessionnel est épuisé, le recours à des emprunts limités non concessionnels ou semi-concessionnels à long terme pourrait être envisagé pour répondre à des besoins de dépenses critiques, par exemple pour les projets d'investissement à haute rentabilité. Dans ces circonstances, nous consulterons au préalable les services du FMI et de la Banque mondiale. Pour aider à l'application du programme FEC, nous n'aurons en aucun cas recours aux emprunts extérieurs non concessionnels à court terme (à échéance initiale de moins d'un an) et nous fixerons des plafonds explicites annuels aux emprunts non concessionnels à long terme. Dans la perspective d'une conférence des bailleurs de fonds au cours du second semestre de 2016, nous avons fixé des critères de performance (tableau 1) explicites relatifs à un plafond sur la dette non concessionnelle à un niveau de 300 millions de dollars pour 2016, dont 100 millions de dollars avec un élément dons inférieur à 20%. Pour 2017, le plafond de la dette non concessionnelle est fixé à 383 millions de dollars (cumulé).

B. Créer plus d'espace budgétaire

23. **Pour appuyer le PND, le Gouvernement est déterminé à accroître l'espace budgétaire à moyen terme, tout en préservant la viabilité de la dette.** Pour assurer une croissance durable et inclusive, il faudra augmenter les dépenses prioritaires, en particulier les dépenses d'infrastructure, d'éducation et de santé, ainsi que l'aide ciblée en cas de catastrophes naturelles et sociales. Le but de ces priorités est de relever le niveau de vie des couches les plus vulnérables de notre population et de les protéger. En même temps, nous sommes déterminés à assurer la viabilité budgétaire. Pour l'année en cours, nous maintiendrons le déficit budgétaire (sur base engagement) à 3,2 % et nous chercherons à faire en sorte que le solde primaire affiche un modeste excédent d'ici la fin du programme, les investissements financés sur ressources extérieures étant exclus. La poursuite de la mobilisation des recettes, la rationalisation et le contrôle rigoureux des dépenses à tous les niveaux de l'Administration publique sont au cœur de la planification budgétaire à court et à moyen terme, et cela dans le but d'accroître l'espace budgétaire. Nous renforcerons la gestion des finances publiques et l'administration des recettes, ainsi que l'exécution des plans budgétaires et réduirons les transferts aux entreprises publiques et aux caisses de retraites publiques. En particulier, nous continuerons à appliquer la formule automatique de détermination de prix, afin de maintenir la vérité des carburants (repère structurel permanent). Séparément, nous étudions la possibilité d'une révision de la structure des

prix des carburants, y compris le niveau des marges et des taxes des distributeurs pétroliers. Nous examinons également avec les distributeurs le règlement des montants exigibles, y compris leurs contributions imputées au Fonds d'entretien routier (FER).

24. Le Gouvernement devra faire face à de nouvelles tensions budgétaires en 2016 sous l'effet d'un manque à gagner dû à la baisse des prix du pétrole, ainsi qu'à une augmentation éventuelle des besoins de dépenses. Pour équilibrer ces effets, la Loi de finances rectificative 2016, qui a été soumise au Parlement en juin 2016 (*action préalable*), et qui a été ensuite adoptée. Cela inclut un ensemble de mesures, visant à accroître les recettes, rationaliser les dépenses et combler le déficit de financement et qui seront accompagnées de mesures administratives complémentaires :

- L'objectif de recettes budgétaires sera atteint au moyen des mesures suivantes : (i) une augmentation des droits et des taxes à l'importation payés par les ministères concernés par les investissements sur financement extérieur, ce qui procurera un montant additionnel de 22,7 milliards d'ariary; et (ii) un renforcement du recouvrement des droits d'accise sur les spiritueux (9 milliards d'ariary) et (iii) des mesures administratives pour renforcer l'inspection conjointe par l'administration fiscale et douanière des produits exonérés (11 milliards d'ariary). Les efforts de l'administration douanière ont permis d'obtenir des recettes supérieures aux projections sur les produits non pétroliers (57,8 milliards d'ariary jusqu'à fin avril).
- Les dépenses courantes et en capital non prioritaires sont réduites de 99 milliards d'ariary. Si l'on ne peut pas identifier un financement adéquat d'ici fin du mois de septembre, des contrôles au niveau des dépenses seront imposés.
- Des mesures immédiates (voir plus bas) élimineront la nécessité de transférer aux entreprises publiques des montants dépassant ceux prévus au budget pour 2016, notamment 300 milliards d'ariary à la JIRAMA.

Apurement des arriérés et financement budgétaire

25. Le Gouvernement demeure déterminé à apurer à moyen terme les arriérés courants et à éviter toute accumulation de nouveaux arriérés. Le stock d'arriérés sera remboursé dans les années à venir sous la forme de paiements en liquide, de titrisations et de compensations d'impôts : des accords sont déjà en place pour apurer 388 milliards d'ariary et l'on devrait se mettre d'accord, au plus tard cette année, sur l'apurement des 632 milliards d'ariary restants, couvrant essentiellement les arriérés vis-à-vis des producteurs énergétiques et des importateurs de pétrole. Pour cela, nous entendons négocier les montants de paiements déjà identifiés dans le cadre d'une démarche cohérente qui met l'accent sur le profil d'échéance à long terme des instruments de la dette intérieure et limite les remboursements en liquide dans le court terme à des montants abordables. Nous redoublerons d'efforts pour identifier tous les arriérés existants envers l'Administration centrale. Pour éviter de nouveaux arriérés, nous établirons des définitions

bien claires et commencerons à suivre de près la situation. Par la suite, nous examinerons aussi les arriérés des autres entités publiques en vue d'empêcher leur réapparition.

26. **Les remboursements de TVA s'effectuent par le biais d'un compte séquestre ouvert, à cet effet, auprès de la Banque centrale depuis mars 2016** et sont financés par des transferts mensuels (actuellement 33 % des recettes tirées des gros contribuables) qui peuvent être ajustés selon les besoins de remboursement. Nous en accroîtrons l'efficacité (i) en suivant de près les besoins et fonds disponibles et (ii) en renforçant l'approche fondée sur les risques dans le processus de remboursements de TVA. En outre, nous redoublons d'effort pour réduire l'intervalle de temps entre le dépôt de la demande et le remboursement effectif de la TVA.

27. **Le Gouvernement continuera à encourager les entreprises publiques à recourir à l'emprunt sur la base de la solidité de leur propre bilan.** Cette approche non seulement assure une gestion efficace de ces entreprises, mais élimine aussi la nécessité pour l'État d'offrir sa garantie en cas de défaut de paiement de ces dernières dans des accords purement commerciaux. Elle permet d'éviter une situation dans laquelle la dette des entreprises augmente les passifs conditionnels de l'État et, éventuellement, lorsque l'obligation se concrétise, se rajoute au stock de la dette publique.

28. **Pour éviter la réapparition d'arriérés, nous poursuivrons l'amélioration des finances publiques et de la gestion de trésorerie.** Nous entendons limiter le crédit du système bancaire intérieur à l'État pour continuer à créer l'espace budgétaire nécessaire à la croissance du crédit au secteur privé et à limiter le niveau de la dette publique intérieure (à environ 1% du PIB cette année et en-dessous de ce niveau par la suite). En outre, nous nous attachons essentiellement à réduire les risques de refinancement en équilibrant les financements de sources intérieure et extérieure et en allongeant le profil d'échéance des instruments de la dette publique intérieure.

29. **Pour compenser la réduction des avances statutaires, la Banque Centrale rétrocedera jusqu'à 113 milliards d'ariary après le décaissement au titre de la FEC.** Les modalités du prêt seront analogues à celles du décaissement FEC et tous les risques de change seront supportés par l'État, tel qu'officialisé dans un protocole d'accord.

Politique et administration fiscales

30. **Le Gouvernement estime qu'il est extrêmement important d'améliorer la discipline fiscale pour accroître le taux de pression fiscale, qui est très faible à Madagascar.** Tenant compte des conclusions du rapport d'assistance technique du FMI de 2015 sur l'administration fiscale et douanière, nous établirons un plan d'actions prioritaires visant à améliorer le civisme fiscal par une poursuite agressive des personnes coupables de fraude fiscale, par un renforcement des capacités des administration fiscale et douanière et une amélioration des efforts d'application de la loi aux non-déclarants et aux agents de l'État auteurs d'abus.

- Le recouvrement de l'encours des arriérés d'impôts sera amélioré par les moyens suivants : (i) renforcement de l'identification du montant actuel des arriérés d'impôts

- recouvrables; (ii) recouvrement d'au moins 30 milliards d'ariary d'arriérés fiscaux cette année et publier un rapport sur les arriérés en cours d'ici la fin du mois de février (repère structurel) et (iii) mise en œuvre des règles et critères de renonciation des arriérés non recouvrables.
- Le Gouvernement renforcera davantage la cohérence des données entre les administrations fiscale et douanière. Ainsi, un Numéro d'Identification Unique (NIU) a été introduit, pour les sociétés et les particuliers, dont l'utilisation sera élargie à d'autres directions du Ministère des Finances et du Budget, ainsi qu'à l'organisme de sécurité sociale (CNAPS) d'ici la fin de l'année 2017. Les contribuables, pour lesquels des incohérences importantes sont observées entre les différentes sources ou qui sont considérés comme à risque élevé au cours d'une année donnée, seront soumis à un audit, avec le recouvrement des pertes à effectuer au cours des années suivantes.
 - Un dispositif permettant d'identifier et d'enquêter sur les employés enregistrés auprès de la caisse de sécurité sociale, mais inconnus des services fiscaux sera établi d'ici décembre 2016. Nous autoriserons le paiement et la déclaration conjoints d'impôts (IRSA) et de cotisations à la CNAPS (d'ici la fin de l'année 2017).
 - Pour élargir l'assiette fiscale, nous avons veillé à ce que tous les grossistes et toutes les branches d'activité retiennent 5 % du montant facturé par les fournisseurs qui sont inconnus de l'administration fiscale (qui n'ont pas de NIU). Le suivi sera renforcé par la mise en place d'un processus de déclaration électronique pour la liste des fournisseurs qui ne sont pas enregistrés par les industries et les grossistes d'ici la fin de l'année 2016.
 - Nous intensifierons le suivi et le contrôle des dépenses fiscales, avec l'assistance de la Banque mondiale, en renforçant le partage de données entre diverses parties prenantes (Autorités douanières et fiscales, Ministère des finances et du budget). Des rapports sur les dépenses fiscales seront établis tous les ans à partir de cette année.
 - Les montants élevés de crédits d'impôts accordés pour investissement aux grandes sociétés feront l'objet d'un audit, avec pour but d'identifier les gros contribuables qui en ont bénéficié, mais n'ont pas respecté les obligations imposées par la loi d'ici la fin de l'année 2016. Pour les sociétés qui réclament un crédit d'impôt injustifié, la situation normale sera rétablie en évaluant et en recouvrant les montants dus rétroactivement. Les crédits d'impôt accordés et irréguliers qui ont été annulés seront résumés dans un rapport d'ici la fin du mois de juin 2017 (repère structurel).
 - Pour renforcer les résultats des audits fiscaux, les autorités douanières et fiscales ont commencé à procéder à des audits fondés sur les risques pour renforcer la détection et l'effet de dissuasion des audits. Le Ministère des Finances et du Budget établira tous les six mois, à partir de la fin du mois de juillet 2017, des rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation d'audits fondés sur les risques, mettant en exergue leur efficacité en matière d'élargissement de l'assiette fiscale.

- L'administration des douanes mettra en place un dispositif visant à renforcer le contrôle des exonérations (biens faussement déclarés comme étant exonérés d'impôt) et des procédures d'allégement fiscal (biens faussement déclarés comme étant utilisés à des fins d'exonération d'impôt). Tous les produits déclarés exonérés, qui sont classés dans la catégorie rouge (par exemple, le riz et les engrais), seront tous scannés et au moins 50% (sélectionnés au hasard) physiquement inspectés. Pour les biens qui font l'objet de déclarations correctes mais qui bénéficient d'une exonération conditionnelle ou d'un statut d'admission temporaire conditionnelle, un programme d'audit après dédouanement permettra de vérifier l'utilisation finale des biens. Des pénalités seront appliquées en cas d'infractions.
- L'administration des douanes continuera à exercer un contrôle strict sur les marchandises en groupage : (i) l'établissement d'une liste de colisage est obligatoire; (ii) chaque type de biens est déclaré séparément sur la base de leur valeur individuelle et (iii) en cas d'infractions sérieuses ou répétées à cette règle ou de non-respect de cette dernière, des pénalités sont appliquées et l'utilisation des entrepôts de douane est suspendue.
- Pour accroître la transparence, nous commencerons, d'ici la fin de l'année 2017, à publier régulièrement des données agrégées sur les poursuites en justice des crimes fiscaux (à savoir, dossiers, jugement, peines de prison, ordonnances de réparation et amendes judiciaires).

31. **Nous établirons une cellule d'étude et d'analyse de la politique fiscale au Ministère des finances et du budget d'ici fin de l'année 2017**, afin de concilier efficacement les données des administrations fiscale et douanière et d'améliorer notre capacité d'analyse pour l'élaboration de la politique fiscale à moyen terme. En outre, d'ici décembre 2016, nous mènerons une revue détaillée des exonérations accordées aux gros contribuables et aux zones franches, dont le but est de déterminer les mesures qui nuisent le plus à l'assiette fiscale et, partant, celles qui pourraient contribuer à un élargissement futur de celle-ci.

Pensions

32. **Les réformes du système de retraites réduiront les besoins de transferts de l'État et assureront sa viabilité à long terme.** Plusieurs mesures ont déjà été mises en place, parmi lesquelles un recensement des retraités qui réduira le montant des transferts pour 2016 de 10 milliards d'ariary. Pour accroître la prévisibilité des montants des transferts, les taux de cotisation des deux systèmes de pension (CRCM et CPR) seront unifiés en janvier 2017 et les deux dispositifs seront combinés à compter du début de 2019. Les taux de cotisations augmenteront et l'âge de la retraite sera repoussé à 65 ans en deux étapes. Toutes ces mesures réduiront de 50 milliards d'ariary par an les transferts de l'État au fonds de pension pour arriver à 150 milliards d'ariary d'ici 2019. En outre, nous appliquerons les récentes recommandations de la mission d'Assistance Technique de la Banque mondiale, dont notamment le changement de la base de

calcul des retraites au moment du départ à la retraite, par exemple, en partant du salaire des cinq dernières années au lieu du salaire de base de la dernière année.

Entreprises publiques

33. Nous sommes en train de mettre en œuvre un plan de restructuration pour remédier à la situation opérationnelle et financière difficile d’Air Madagascar. Dans le contexte de la nouvelle politique internationale de «*open sky*» du Gouvernement et de l’objectif qui se propose d’accueillir 450 000 touristes par an dans les trois années à venir, nous demeurons résolu à redresser la situation d’Air Madagascar pour en faire une compagnie commercialement concurrentielle et viable. La Direction Générale et le Conseil d’administration ont été remplacés à la suite d’une grève de plus d’un mois en 2015 suite à des problèmes de gouvernance. Pour rétablir la rentabilité opérationnelle d’Air Madagascar d’ici fin 2016, la compagnie a mis en œuvre plusieurs mesures : (i) restructuration de son programme de vols pour se concentrer sur les lignes plus rentables ; (ii) accroissement de ses partenariats en réseau ; (iii) réduction de ses coûts d’entretien et de distribution et (iv) lancement d’un programme de réduction d’effectifs de 30 % (environ 400 postes). D’autres économies majeures seront réalisées à travers la renégociation des contrats et le remplacement de la flotte d’Airbus 340 par des Airbus 330. L’Autorité de l’aviation civile de Madagascar et Air Madagascar ont été retirés de la liste de l’Annexe B de l’UE le 16 juin 2016, ce qui permet à la compagnie de reprendre ses vols vers l’Europe avec ses propres équipages et avec un enregistrement Malagasy. Cela permettra d’améliorer significativement la performance de la ligne sur le plan opérationnel, avec un équipement de rechange, et sur le plan financier, avec des économies de l’ordre de 5 millions de dollars, ce qui la rendra rentable. Le plan de restructuration prévoit un refinancement avec une garantie de l’État d’environ 25 millions de dollars destinée à réduire la dette à court terme. Le Gouvernement a pris la décision de céder une part minoritaire dans un partenariat stratégique. Avec l’aide des conseillers financiers, la compagnie recherche des options de participation stratégique du secteur privé d’ici octobre 2016.

34. Le Gouvernement entend restructurer la compagnie d’électricité et d’eau (JIRAMA) pour en faire une entreprise efficiente et en bonne santé financière. Les transferts de l’État à la JIRAMA en 2015 ont été très coûteux et les pertes potentielles au titre de l’année 2016 menacent l’exécution du budget. Notre but est de faire de la JIRAMA une compagnie viable sur le plan opérationnel, capable d’autofinancer ses opérations, y compris les dépenses de maintenance d’ici 2020. La stratégie visant à améliorer la situation financière de la compagnie est centrée sur l’accroissement des recettes et la réduction des coûts. Avec l’accord du Ministre de l’énergie et des hydrocarbures, l’Office de régulation de l’électricité (ORE) a autorisé un relèvement des tarifs – qui étaient auparavant aux niveaux de 2009 en termes nominaux – en juin 2016 de 10 % assorti d’une nouvelle augmentation de 5 % en juillet (action préalable). Pour ce qui est de l’avenir, nous envisageons de réduire les coûts et d’accroître les recettes, notamment par des relèvements graduels des tarifs, si nécessaire, pour assurer un recouvrement total des coûts opérationnels. Nous installerons des compteurs intelligents chez les 6 000 plus gros clients, qui représentent 60 % du total des ventes, et poursuivrons notre programme d’inspections

annuelles sur place de 20 000 clients. Notre but est de réduire les pertes totales d'électricité (techniques et non) d'environ 35 % en 2015 à 15 % en 2020. Nous préparons actuellement une législation visant à éliminer des pertes importantes en criminalisant les vols d'eau et d'électricité. Pour maîtriser les coûts, nous avons procédé à un audit des contrats, qui a révélé de nombreuses lacunes. Nous passerons en revue, renégocierons ou résilierons les contrats lorsque cela est nécessaire et possible, en tenant compte des intérêts de la compagnie et dans le respect des obligations légales. Nous procédons activement au remplacement des installations de production à base de gasoil par des centrales capables de fonctionner avec un fuel lourd moins onéreux et nous étudions l'installation de compteurs de consommation de carburants dans toutes les usines, car cela peut constituer d'importantes sources d'économies.

35. Nous prendrons en outre des mesures pour remédier aux problèmes de gouvernance de la JIRAMA. Avec le soutien du programme PAGOSE de la Banque Mondiale, nous mettons au point un nouveau plan d'affaires, qui sera publié en 2016. En outre, nous recruterons les personnels du rang de directeurs et au-dessus, selon un processus de recrutement concurrentiel. Les décisions de la compagnie seront fondées sur les données tirées du nouveau Système de Gestion des Informations, financés par le projet PAGOSE, qui sera installé à la JIRAMA en 2017 et produira des rapports opérationnels et financiers en 2018. Les futurs investissements et contrats seront guidés par le Plan de Développement de l'Énergie Electrique à Moindre Coût (PDEEMC) qui devrait être achevé en 2017. Par l'application de ce plan, nous entendons passer progressivement de la production à base thermique à celle qui est assurée par des sources d'énergie renouvelables comme l'énergie hydroélectrique, éolienne et solaire. Ce plan inclura la stratégie de la compagnie et les plans d'actions visant à identifier les investissements sur la base de critères, règles et procédures bien claires et à assurer la sélection des partenaires privés suivant un processus concurrentiel. Parmi les autres éléments du plan figurent des études tarifaires et des plans d'établissement de dispositifs de protection sociale. Le projet PAGOSE finance, en outre, des investissements dans de nouvelles sous-stations, des lignes de transmission et des systèmes de distribution dans certains districts. En plus de l'examen préalable de la passation des marchés de la JIRAMA par l'ARMP, tel qu'établi par l'Arrêté 7275/2016, le Conseil d'administration de la JIRAMA a annoncé le 30 juin 2016 que tous les contrats de passation des marchés de la société pour l'achat d'électricité et la location de groupes devraient obligatoirement être attribués par le biais d'appels d'offres ouverts en conformité avec la loi sur la passation des marchés, jusqu'à l'adoption du PDEEMC, attendue en 2017. Nous fournirons une notification préalable à las services du Banque Mondiale et du FMI de toute exception (comme les urgences) permettant des contrats gré-à-gré pour les achats d'électricité et les achats et la location de générateurs (repère structurel permanent). Pour appuyer la transparence, toutes les offres et les contrats finaux seront publiés sur le site Web de l'ARMP, selon les procédures normales. L'audit annuel indépendant de tous les contrats sera réalisé dans les six mois suivant la fin de l'exercice de la société.

Personnel

36. **Le Gouvernement entend se doter d'effectifs productifs et efficaces qui répondront aux besoins de la société à un coût raisonnable, créant ainsi une marge de manœuvre pour d'autres dépenses prioritaires.** Les vérifications des données sur les personnels de la fonction publique et leur rémunération sont étendues aux ministères sectoriels et devraient permettre davantage d'économies sur les coûts dans les 18 mois à venir. L'établissement d'une plateforme électronique de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences devrait être achevé en juin 2017 avec l'aide de l'Union européenne, ouvrant ainsi la voie à un recensement complet des effectifs de la fonction publique d'ici fin de l'année 2017. Une évaluation de l'efficacité du système de sanctions actuel, en particulier du *Conseil de Discipline de la Fonction Publique*, est en cours de réalisation, et le rapport y afférent devrait être disponible d'ici 2019. En outre, le Ministère de la Fonction Publique mettra fin à l'emploi de tout fonctionnaire accusé d'un crime, conformément à l'article 1 de la loi 61-026. Ces mesures accroîtront la productivité de la fonction publique tout en réduisant la masse salariale du secteur public, exprimée en pourcentage du PIB.

C. Améliorer la gouvernance économique

Gestion des finances publiques (GFP)

37. **Le Gouvernement est déterminé à renforcer le contrôle des dépenses publiques.** Nous réduirons les pouvoirs discrétionnaires en établissant des manuels administratifs plus complets, des procédures standardisées et des systèmes de données informatisés qui automatisent les processus essentiels incluant, par exemple, la modernisation et la centralisation de tous les systèmes du Ministère des Finances et du Budget dans le SIIGFP (Système Informatisé et Intégré de Gestion des Finances Publiques). Nous renforcerons également les audits externes, notamment avec la soumission à temps les lois de règlements à l'Assemblée nationale, et nous soumettrons à cette dernière les rapports d'audit sur les dépenses effectives pour 2012-14 avant la fin du mois de novembre 2016 et le rapport pour 2015 avant la fin du mois de juin 2017. Nous renforcerons la gestion des dépenses, notamment avec des procédures de passation des marchés ouvertes et concurrentielles.

- Le Premier Ministre a publié une note d'instruction à l'intention de toutes les Institutions et les ministères pour rappeler que tous les contrats de passation des marchés, (dont la valeur dépasse 140 millions d'ariary pour les travaux publics, 80 millions d'ariary pour les biens et 25 millions d'ariary pour les services) doivent être attribués de manière compétitive par des appels d'offres ouverts, limitant ainsi le recours aux appels d'offres de gré à gré à ceux qui respectent la totalité des dispositions juridiques (action préalable éventuelle). Les institutions publiques et les ministères seront responsables de la transmission des instructions aux Établissements Publics Nationaux (EPN) et aux entreprises publiques placées sous leur autorité.

- Pour accroître la transparence et permettre le suivi des marchés publics, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) certifiera et publiera tous les appels d'offres et les contrats finaux sur son site Web externe dans les sept jours suivant leur finalisation. Un audit annuel indépendant des activités de l'ARMP sera réalisé dans les 180 jours suivant la fin de l'année calendaire (repère structurel).
- L'ARMP veillera à ce que l'arrêté 7275/2016 qui soumet les entreprises publiques au code de passation des marchés publics soit appliqué.
- Les appels d'offres pour les marchés publics seront publiés sur le site Web externe de l'ARMP au moins 30 jours calendaires avant leur date butoir et ce, outre les trois publications, conformément à la loi.

38. **Le Gouvernement établira une Stratégie de Gestion des Finances Publiques à moyen terme assorti d'un plan d'actions, avec l'assistance de la BAD et les contributions des autres partenaires de développement, y compris le FMI.** Le plan d'actions, élaboré en consultation avec les principales parties prenantes et destiné à être soumis à l'approbation du Conseil des ministres d'ici décembre 2016, prévoira :

- L'intégration totale des besoins de trésorerie résultant de l'apurement des arriérés dans les plans de trésorerie du Trésor et la finalisation de la comptabilisation et du suivi des arriérés intérieurs de l'administration centrale. En outre, nous examinerons les arriérés des autres entités publiques, telles que les entreprises publiques et collectivités décentralisées, pour éviter que la réapparition d'arriérés.
- L'inclusion d'une annexe à la Loi de finances 2017 détaillant les recettes non fiscales de manière à améliorer leur transparence, le champ qu'elles recouvrent et la gestion des risques les concernant. L'annexe sera élargie pour inclure les recettes tirées des ressources naturelles (mines, eau, etc.) à partir de la Loi de finances 2018.
- L'amélioration de la gestion des investissements publics, tenant compte de la mission d'assistance technique du FMI prévue pour le mois d'août 2016. Parmi ces améliorations figureront l'établissement d'une base de données sur les projets d'investissement public financés sur ressources intérieures, d'une liste des projets financés par les bailleurs de fonds en annexe à la Loi de finances 2017 et d'un programme pluriannuel d'exécution des projets existants.
- La mise en place du cadre national de Partenariat public-privé (PPP), destiné à promouvoir les investissements dans les infrastructures, dans de dispositifs budgétaires bien structurés.
- Le Ministère des Finances et du Budget entend soumettre des rapports trimestriels sur la mise en œuvre du plan d'actions au Comité de pilotage dans le trimestre qui suit l'approbation par le Conseil des ministres.

39. **Le Ministère des Finances et du Budget entend mettre en œuvre plusieurs mesures pour améliorer la transparence des activités des entreprises publiques et renforcer le suivi des passifs conditionnels du secteur public** : (i) publication et soumission des états financiers 2015 de dix grandes entreprises publiques à la Cour des comptes : Air Madagascar, FANALAMANGA, CEM, ARO, ADEMA, SOAVOANIO, SPAT, SMMC, SONAPAR et SEIMAD d'ici fin du mois de décembre 2016 (repère structurel); (ii) les comptes de deux grandes entreprises publiques, JIRAMA et KRAOMA, auront besoin d'un délai supplémentaire pour être finalisés et nous entendons les soumettre pour les années 2015 et 2016 à la Cour des Comptes avant la fin de l'année 2017 ; (iii) la Loi de finances de 2017 initiera la publication d'une annexe qui inclura des informations succinctes sur toutes les entreprises publiques, leur identification, leurs activités, l'identité de tous les actionnaires, la participation de l'État et les transferts et subventions prévus au budget; (iv) la Direction des Opérations Financières du Ministère des Finances et du Budget sera renforcée pour améliorer le suivi et la communication des informations sur les sociétés publiques ainsi que pour déterminer les risques budgétaires, avec la publication des rapports publics annuels débutant en 2017.

Corruption

40. **Le Gouvernement a lancé une stratégie nationale pour lutter contre la corruption en 2015.** Parmi les principales actions figurent : (i) l'élaboration et l'approbation d'une nouvelle législation plus ferme contre la corruption; (ii) la restructuration du Bureau indépendant anti-corruption (BIANCO) dans le but d'accroître son indépendance et ses ressources; (iii) la création d'unités anti-corruption dans tous les ministères; (iv) la mise au point d'un système d'information qui suit toutes les affaires judiciaires contre la corruption du début à la fin; (v) la mise en place d'une commission chargée d'identifier les mesures à prendre pour améliorer l'intégrité du système judiciaire; (vi) le lancement d'un système de coordination, de suivi et d'évaluation des mesures anti-corruption; et (vii) l'opérationnalisation du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF) par la soumission d'un décret avant la fin du mois de septembre 2016, qui régleme son organisation, l'allocation de bureaux et la nomination des hauts responsables supérieurs (les décisions disciplinaires du CDBF seront publiées en ligne) (repère structurel). Nous actualiserons la fourchette des amendes qui peuvent être imposées dans la Loi de finances 2017 (comme prévu par l'article 2 de la loi 2004-06 de La CDBF).

41. **Trois nouveaux projets de loi ont pour objet de renforcer la législation anti-corruption.** Les projets de loi sur la déclaration du patrimoine et la création des « pôles anti-corruption » ont été approuvés par le Conseil des Ministres en juin 2016. Le premier projet de loi : (i) harmonise les dispositifs relatifs à la déclaration du patrimoine ; (ii) élargit la définition des délits de corruption ; (iii) renforce la protection des enquêteurs, experts, juges, témoins et dénonciateurs; et (iv) facilite le recours par le BIANCO aux déclarations de patrimoine et soutient les poursuites publiques durant les procès. Le second projet de loi (i) assure l'indépendance opérationnelle de chaque centre de lutte contre la corruption et (ii) établit, dans chaque pôle, un comité indépendant qui est chargé du recrutement des effectifs et de sa gestion, de la supervision, du suivi et de l'évaluation des activités du pôle. Un troisième projet de loi sur le

recouvrement des avoirs est en cours de rédaction et (i) établit une procédure pour le recouvrement des avoirs acquis par la corruption et dans le cadre d'activités liées au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme et au crime international organisé; (ii) harmonise les procédures de saisie, gel et confiscation des avoirs; (iii) facilite la saisie des avoirs durant une enquête en cours; (iv) régleme la gestion des avoirs recouverts et (v) établit une procédure de suivi et de contrôle des biens qui ont été saisis, gelés et confisqués pour assurer une gestion transparente. Le Gouvernement a soumis les deux premiers projets de loi à l'Assemblée nationale en juin (action préalable) et entend soumettre le troisième projet à l'Assemblée nationale lors de sa session d'octobre 2016 (repère structurel). En outre, la loi portant création des tribunaux spéciaux pour le trafic des bois précieux et les décrets d'application devraient être approuvés d'ici à la fin septembre.

42. **La réforme judiciaire est essentielle à la fois dans la lutte contre la corruption et dans nos efforts d'amélioration du climat des affaires.** La justice doit être systématiquement rendue dans un délai raisonnable entre les décisions judiciaires. Nous sommes donc en train de mettre au point les mesures en vue de réduire les délais actuellement excessifs des traitements des affaires qui passent devant les tribunaux. Nous entendons, en outre, rendre toutes les affaires judiciaires accessibles au grand public. Nous établirons par ailleurs de nouvelles directives pour l'attribution des affaires de manière à réduire le risque qu'une partie dans un procès en instance puisse influencer indûment sur la sélection des juges. Le Conseil supérieur de la Magistrature est d'une importance critique pour le fonctionnement de notre système judiciaire. Dans nos efforts destinés à sauvegarder l'intégrité du système judiciaire, la gouvernance du Conseil a été révisée et une majorité des représentants du système judiciaire sont maintenant élus par les juges.

43. **Le Gouvernement est déterminé à prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (BC/FT).** L'adoption d'une approche fondée sur les risques dans la surveillance des banques sera un outil important qui nous permettra d'avoir un tableau complet des risques existants dans notre système financier. Dans nos efforts d'identification des principaux risques de BC/FT, nous achèverons une évaluation nationale des risques d'ici fin de l'année 2016, en coopération avec la Banque mondiale. Une fois les risques identifiés, nous prendrons les mesures nécessaires pour y faire face avec efficacité. La mission de la Banque mondiale sur les risques de BC/FT en 2016 nous appuiera dans nos efforts et examinera la législation, les réglementations et les pratiques de surveillance existantes.

D. Renforcer la stabilité et le développement du secteur financier

44. **La politique monétaire a été compliquée par le financement monétaire de l'État et par les interventions sur le marché des changes ces dernières années.** Les subventions pétrolières de 2012-13 et les intérêts courus non recouverts sur les obligations de l'État ont exercé des tensions sur l'autonomie financière de la BCM et ont restreint les opérations de politique monétaire. Bien que restant dans les limites légales, la BCM a accordé un volume important de crédit à l'État sous la forme d'avances statutaires en 2014 et 2015. En outre,

craignant une dépréciation de la monnaie nationale, elle a sensiblement influé sur le taux de change par des opérations d'aller-retour. Ces actions ont, cependant, nui aux objectifs de politique monétaire.

45. Nous avons lancé des mesures visant à améliorer les fondements de prise de décision plus indépendante en matière de politique monétaire. La Banque Centrale a titrisé ses créances sur l'Administration Centrale pour un montant équivalant à 1,4 % du PIB en 2015. Les opérations d'aller-retour sur le marché interbancaire de devises ont été arrêtées depuis le mois de septembre 2015. Un texte de loi révisant les Statuts de la Banque Centrale et renforçant son indépendance a été approuvé par le Conseil des Ministres et a été soumis à l'Assemblée nationale en juin 2016 qui a ensuite l'adopté. La loi révisée : (i) prévoit une réduction graduelle du plafond des avances statutaires de la Banque Centrale, qui sera abaissé à 10 % des recettes ordinaires en 2016 et à 5 % des recettes ordinaires en 2017 avec un plafond de 296 milliards d'ariary en 2016 ; (ii) offre un mécanisme efficace de transfert automatique des pertes et profits de la Banque Centrale à l'État; (iii) porte création d'un Comité d'Audit du Conseil d'administration; et (iv) porte création d'un Comité exécutif (composé du Gouverneur et de deux Vice Gouverneurs) qui proposera les politiques au Conseil d'Administration et sera chargé des opérations quotidiennes de la Banque Centrale.

46. La Banque Centrale renforce son cadre de surveillance et de contrôle. Un Comité d'Audit du Conseil d'Administration a été établi en novembre 2015. Le Conseil d'Administration de la BCM a formalisé sa politique d'audit externe et a mis à jour sa charte d'audit interne pour assurer une ligne de communication fonctionnelle envers le Conseil d'Administration. Des rapports sur toutes les formes de crédit à l'État et leur conformité avec les restrictions statutaires sont maintenant établis à l'intention du Conseil d'Administration de la BCM tous les six mois. La Banque Centrale procède actuellement à la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités assorti d'un calendrier précis qui prévoit l'adoption de méthodologies d'audit fondées sur les risques, le développement des compétences techniques et l'attestation professionnelle des audits internes, et la mise en place d'un programme d'assurance de la qualité. Une politique d'approvisionnement pour l'ensemble de la banque est aussi en cours d'élaboration. À partir des états financiers de 2018, les comptes de la Banque Centrale seront présentés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS, comme un pro forma). Une évaluation des sauvegardes sera réalisée avant le première revue du programme.

47. La Banque Centrale prendra des mesures pour améliorer le cadre opérationnel de la conduite de la politique monétaire, en particulier la gestion de la liquidité. Le marché monétaire interbancaire et le marché secondaire des bons du Trésor sont inactifs. Il existe un excès de liquidité important sur le marché monétaire, mais les fluctuations saisonnières sont fortes et l'excès est inégalement réparti entre les banques. Pour faciliter l'échange de liquidités entre les banques, les appels d'offres négatifs (AON) de la BCM seront ajoutés à la liste des garanties acceptables et les opérations de réglage fin à court terme, sur l'initiative de la BCM, seront finalisées d'ici la fin du mois de septembre 2016. De plus, la création d'un marché de pensions livrées est importante et un cadre juridique y afférent devrait être en place au plus tard

au milieu de l'année 2018. La Banque Centrale envisage en outre d'établir un corridor de taux d'intérêt pour le marché interbancaire et renforcera sa capacité de prévision des variables monétaires pour assurer une gestion plus efficace de la liquidité bancaire. Elle aura recours à des assistances techniques (AT) supplémentaires pour la fixation d'objectifs de liquidité explicites et les interventions à faire sur le marché monétaire en vue d'atteindre ces objectifs. Elle laissera le taux d'intérêt de référence fluctuer davantage et refléter, notamment, les mouvements du marché monétaire. Les adjudications de bons du Trésor sont d'une importance critique pour la liquidité bancaire et le Trésor publiera régulièrement les calendriers trimestriels des adjudications à partir de septembre 2016. Le cadre juridique réglementant le Marché Interbancaire de Devises est en cours de mise à jour d'ici la fin du mois de juin 2017.

48. Des ressources additionnelles seront affectées au renforcement de la supervision bancaire et financière. Le PESF a noté que le système bancaire a résisté aux chocs passés, mais les vulnérabilités sous-jacentes pourraient s'accroître face à la croissance continue du secteur financier. Notre supervision de ce secteur doit donc devenir plus proactive et plus approfondie. Nous avons commencé à travailler à la révision du cadre juridique de la supervision du secteur financier. Notre but est de renforcer : (i) les pouvoirs et responsabilités des autorités de surveillance; (ii) les opérations de ces dernières en accroissant le nombre des effectifs, en augmentant le nombre d'inspections sur place, en recourant davantage à la surveillance fondée sur les risques et en intensifiant la coopération avec les autorités de surveillance d'autres pays; et (iii) les exigences et réglementations prudentielles en mettant les ratios prudentiels en conformité avec les normes internationales et en établissant de nouvelles réglementations en matière de gouvernance (notamment s'agissant des prêts apparentés), de gestion des risques et de liquidité. Nous comptons : (i) continuer le suivi étroit de toutes les institutions de microfinance (IMF) en difficulté financière et procéder au règlement de leur situation d'ici la fin du mois de juin 2017 ; (ii) achever le cadre réglementaire de la surveillance bancaire et rendre opérationnelle la surveillance fondée sur les risques d'ici la fin de l'année 2017; et (iii) approuver une nouvelle loi bancaire renforçant la surveillance bancaire et une nouvelle loi régissant les IMF d'ici la fin de l'année 2018. La résolution des problèmes posés par les institutions en difficulté est aussi une priorité et nous envisageons d'établir un cadre juridique de résolution de défaillance bancaire, dans le cadre d'une revue de la loi bancaire d'ici la fin de l'année 2018, en s'inspirant du rapport sur un éventuel système de garantie de dépôts. Entre-temps, nous poursuivrons nos efforts en vue de renforcer la capacité à intervenir dans les institutions en difficulté.

49. Il importe de mettre en place des méthodes modernes de paiement pour réduire les coûts de transaction et assurer une plus grande inclusion financière. Trois banques sont actuellement autorisées à émettre de la monnaie électronique en partenariat avec des opérateurs de téléphonie mobile. La demande de ces services est en croissance constante et environ 4 % de la population ont actuellement un compte de banque mobile actif. La BCM jouera un rôle dynamique en élaborant le cadre réglementaire, en participant à l'établissement du projet de stratégie nationale coordonnée et en surveillant l'exécution du projet d'interopérabilité entre les opérateurs pour permettre les transactions entre réseaux. La nouvelle loi sur la monnaie électronique, qui établira les règles régissant l'accès à la monnaie électronique et les pratiques

professionnelles d'émission de cette monnaie, ainsi que la surveillance prudentielle des institutions émettrices de monnaie électronique, sera soumise à l'approbation du Conseil des Ministres en vue d'une approbation par l'Assemblée Nationale à la fin de l'année 2016. Il est prévu d'approuver avant la fin de 2017 une loi qui réglemente la totalité du système national de paiement, y compris les systèmes de règlement des titres et les paiements au détail. L'accès à des informations fiables sur le crédit est aussi important pour le développement du secteur financier et nous comptons approuver une nouvelle loi régissant le système d'information sur le crédit d'ici la fin de l'année 2018.

50. Il est nécessaire de renforcer la surveillance des institutions financières non bancaires (IFNB). Nous revoyons actuellement le cadre de contrôle et de la surveillance des IFNB en vue d'établir une structure institutionnelle nouvelle et plus efficace. La plupart des IFNB (assurance, pensions, etc.) sont contrôlées par l'État et nous entendons rendre plus indépendants leurs organes de gestion. Il est nécessaire de revoir le rôle de la Caisse d'Épargne de Madagascar (CEM) et des services financiers postaux (PAOMA). Ces deux institutions sont en difficulté financière et la concurrence des nouveaux services financiers (microfinance, banque mobile, etc.) va s'accroître. Pour lancer la revue, nous entendons réaliser un audit indépendant de la CEM et des services financiers postaux (PAOMA) dont les résultats sont attendus avant la fin de l'année 2017. Nous envisageons le transfert de la supervision des assurances à la CSBF d'ici la fin de l'année 2017, et l'élaboration du cadre juridique y afférent d'ici fin de l'année 2018, avec un transfert complet des responsabilités prévues vers la fin de l'année 2019.

E. Améliorer la qualité des statistiques

51. Le Gouvernement estime que le renforcement du système statistique est un élément essentiel de la réalisation de ses objectifs de développement. Il améliorera la coordination entre diverses institutions et assurera l'affectation d'un volume suffisant de ressources, notamment en personnel, équipement et activités de formation, à la production et à la diffusion de données statistiques. Nous procédons actuellement à l'élaboration d'une loi moderne sur les statistiques qui régira les opérations des organismes statistiques, établira des directives professionnelles à l'intention des spécialistes du traitement des données et définira les obligations des fournisseurs de données individuelles et institutionnelles, ainsi que les sanctions pour non-communication de données. Le gouvernement procède en outre à l'élaboration de la seconde *Stratégie Nationale pour le Développement de la Statistique (SNDS)*, qui porte sur la période 2016-2020. Nous entendons adopter la stratégie en juin 2017 et soumettre la loi sur les statistiques à l'Assemblée nationale au cours de la seconde moitié de 2017. En vue d'une meilleure coordination entre les institutions, le Gouvernement fixera les bases de l'organe qui succédera au *Comité de coordination des informations statistique et économique*, pour assurer la cohérence des statistiques officielles et améliorer le partage des informations entre institutions. Le comité dans son ensemble sera opérationnel d'ici la fin de l'année 2017. Nous élaborons, par ailleurs, des protocoles d'accord, d'abord entre les diverses unités statistiques à l'INSTAT, au Ministère des Finances et du Budget et dans d'autres ministères de tutelle d'ici la fin du mois de juin 2016, et par la suite, dans les autres ministères dépensiers et les parties prenantes d'ici le

mois de juillet 2017. Avec l'aide de nos partenaires, nous continuerons à renforcer les capacités et à moderniser l'INSTAT en lui fournissant davantage d'équipements de formation et de ressources financières.

52. Le Gouvernement améliorera l'établissement et la diffusion des statistiques.

L'INSTAT prend actuellement des mesures, avec l'assistance technique du FMI et le concours des donateurs, pour améliorer l'IPC et les statistiques des comptes nationaux, notamment avec : (i) la publication d'une série révisée de comptes nationaux sur la base du SCN 1993 pour 2007 et 2014 d'ici le mois de décembre 2016 et la diffusion des données dans les années d'intervalle d'ici la fin du mois de juin 2017 (repère structurel) ; (ii) la publication des comptes nationaux trimestriels en juin 2017 ; (iii) la poursuite du processus d'intégration du capital naturel dans les comptes nationaux (épargne nette ajustée et richesse totale) en produisant des comptes satellites sur l'eau (2016), les mines (2017) et les forêts (2018) ; (iv) la repondération des composantes de l'IPC sur la base d'une récente enquête sur les ménages et l'introduction de nouveaux biens et services dans le panier en 2017 et (v) la reprise de la production de l'indice de production industrielle en 2017. La BCM mettra ses statistiques de balance des paiements en conformité avec le *MBP6* d'ici mars 2017 et commencera à établir et diffuser des données sur la position extérieure globale. Elle communiquera, en outre, des statistiques monétaires et financières à l'aide des formulaires de déclaration standardisés au cours de l'année prochaine. Enfin, pour renforcer le cadre de dépenses à moyen terme et accroître l'efficacité de l'investissement public, le Gouvernement mettra les OGT en conformité avec la méthodologie du *MSFP 2014* à compter de 2018. Nous avons commencé la préparation d'un recensement de la population en 2017, le premier depuis près de 24 ans; nous entendons terminer le recensement physique en 2017 avec le soutien continu de nos partenaires.

IV. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

53. Le suivi du programme reposera en fonction de critères de performance quantitatifs et repères structurels (tableaux 1 et 2) et fera l'objet de revues semestrielles. Les définitions des principaux concepts et indicateurs, ainsi que les exigences de diffusion de données, sont énoncés dans le Protocole d'Accord Technique (PTA) ci-joint. Les première, seconde, et troisième revues du programme sont prévus pour être achevés respectivement le 27 janvier 2017, 27 juillet 2017, et le 27 janvier 2018 en fonction des dates d'échéance pour les critères de performance périodiques respectivement de fin décembre 2016, fin juin 2017, et fin décembre 2017.

Tableau 1. Madagascar: Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour l'accord FEC, 2016-17

	2016		2017	
	Fin sep. Objectifs indicatifs	Fin déc. Critères de réalisation	Fin mars Objectifs indicatifs	Fin juin Critères de réalisation
(milliards d'ariary; sauf indication contraire)				
Budgétaire				
Plancher du solde primaire hors inv. financés sur ressources extérieures (base engagements) ¹	-126	-184	180	148
Extérieur				
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs (millions de dollars) ²	0	0	0	0
Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle avec une échéance initiale de plus d'un an, contractée ou garantie par l'administration centrale ou la BCM (millions de dollars) ³				
Élément don de moins de 35 %	300	300	383	383
Élément don de moins de 20 %	100	100	100	100
Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle avec une échéance initiale d'un an maximum, contractée ou garantie par l'administration centrale ou la BCM (millions de dollars) ²	0	0	0	0
Banque centrale				
Plancher des avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCM (millions de DTS) ⁴	435	477	477	485
Plafond des avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCM ⁴	1,524	1,441	1,566	1,678
	Fin sep. Objectifs indicatifs	Fin déc. Objectifs indicatifs	Fin mars Objectifs indicatifs	Fin juin Objectifs indicatifs
Objectifs indicatifs				
Plancher des dépenses sociales prioritaires ¹	162	235	60	130
Plancher des recettes fiscales brutes ¹	2,491	3,587	846	1,875
Pour mémoire				
Appui programme officiel extérieur (millions de DTS) ³	52	127	127	153
Dons programme officiels extérieurs (millions de DTS) ¹	0	0	0	9
Nouveaux prêts concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale ou la BCM (millions de dollars) ³	687	1,055	1,422	1,790
Taux de change du programme (MGA/DTS)	4,443.86	4,443.86	4,443.86	4,443.86

Sources: autorités malgaches; projections des services du FMI.

¹ Chiffres cumulés depuis le début de chaque année civile.² Plafonds cumulés qui seront suivis de manière continue à compter de la fin mai 2016.³ Plafonds cumulés qui seront suivis de manière continue à compter du 1er janvier 2016.⁴ Stock total des AEN et de AIN mesurés à partir du taux de change du programme.

Tableau 2. Madagascar : Mesures préalables et repères structurels jusqu'à fin juin 2017

Mesures	Dates provisoires
<u>Mesures préalables</u>	
Déposer une loi de finances rectificative au parlement avec les mesures décrites dans le MPEF (par. 24)	Mesure préalable
Augmentation de la moyenne pondérée des tarifs d'électricité de 15 % par rapport à avril 2016. (par. 34)	Mesure préalable
Dépôts au parlement des projets de loi i) portant création des centres spéciaux de lutte contre la corruption assurant l'indépendance opérationnelle de chaque centre et mettant en place un comité indépendant dans chaque centre responsable du recrutement et de la gestion du personnel, de la supervision, du suivi et de l'évaluation des activités du centre et (ii) renforçant les déclarations de patrimoine et leur utilisation et élargissant la définition des délits de corruption (par. 41)	Mesure préalable
<u>Promotion d'une croissance inclusive</u>	
Intégrer les plans de dépenses sectorielles de santé et d'éducation dans un cadre budgétaire à moyen terme (par. 12)	Fin juin 2017
<u>Mobilisation des recettes budgétaires</u>	
Exécution du recouvrement de l'encours des arriérés fiscaux en mobilisant au moins 30 milliards de MGA d'arriérés fiscaux en 2016 et publication d'un rapport sur l'encours des arriérés (par. 30).	Fin février 2017
Publication d'un rapport qui résume les crédits d'impôt accordés et les crédits d'impôt irréguliers qui auront été annulés par les grandes sociétés (par. 30).	Fin juin 2017
<u>Amélioration de la composition et de la qualité des dépenses budgétaires</u>	
Poursuite de la mise en œuvre de la formule automatique de tarification pour maintenir le recouvrement complet des coûts des carburants (pour le gazole, l'essence et le pétrole lampant) (par. 23).	Repère continu
Réalisation d'un audit annuel indépendant des activités de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) (par. 37).	Fin juin 2017
<u>Renforcement de la gouvernance économique</u>	
Les clauses et conditions de tous les contrats de PPP seront publiées dans le mois qui suit la date de la signature sur le site internet de l'ARMP (par. 20).	Repère continu
Communication préalable aux services de la Banque mondiale et du FMI de toute dérogation (telles qu'urgences) permettant d'exécuter des marchés de gré à gré pour les acquisitions d'électricité et les acquisitions et locations de générateurs par JIRAMA (¶135).	Repère continu
Rendre le Conseil de discipline budgétaire et financière (CDBF) opérationnel en publiant un décret, en désignant les membres du personnel et en publiant ses décisions disciplinaires (par. 40).	Fin septembre 2016
Dépôt au parlement de la loi qui régleme le recouvrement, l'administration et la gestion des actifs qui ont été saisis en raison d'enquêtes liées à la corruption, aux détournements de fonds, au blanchiment des capitaux, au financement du terrorisme et aux activités de crime international organisé, conformément aux recommandations pertinentes du GAFI (par. 41).	Fin octobre 2016
Publication et présentation à la Cour des Comptes des états financiers de 2015 de 10 grandes entreprises publiques : Air Madagascar, FANALAMANGA, CEM, ARO, ADEMA, SOAVOANIO, SPAT, SMMC, SONAPAR et SEIMAD (par. 39).	Fin décembre 2016
<u>Amélioration de la qualité des statistiques</u>	
Publication des séries révisées des comptes nationaux basées sur le Système de comptabilité nationale de 1993 pour la période 2007-14 (par. 52).	Fin juin 2017

Pièce jointe II. Protocole D'accord Technique Juillet 2016

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) contient des définitions et des mécanismes d'ajustement qui explicitent le calcul des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs aux tableaux 1 et 2 joints au Mémorandum de politiques économiques et financières pour 2016-17. Sauf indication contraire, tous les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs seront évalués en termes de flux cumulés à compter du début de chaque année civile.

I. DÉFINITIONS GÉNÉRALES

2. Aux fins du présent PAT, les termes **extérieur** et **intérieur** sont définis en fonction de la résidence.

3. Aux fins du présent PAT, le terme **État** correspond au champ des opérations retracées dans les opérations globales du Trésor (OGT), à l'exclusion des opérations des entreprises publiques et des collectivités territoriales.

4. Aux fins du présent PAT¹³, les taux de change du programme sont les suivants :

Taux de change du programme	
Ariary (MGA)/DTS	4.443,86
Dollar américain/DTS	1,389049
Euro/DTS	1,270538
Dollar australien/DTS	1,903723
Dollar canadien/DTS	1,926401
Yen japonais/DTS	167,377024
Franc suisse	1,375855
Livre sterling/DTS	0,937470

Les comptes libellés en devises autres que le DTS seront d'abord évalués en DTS, puis convertis en MGA. Les montants en monnaies autres que celles indiquées dans le tableau ci-dessus, ainsi que l'or monétaire, seront d'abord évalués en DTS au taux de change et au cours de l'or en vigueur le 31 décembre 2015, puis convertis en MGA.

5. Les critères de réalisation inclus dans le programme, tels que définis ci-dessous, se rapportent aux avoirs extérieurs nets et aux avoirs intérieurs nets de la Banque centrale, aux arriérés de paiements extérieurs, à la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale et/ou la Banque centrale, et au solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures (sur base engagements). Les critères de réalisation seront

¹³ Ces données représentent les taux de change médians de référence publiés sur la page internet de la BCM au 30 décembre 2015. Elles ont été téléchargées le 1er juin 2016.

établis pour fin décembre 2016 et fin juin 2017, tandis que les objectifs indicatifs seront fixés pour fin septembre 2016 et fin mars 2017.

II. COMMUNICATION DE DONNÉES AU FMI

6. Les données relatives à toutes les variables visées par les critères de réalisation et les objectifs indicatifs sont communiquées aux services du FMI tous les mois, avec un décalage de quatre semaines au maximum pour les données relatives aux avoirs extérieurs nets (AEN) et intérieurs nets (AIN) de la Banque centrale de Madagascar (BCM), et de six semaines pour les autres données (tableau 1). Toutes les révisions des données sont rapidement signalées par les autorités aux services du FMI. Dans le cas des variables qui sont utiles pour évaluer les résultats par rapport aux objectifs du programme, mais qui ne sont pas spécifiquement définies dans le présent mémorandum, les autorités consulteront les services du FMI, le cas échéant, sur la meilleure façon de les calculer et de les communiquer.

III. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

A. Agrégats budgétaires

1. Plancher du solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures (sur base engagements)

7. **Le solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures (sur base engagements)** est égal au total des recettes intérieures, diminué des dépenses hors paiements des intérêts et investissements financés sur ressources extérieures. Le total des recettes intérieures comprend les recettes fiscales et non fiscales, auxquelles sont ajoutés les dons courants (budgétaires). Aux fins de calculer le solde primaire, les recettes fiscales sont mesurées sur une base nette, autrement dit, nettes des remboursements de crédits de TVA. Les dépenses englobent les traitements et salaires, les paiements de biens et services, les transferts et les subventions, les opérations (nettes) du Trésor hors remboursement des crédits de TVA, et les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures. Le solde primaire hors **investissements financés sur ressources extérieures (sur base engagements)** est calculé de façon cumulée à compter du début de l'année civile¹⁴. À titre de référence, pour l'année close en décembre **2015**, le solde courant primaire intérieur (sur base engagements) a été de **-377** milliards de **MGA**, calculés de la façon suivante :

¹⁴ Les projections relatives aux impôts intérieurs et autres opérations (nettes) du Trésor en 2016 tiennent compte d'un montant de 90 milliards de MGA, correspondant aux arriérés fiscaux d'Air Madagascar utilisés pour recapitaliser la société.

Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures (base engagements)	-377
Total recettes et dons courants	2.999
Total recettes	2.959
Recettes fiscales nettes	2.878
Recettes non fiscales	81
Dons courants	40
Moins :	
Dépenses courantes	3.101
Traitements et salaires	1.566
Biens et services	157
Transferts et subventions	966
Opérations (nettes) du Trésor	412
Dépenses d'investissements financées sur ressources intérieures	275

B. Dette extérieure

1. Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs

8. Ces arriérés se composent d'impayés (principal et intérêts) au titre du service des emprunts contractés ou garantis par l'État ou la BCM. Les obligations au titre du service de la dette (pénalités non réglées et charges d'intérêt) sont réputées impayées lorsqu'elles n'ont pas été honorées 90 jours après la date d'exigibilité ou après la fin d'un délai de grâce convenu avec chaque créancier ou unilatéralement accepté par chaque créancier avant la date d'exigibilité. En sont exclus les arriérés qui résultent du non-paiement du service de la dette pour lequel le créancier a accepté par écrit de négocier un échéancier différent, ainsi que les paiements de service de la dette en vertu des obligations contractuelles qui ne sont pas effectués à temps pour des raisons qui échappent au contrôle des autorités Malagasy. Cet objectif de suivi doit être observé de façon continue à compter de fin mai 2016.

2. Plafonds de nouvelle dette extérieure non concessionnelle

9. Aux fins du suivi du programme, un emprunt est concessionnel s'il comporte un élément don d'au moins 35 %, calculé comme la différence entre sa valeur nominale et sa valeur actuelle nette (VAN) exprimée en pourcentage de sa valeur nominale. La VAN de l'emprunt à la date où il est contracté est calculé en actualisant les flux ultérieurs de paiement exigibles au titre de son service. Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 %. Un emprunt est considéré comme semi-concessionnel s'il comporte un élément don d'au moins 20 %, calculé selon la méthode décrite ci-dessus.

10. Lorsqu'une convention de prêt extérieur contient des décaissements multiples et lorsque le taux d'intérêt applicable à chaque décaissement est indexé sur l'évolution d'un taux de référence à partir de la date de signature, le taux d'intérêt en vigueur à la date de signature sera utilisé pour le calcul de l'élément don applicable à tous les décaissements prévus.

11. Aux fins du suivi du programme, la définition de la dette est donnée au point 9 des *Directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure dans les accords avec le FMI, décision du Conseil d'administration n° 6230-(79/140)* dans sa version modifiée, notamment par la décision du Conseil d'administration No. 15688-(14-107), adoptée le 5 décembre 2014 (voir Annexe I). La dette extérieure est définie en fonction de la résidence du créancier.

12. Dans le cas des prêts assortis d'un taux d'intérêt variable, sous la forme d'un taux de référence majoré d'un écart fixe, la valeur actuelle de la dette serait calculée à partir d'un taux de référence du programme, majoré de l'écart fixe (en points de base) précisé dans l'accord de prêt. Le taux de référence du programme pour le LIBOR six mois dollar est de 3,37 % et restera fixe pendant la durée du programme. L'écart entre le LIBOR six mois euro et le LIBOR six mois dollar est de -249 points de base. L'écart entre le LIBOR six mois yen et le LIBOR six mois dollar est de -286 points de base. L'écart entre le LIBOR six mois livre sterling et le LIBOR six mois dollar est de -108 points de base. Pour les taux d'intérêt applicables à des monnaies autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au LIBOR six mois dollar est de -209 points de base¹⁵. Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le LIBOR six mois dollar, un écart correspondant à la différence entre le taux de référence et le LIBOR six mois dollar (arrondi aux 50 points de base les plus proches) sera ajouté.

Dettes extérieures à moyen et long terme

13. Deux plafonds continus sont appliqués aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État ou la BCM auprès de non résidents à une échéance initiale de plus d'un an. Ces plafonds s'appliquent à la dette et aux engagements contractés ou garantis, pour lesquels aucune somme n'a encore été reçue. Ils s'appliquent à la dette privée pour laquelle une garantie officielle a été accordée, et qui constitue donc une obligation conditionnelle de l'État ou de la BCM. Le premier plafond se rapporte aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées par l'État ou la BCM auprès de non résidents à une échéance initiale de plus d'un an, qui comportent un élément don de moins de 35 %, et le deuxième plafond s'applique aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées par l'État ou la BCM auprès de non résidents à une échéance initiale de plus d'un an, qui comportent un élément don de moins de 20 %. Ces objectifs de suivi doivent être observés de façon continue à compter du 1^{er} janvier 2016.

14. Sont exclus des plafonds : i) l'emploi des ressources du FMI, ii) les emprunts concessionnels, iii) les emprunts contractés pour restructurer, refinancer ou rembourser par anticipation des emprunts existants, dans la mesure où leurs conditions sont plus favorables, et à hauteur du montant de l'emprunt effectivement restructuré, refinancé ou remboursé par anticipation, et iv) les emprunts classés comme passifs de réserves de change de la BCM. Si l'État a particulièrement besoin d'un financement extérieur non concessionnel, des discussions seront

¹⁵ Le taux de référence du programme et les écarts sont basés sur le «taux moyen projeté» pour le LIBOR six mois dollar sur les 10 années suivantes à partir des *Perspectives de l'économie mondiale* de l'automne 2015 (WEO).

engagées à l'avance avec les services du FMI pour envisager notamment de le demander dans le programme.

Dettes extérieures à court terme

15. Un plafond continu est appliqué aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État ou la BCM auprès de non résidents à une échéance initiale d'un an ou moins. Le plafond s'applique à la dette et aux engagements contractés ou garantis, pour lesquels aucune somme n'a encore été reçue. Il s'applique à la dette privée pour laquelle une garantie officielle a été accordée, et qui constitue donc une obligation conditionnelle de l'État ou de la BCM. Cet objectif de suivi doit être observé de façon continue à compter de fin mai 2016.

16. Sont exclus du plafond : i) les emprunts concessionnels, ii) les emprunts contractés pour restructurer, refinancer ou rembourser par anticipation des emprunts existants, dans la mesure où leurs conditions sont plus favorables, et à hauteur du montant de l'emprunt effectivement restructuré, refinancé ou remboursé par anticipation, iii) les emprunts classés comme passifs de réserves de change de la BCM et iv) le financement normal des importations. Un dispositif de financement des importations est considéré comme «normal» lorsque le crédit s'amortit automatiquement.

C. Agrégats monétaires

1. Plancher des avoirs extérieurs nets de la Banque centrale de Madagascar

17. Le plancher cible des AEN de la BCM est évalué en recourant à l'encours en fin de période, calculé aux taux de change du programme. Il faut entendre par AEN de la BCM la différence entre ses avoirs extérieurs bruts et le total de ses engagements extérieurs, créances du FMI incluses. Tous les avoirs et engagements extérieurs sont convertis en DTS aux taux de change du programme indiqués au paragraphe 4. À titre de référence, les AEN se chiffraient à la fin de décembre 2015, à 1.763 milliards de MGA, montant calculé comme suit :

Avoirs extérieurs	2.665,623
Liquidités	0,040
Dépôts à vue	366,972
Dépôts à terme et titres	2.032,812
Autres avoirs extérieurs (avoirs en DTS compris)	265,798
Engagements extérieurs	902,863
Dont :	
Dépôts des non-résidents	0,761
Dépôts des organisations internationales	0,278
Emploi des crédits et prêts du FMI	381,495
Engagements extérieurs à moyen ou à long terme (allocations de DTS comprises)	520,329
Avoir extérieur nets	1.762,760

2. Plafond des avoirs intérieurs nets de la Banque centrale de Madagascar

18. Le plafond cible des AIN de la BCM est évalué en recourant à l'encours en fin de période, calculé aux taux de change du programme. Il faut entendre par AIN de la BCM la différence entre la base monétaire et les AEN de la Banque centrale, évalués en MGA aux taux de change du programme indiqués aux paragraphes 4 et 17. Les AIN comprennent le crédit net à l'État, le crédit aux entreprises et aux particuliers, les créances sur les banques, les engagements envers les banques (y compris le produit des appels d'offres négatifs et des opérations d'open market) et les autres postes nets. À titre de référence, les AIN se chiffraient à la fin de décembre 2015, à 1.304 milliards de MGA, montant calculé comme suit :

Avoirs extérieurs nets	1.762,760
Base monétaire	3.066,683
Dont :	
Circulation fiduciaire	2.115,441
Encaisses des banques	188,180
Réserves des banques	762,484
Autres dépôts inclus dans la base monétaire	0,578
Avoir intérieur nets	1.303,923
Dont :	
Crédit net à l'administration centrale	1.049,296
Crédit à l'économie	5,865
Crédit net aux banques	-110,000
Autres postes (net)	358,762

IV. OBJECTIFS INDICATIFS

A. Plancher des dépenses sociales prioritaires

19. **Les dépenses sociales prioritaires** englobent les dépenses intérieures essentiellement liées aux interventions dans les domaines de la nutrition, l'éducation, la santé et les dispositifs de protection sociale. Le plancher des dépenses sociales prioritaires effectuées par l'administration centrale est calculé de façon cumulée à compter du début de l'année civile. Ce plancher est défini comme la somme des affectations budgétaires aux Ministères de la santé, de l'éducation, de la population et de l'eau, dans la *Loi de Finances*, exclusion faite des salaires et des investissements financés sur ressources extérieures.

B. Plancher des recettes fiscales brutes

20. Les **recettes fiscales de l'État** sont calculées sur une base brute, autrement dit, avant les remboursements de crédits de TVA. Elles englobent tous les impôts intérieurs et les impôts sur le commerce extérieur recouverts par le Trésor de l'administration centrale. En sont exclus : 1) les recettes tirées de la vente locale de dons en nature, 2) les rentrées brutes dont bénéficie l'État

sous la forme de recettes issues des primes à la signature versées dans le cadre de l'adjudication de droits de prospection minière et pétrolière, et 3) les arriérés fiscaux enregistrés dans le cadre d'opérations de régularisation, telles que celles liées à la recapitalisation d'Air Madagascar en 2016. Les recettes sont mesurées sur une base caisse comme indiqué dans le tableau des opérations financières de l'État, établi par les Directions du budget et du Trésor du Ministère des finances et du budget. Le plancher des recettes fiscales brutes est calculé de façon cumulée à compter du début de l'année civile. À titre de référence, les recettes fiscales brutes se chiffraient pour l'exercice ayant pris fin en décembre 2015, à 3.012 milliards de MGA, dont 2.878 milliards de recettes fiscales nettes et 134 milliards de remboursements de TVA.

V. POSTES POUR MÉMOIRE

21. **L'appui extérieur officiel au programme se rapporte aux dons et aux prêts**, y compris à l'aide en nature lorsque les produits sont vendus par l'État et les recettes sont affectées spécialement à un poste de dépenses prévu au budget. L'appui extérieur officiel au programme comprend aussi tout autre financement exceptionnel fourni par des entités publiques étrangères et par le secteur privé, qui est inscrit au budget. En sont exclus les dons et les prêts spécialement affectés à des projets d'investissements. L'appui extérieur officiel au programme est calculé en termes de flux cumulés, à compter du 1^{er} janvier 2016.

22. **Les dons d'appui extérieur officiel au programme se rapportent aux dons**, y compris à l'aide en nature lorsque les produits sont vendus par l'État et les recettes sont affectées spécialement à un poste de dépenses prévu au budget, et à tout autre financement exceptionnel fourni par des entités publiques étrangères et par le secteur privé, et qui est inscrit au budget. En sont exclus les dons spécialement affectés à des projets d'investissements. Les dons d'appui extérieur officiel au programme sont calculés en termes de flux cumulés, à compter du début de l'année civile.

23. **La nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale ou la BCM à une échéance initiale de plus d'un an** mesure cette dette qui comporte un élément don d'au moins 35 %.

VI. UTILISATION DE FACTEURS D'AJUSTEMENT

24. Les critères de réalisation relatifs aux avoirs extérieurs nets et aux avoirs intérieurs nets de la BCM seront ajustés en fonction des écarts par rapport aux montants d'appui extérieur officiel envisagés dans les projections du programme. Ces écarts seront calculés de façon cumulée à compter du 1^{er} janvier 2016. Les ajustements sont expliqués ci-dessous :

- Le plancher des AEN sera ajusté à la baisse (à la hausse) selon l'écart cumulé à la baisse (à la hausse) entre l'appui budgétaire projeté et effectif (appui extérieur officiel au programme). Cet ajustement sera plafonné à un montant équivalant à 75 millions de DTS, évalué aux taux de change du programme indiqués au paragraphe 4.

- Le plafond des AIN sera ajusté à la hausse (à la baisse) selon l'écart cumulé à la baisse (à la hausse) entre l'appui budgétaire projeté et effectif (appui extérieur officiel au programme). Cet ajustement sera plafonné à un montant équivalent à 75 millions de DTS, évalué aux taux de change du programme indiqués au paragraphe 4.

25. Les critères de réalisation relatifs au solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures (sur base engagements) seront ajustés en fonction des écarts par rapport aux montants de dons d'appui extérieur officiel envisagés dans les projections du programme. Ces écarts seront calculés de façon cumulée à compter de la fin de chaque année civile. Les ajustements sont expliqués ci-dessous :

- Le plancher du solde primaire hors investissement financé sur ressources extérieures (sur base engagements) sera ajusté à la baisse selon l'écart cumulé à la baisse entre les dons d'appui budgétaire extérieur officiel projetés et effectifs. Cet ajustement sera plafonné à un montant équivalent à 15 millions de DTS, évalué aux taux de change du programme indiqués au paragraphe 4.

Tableau 1. Madagascar: exigences en matière de transmission des données

Poste	Périodicité
Données relatives aux taux de change	
Banque centrale de Madagascar (BCM)	
Total journalier des acquisitions brutes de devises par la BCM, ventilé par devise d'achat	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Taux de change moyen pondéré des acquisitions brutes de la BCM, taux de change négocié le plus élevé, taux de change négocié le plus faible, ventilés par devise d'achat	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Total journalier des ventes brutes de devises par la BCM, ventilé par devise d'achat	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Taux de change moyen pondéré des ventes brutes de la BCM, taux de change négocié le plus élevé, taux de change négocié le plus faible, ventilés par devise d'achat	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Total des acquisitions/ventes nettes de devises par la BCM, ventilé par devise d'achat	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Total des transactions de change sur le marché interbancaire (net des transactions de la BCM), ventilé par devise d'achat	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Total des transactions de change interbancaires et de détail interbancaire (net des transactions de la BCM), ventilé par devise d'achat	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Données monétaires, financières et de taux d'intérêt	
Banque centrale de Madagascar	
Flux de trésorerie en devises, notamment opérations relatives à la dette extérieure	Mensuelle
Stocks de réserves internationales brutes (RIB) et d'avoirs extérieurs nets (AEN) au taux de change à la fois du programme et du marché	Mensuelle
Données détaillées sur la composition des réserves internationales brutes (RIB), notamment la composition en devises	Mensuelle
Les résultats sur le marché des adjudications de bons du Trésor, notamment le niveau des adjudications, les offres retenues ou rejetées et le niveau des taux d'intérêts	Mensuelle
Stocks d'encours des bons du Trésor	Mensuelle
Données relatives au marché secondaire pour les bons du Trésor et autres titres publics	Mensuelle
Pour chaque banque, données relatives aux dépassements ou insuffisances de réserves obligatoires	Mensuelle
Opérations sur le marché monétaire et taux	Mensuelle
Prêt bancaire par secteur économique et conditions	Mensuelle
Bilan de la BCM	Mensuelle, dans les deux semaines après la fin de chaque mois
Bilan (agrégé) des banques de dépôt	Mensuelle, dans les six semaines après la fin de chaque mois
Situation monétaire	Mensuelle, dans les six semaines après la fin de chaque mois
Indicateurs de solidité financière des banques de dépôt	Trimestrielle, dans les huit semaines après la fin de chaque trimestre

Tableau 1. Madagascar: exigences en matière de transmission des données (suite et fin)	
Poste	Périodicité
Données budgétaires	
Ministère des Finances et du budget (MFB)	
Recouvrement préliminaire de recettes (douanes et impôts)	Mensuelle, dans les trois semaines après la fin de chaque mois
Opérations globales du Trésor (OGT)	Mensuelle, dans les huit semaines après la fin de chaque mois
Stock d'arriérés intérieurs, y compris arriérés de dépenses et de remboursements de TVA	Mensuelle, dans les huit semaines après la fin de chaque mois
Dépenses sociales prioritaires telles que définies dans l'objectif indicatif	Mensuelle, dans les huit semaines après la fin de chaque mois
Subventions aux fournisseurs de JIRAMA	Mensuelle, dans les huit semaines après la fin de chaque mois
Données relatives aux entreprises publiques	
Synthèse de la situation financière de JIRAMA et Air Madagascar	Trimestrielle, avant la fin du trimestre suivant
Données relatives à la dette	
Ministère des Finances et du budget (MFB)	
Encours de la dette contractée et garantie par l'État à la fin de chaque mois, y compris : i) par créancier (officiel, commercial intérieur, commercial extérieur); ii) par instrument (bons du Trésor, autres crédits intérieurs, crédits officiels extérieurs, crédits commerciaux extérieurs, garanties); et iii) en cas de nouvelles garanties, le nom de la personne physique ou morale garantie.	Mensuelle, dans les quatre semaines après la fin de chaque mois
Données extérieures	
Banque centrale de Madagascar	
Balance des paiements	Trimestrielle, avant la fin du trimestre suivant
Données sur le secteur réel et les prix	
INSTAT	
Données sur l'indice des prix à la consommation (fournies par l'INSTAT)	Mensuelle, dans les quatre semaines après la fin de chaque mois
Données sur le tourisme	Mensuelle, dans les douze semaines après la fin de chaque mois
Données sur la production et la consommation d'eau et d'électricité	Mensuelle, dans les douze semaines après la fin de chaque mois
Autres données	
OMH	
Consommation et expéditions de pétrole	Mensuelle, dans les quatre semaines après la fin de chaque mois

Annexe I. Directive sur les Critères de Réalisation Relatifs à la Dette Extérieure

Extrait du paragraphe 8(a) de la Directive sur la conditionnalité de la dette publique dans les accords avec le FMI, jointe à la décision du Conseil d'administration N°15688-(14/107), adoptée le 5 décembre 2014.

8. (a) Aux fins de la présente directive, le terme «dette» se rapporte à une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

- i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
- ii) des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et
- iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord, à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

(b) Conformément à la définition de la dette énoncée dans le présent paragraphe, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR

DEMANDE D'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT; PREMIÈRE REVUE DU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE — ANNEXE D'INFORMATION

12 juillet 2016

Préparé par
Le Département
Afrique

En collaboration avec la Banque mondiale et la Banque
africaine de développement

TABLES DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
COLLABORATION BANQUE MONDIALE-FMI	7
RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT	14

RELATIONS AVEC LE FMI

(au 30 juin 2016)

Statut: Date d'adhésion: 25 septembre 1963; Article VIII

Compte de ressources générales:	Millions de DTS	% de la quote-part
Quote-part	122,20	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	122,13	99,94
Position dans la tranche de réserve	0,07	0,06

Département des DTS:	Millions de DTS	% de l'allocation
Allocation cumulative nette	117,09	100,00
Avoirs	53,72	45,88

Encours des achats et des prêts:	Millions de DTS	% de la quote-part
Prêts au titre de la FCR	61,10	50,00
Accords au titre de la FEC	19,44	15,91

Derniers accords financiers:

	Date de	Date	Montant approuvé	Montant tiré
<u>Type</u>	<u>l'accord</u>	<u>d'expiration</u>	<u>(millions de DTS)</u>	<u>(millions de DTS)</u>
FEC ¹	21 juil. 2006	20 juil. 2009	73,32	53,03
FEC	1 mars 2001	1 mars 2005	91,65	91,65
FEC	27 nov. 1996	30 nov. 2000	81,36	78,68

¹ Anciennement FRPC.

Projections de paiements au FMI²**(en millions de DTS; sur la base des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS) :**

	Échéances				
	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Principal	5,30	8,25	5,89	3,06	6,11
Commissions/intérêts	0,02	0,04	0,04	0,04	0,04
Total	5,32	8,28	5,93	3,09	6,15

² Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

I. Engagement de l'aide PPTE	<u>Cadre renforcé</u>
Date du point de décision	Déc. 2000
Aide engagée par tous les créanciers (millions de dollars) ¹	835,75
Dont : assistance FMI (millions de dollars) (équivalent en millions de DTS)	19,17
Date du point d'achèvement	14,73 Oct. 2004
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Assistance décaissée en faveur du pays membre	14,73
Assistance intérimaire	5,62
Solde point d'achèvement	9,11
Décaissement additionnel du revenu des intérêts ²	1,69
Total décaissements	16,42

¹ L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

² En vertu du cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement ; il correspond aux revenus d'intérêts réalisés sur le montant engagé au point de décision mais non encore décaissé durant la période intérimaire.

Mise en œuvre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM):

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ¹	137,29
Financée par le compte de fiducie de l'IADM	128,50
Ressources PPTTE restantes	8,79

II. Allègement de la dette par facilité (en millions de DTS)

Dette admissible

<u>Date de livraison</u>	<u>CRG</u>	<u>FRPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	Sans objet	137,29	137,29

¹ L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allègement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons provenant du compte de fiducie de l'IADM et les ressources de l'initiative PPTTE assurent un allègement portant sur le stock intégral de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible à la date à laquelle le membre est admis à en bénéficier

Mise en œuvre de l'allègement de la dette après une catastrophe (ADAC) : Non applicable**Évaluation des sauvegardes :**

Une évaluation des sauvegardes de la Banque Centrale de Madagascar (BCM) a été achevée en janvier 2015. Les évaluations précédentes datent de mars 2006 et septembre 2008. Il ressort de la nouvelle évaluation que la gouvernance et l'autonomie financière de la banque centrale ont été compromises par la crise politique qu'a connue le pays entre 2009 et 2014. Le renforcement des capacités et le développement des contrôles internes ont également été interrompus, et la mise en œuvre des sauvegardes recommandées lors des évaluations de 2006 et 2008 a peu progressé. L'évaluation de 2015 a actualisé les recommandations dans tous les domaines du cadre des sauvegardes. Elle souligne notamment que l'audit et les opérations de la BCM doivent faire l'objet d'une surveillance de la part d'un comité d'audit du Conseil d'administration. La BCM devrait reprendre la publication régulière de ses états financiers vérifiés, prendre des mesures pour améliorer la qualité de l'audit externe et mettre en application les normes internationales d'information financière (IFRS). Certaines fonctions fondamentales, telles que l'audit interne, devraient être modernisées et le cadre légal de la BCM devrait être actualisé pour mieux sauvegarder son autonomie et renforcer sa gouvernance.

Régime de change :

La monnaie de la République de Madagascar est l'ariary Malagasy. Le régime de change *de jure* est le flottement libre et le taux de change est déterminé sur le marché officiel interbancaire. La Banque centrale de Madagascar (BCM) intervient sur le marché interbancaire pour lisser les fluctuations marquées du taux de change et atteindre ses objectifs en matière de réserves de

change. Aucune information n'est publiée sur les interventions quotidiennes de la BCM. Les taux minimum et maximum, le taux quotidien moyen pondéré ainsi que le nombre et le montant des transactions sont diffusés auprès du public par le biais du site officiel de la BCM. Le régime de change est *de facto* flottant.

Le taux de change a suivi une trajectoire prédéterminée jusqu'à septembre 2015 et il flotte librement depuis. En 2015, la banque centrale a entrepris des opérations de rachat sur le marché des changes qui ont maintenu artificiellement le cours publié officiel à un niveau plus élevé que celui du marché. En mars 2015, la banque centrale a réduit la portée des opérations de rachat et le taux de change officiel s'est déprécié de 10 % par rapport au dollar. Au début du mois de septembre 2015, la banque centrale a entièrement abandonné les opérations de rachat.

La République de Madagascar a accepté les obligations au titre de l'article VIII des Statuts du FMI qui ont pris effet le 18 septembre 1996. La République de Madagascar maintient un régime de change sans restrictions sur les paiements et les transferts au titre des transactions internationales courantes.

Consultations au titre de l'article IV:

Les consultations les plus récentes au titre de l'article IV ont été conclues le 16 janvier 2015 (Rapport du FMI N° 15/24).

Programme d'évaluation du secteur financier (PESF), rapports sur l'observation des normes et codes (RONC) et évaluations des centres financiers offshores (CFO)

PESF réalisé en octobre 2015. Devrait être achevé en juillet 2016.

Assistance technique :

On trouvera ci-après l'assistance technique fournie à Madagascar après la normalisation des relations en mars 2014.

Département des finances publiques (FAD)

Année d'exécution

Mission de diagnostic : amélioration du recouvrement des recettes fiscales et douanières	2014
Stratégie de réforme de la GFP	2014
Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT)	2014
Réforme des subventions énergétiques	2014
Revue de la politique fiscale	2014
CBMT et gestion des ressources naturelles	2014
Administration fiscale : examen du cadre juridique de la fiscalité des opérations minières ou pétrolières	2015
Mobilisation des recettes : prix de transfert	2015

Formulation du budget : renforcement des cadres macrobudgétaire et budgétaire à moyen terme	2015
Administration douanière : gestion des risques et audit après dédouanement	2015
Administration des recettes : plan d'action pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales et douanières	2015
Gestion des dépenses publiques : contrôle et audit des dépenses publiques	2015
Gestion des arriérés de dépenses	2015
Budgétisation à moyen terme, classification budgétaire et gestion des ressources naturelles	2016
CDMT et document de stratégie budgétaire	2016
Évaluation de la gestion des investissements publics	2016

Département des marchés monétaires et de capitaux (MCM)

Diagnostic d'Évaluation des besoins d'assistance technique	2014
Application des normes IFRS dans la comptabilité de la banque centrale	2015
Renforcement de l'audit et du contrôle internes	2015
Transition vers un cadre opérationnel moderne de politique monétaire	2015
Définition d'objectifs pour la politique monétaire (AFS)	2015
Démarche cohérente de formulation de la politique monétaire (AFS)	2015
Gestion et prévision des liquidités (AFS)	2015
Fonctionnement du marché des changes interbancaire (AFS)	2015
Renforcement de l'audit interne	2015
Analyse et prévision de l'inflation (AFS)	2015
Comptabilité et audit de la banque centrale	2016

Département juridique (LEG) et Département des marchés monétaires et de capitaux (MCM)

Loi sur la banque centrale	2014
----------------------------	------

Département des statistiques (STA)

Comptabilité nationale (AFS)	2015
Statistiques de la balance de paiements	2015
Statistiques multisectorielles	2015
Statistiques monétaires et financières	2015
Comptabilité nationale (AFS)	2015
Statistiques de prix (AFS)	2016
Initiative <i>Open Data</i>	2016

Représentant résident :

M. Patrick Imam est Représentant résident depuis septembre 2014.

COLLABORATION BANQUE MONDIALE-FMI

(à fin mai 2016)

1. **Les équipes du FMI et de la Banque mondiale qui travaillent sur Madagascar se sont rencontrées pour aborder les priorités de réformes et la répartition du travail. La réunion était présidée par M. Mills (FMI) et M^{me} Kubota (Banque mondiale).**

2. **Les équipes se sont convenues que le principal défi économique de Madagascar consiste à jeter les bases d'une reprise économique soutenue et de la réduction de la pauvreté.** Pour relever ce défi, Madagascar doit i) élargir l'assiette fiscale et mettre en œuvre des réformes d'administration fiscalo-douanière; ii) améliorer l'allocation et l'utilisation des ressources publiques pour accroître la productivité de l'économie, améliorer la fourniture des services et contribuer à satisfaire les besoins sociaux aigus des groupes vulnérables en réduisant les subventions et les transferts aux entreprises publiques et en menant des réformes de la fonction publique, y compris les retraites; iii) renforcer la gestion des finances publiques, y compris les systèmes d'information, de suivi et de contrôle; iv) faire progresser d'autres politiques qui appuient la croissance économique et améliorent le climat des affaires, notamment des mesures qui renforcent la gouvernance et permettent une concurrence équitable au niveau du secteur privé; v) lancer des réformes qui améliorent les opérations de la banque centrale et renforcent la stabilité du secteur financier; et vi) promouvoir l'accès au secteur financier et l'inclusion financière.

3. **Sur la base de cette évaluation, les équipes ont identifié les domaines suivants de réformes structurelles qui sont cruciaux au niveau macro :**

- **Réforme de l'administration fiscalo-douanière :** les recettes fiscales se situent à des niveaux historiquement bas en raison de l'importance de l'économie informelle, de la faiblesse de l'administration. La corruption est également généralisée au niveau de la douane avec l'existence de nombreuses exonérations de droits de douanes discrétionnaires et non transparentes.
- **Réforme de la gestion des finances publiques (GFP):** les affectations budgétaires effectives s'écartent sensiblement des crédits budgétaires initialement adoptés. Les principales réformes comprennent la budgétisation à moyen terme, l'exécution budgétaire et le contrôle des dépenses (y compris le contrôle des entreprises publiques et des marchés), l'élaboration d'une stratégie d'audit basée sur les risques et d'identification et l'audit des arriérés intérieurs existants ainsi que l'établissement d'une stratégie d'apurement en évitant par ailleurs l'accumulation de nouveaux arriérés.
- **Gouvernance économique et lutte contre la corruption :** après le changement anticonstitutionnel de gouvernement 2009, la gouvernance s'est affaiblie. La corruption compromet la solide mise en œuvre des politiques et il est nécessaire de résoudre les

faiblesses systémiques de l'administration fiscale et douanière et de la gestion des finances publiques et sanctionner les comportements de corruption. Parmi les mesures envisageables, il convient de citer : i) la réduction de la marge discrétionnaire dans l'administration; ii) l'imposition de sanctions plus strictes aux agents de l'État ne s'acquittant pas de leurs responsabilités et la poursuite des cas d'infraction; iii) le renforcement des exigences de déclaration de biens et de la législation de recouvrement des actifs; iv) la compression des délais de traitement des contentieux; et v) le lancement d'un système d'affectation aléatoire des dossiers.

- **Réforme du climat des affaires** : outre l'amélioration de la gouvernance, les réformes destinées à créer une égalité des chances et à réduire les procédures bureaucratiques excessives seraient déterminantes pour améliorer le climat des affaires. À cet égard, il est également essentiel de moderniser les codes minier et pétrolier pour les aligner sur les pratiques optimales internationales.
- **Investissements publics et gestion de la dette** : l'investissement dans les infrastructures est essentiel pour accompagner la croissance économique mais la mise en œuvre du plan d'investissements prioritaires doit être programmée de manière à préserver la viabilité de la dette. À l'heure où le dispositif légal et réglementaire des crédits garantis par l'État et des projets de PPP est en train d'être établi, il importe de renforcer la capacité de surveillance et d'évaluation des risques.
- **Fourniture de services et filets de sécurité sociale** : les dépenses publiques en matière de santé et d'éducation sont à la traîne par rapport aux autres pays d'Afrique subsaharienne et l'écart se creuse. L'accès et l'utilisation des soins de santé de base ne sont pas universels, sont en baisse et de plus en plus rationnés pour des raisons financières. Il sera important d'intensifier et de cibler les dépenses budgétaires pour favoriser les plus vulnérables par le biais d'interventions du côté de la demande, telles que les transferts monétaires aux ménages subordonnés à la fréquentation scolaire des enfants, de même que d'interventions du côté de l'offre telles que la modernisation des dispensaires, la fourniture accrue de vaccins de base et la réparation et construction de bâtiments scolaires.
- **Réforme des entreprises publiques** : les entreprises publiques ont été créées dans l'objectif de fournir aux consommateurs des services et des produits de meilleure qualité à un coût moindre. Cependant, dans certains cas (y compris celui de la société de services publics JIRAMA et Air Madagascar), les consommateurs se voient à présent offrir des services de qualité médiocre de la part de sociétés inefficaces qui ont aussi besoin de subventions de l'État pour assurer leurs opérations. Le but de la réforme des entreprises publiques est d'améliorer les services, de mettre au point des politiques sectorielles et des cadres réglementaires adéquats et de restructurer les entreprises publiques inefficaces.
- **Opérations de la banque centrale** : il importe d'améliorer le cadre opérationnel de la mise en œuvre de la politique monétaire, tout particulièrement ce qui a trait à la gestion de liquidités. Le marché monétaire interbancaire et le marché secondaire des bons du Trésor

sont inactifs. Il y a certes une surabondance de liquidités sur le marché monétaire, mais les fluctuations saisonnières sont fortes et l'excédent de liquidité est inégalement réparti entre les banques.

- **Stabilité du secteur financier** : le système financier Malagasy s'est adapté à une conjoncture difficile mais les facteurs de vulnérabilité sont considérables et ils pourraient s'intensifier rapidement. La supervision des banques et des établissements non bancaires doit être ferme et davantage axée sur les risques. En outre, un mécanisme d'intervention et de résolution bancaire doit être mis en place.
- **Accès au secteur financier et inclusion** : les institutions de microfinance (IMF) continue d'être de faible envergure mais leur croissance rapide. De nouvelles mesures, dont une supervision plus poussée, sont nécessaires pour renforcer la protection des consommateurs et l'éducation financière.
- **Réforme du système statistique** : les principales statistiques sont fournies par l'Institut national de la statistique (INSTAT) et d'autres organes de l'État, tels que la banque centrale et les ministères, qui entreprennent régulièrement des enquêtes économiques et sociales standard avec le financement des bailleurs. Toutefois, la communication d'informations ponctuelles et de qualité reste une source de préoccupation. Le dernier recensement de la population a été réalisé en 1993 et les comptes nationaux reposent actuellement sur le système de comptabilité nationale de 1968. On peut améliorer la qualité des statistiques sectorielles, notamment en améliorant la coordination. Si la production des données a augmenté ces dernières années, leur accès reste difficile.
- **Efficacité des dépenses publiques** : la part élevée des dépenses non discrétionnaires entraîne de fortes rigidités budgétaires. Il importera à l'avenir de rééquilibrer les dépenses en faveur des priorités sociales à travers un accroissement des recettes et des réformes destinées à réduire les besoins de transferts aux entreprises publiques et aux caisses de retraite

4. **Les équipes se sont convenues de la répartition suivante du travail :**

- **Réforme de l'administration fiscal-douanière** : responsabilité partagée. Le FMI fournira une assistance technique pour améliorer l'administration fiscale et douanière. S'agissant de l'administration fiscale, il est essentiel de recentrer les ressources disponibles sur les véritables défis et les risques de non-respect des règles, de lever les obstacles réglementaires et les procédures en matière d'administration fiscale, de rationaliser la gestion des ressources en appui au changement, et d'accorder la priorité aux mesures pouvant dégager des recettes fiscales supplémentaires en 2016. S'agissant de l'administration douanière, il est essentiel de poursuivre la mise à niveau du système de gestion des risques, de passer en revue les procédures utilisées pour l'inspection des biens importés et exportés, et d'exécuter les mesures ciblées de lutte contre la fraude. La Banque mondiale est en train de préparer un nouveau projet de soutien au secteur public pour répondre à la demande de l'État visant à

moderniser les administrations fiscale et douanière dans le but d'améliorer la mobilisation de recettes.

- **Réforme de la GFP** : l'assistance technique du FMI vise à définir des objectifs budgétaires à moyen terme, à améliorer l'exécution budgétaire et la gestion des investissements publics et à élaborer de nouvelles procédures de contrôle interne pour éviter les arriérés. Le projet de secteur public de la Banque mondiale appuiera les efforts de l'État en vue d'améliorer l'efficacité de la gestion des finances publiques dans le secteur social.
- **Gouvernance économique et lutte contre la corruption** : responsabilité partagée. La Banque mondiale enverra une mission de lutte contre le blanchiment de capitaux/financement du terrorisme (LBC/FT) qui passera en revue la réglementation financière existante ainsi que les pratiques de supervision bancaire. L'assistance technique du FMI se concentrera sur la réduction des marges discrétionnaires au sein de l'administration fiscale et douanière et la gestion des dépenses publiques.
- **Réforme du climat des affaires** : le second Projet de pôles intégrés de croissance (PIC2) de la Banque mondiale est en train d'être mis en œuvre pour améliorer le fonctionnement de la justice commerciale et pour accroître les opportunités économiques et l'accès aux services facilitateurs dans certaines régions. Au niveau national, le projet appuiera une série de réformes du climat des investissements et contribuera à renforcer l'interface entre le public et le privé afin d'accroître la confiance des investisseurs et les investissements privés. Au niveau régional, le projet appuiera la mise en œuvre d'interventions ciblées et intégrées afin de surmonter les obstacles aux investissements privés et à la création d'emplois dans les régions pauvres qui ont un fort potentiel de croissance. La Banque mondiale et le FMI apportent leur concours aux autorités dans la rédaction des codes minier et pétrolier.
- **Investissements publics et gestion de la dette** : responsabilité partagée. La Banque mondiale a réalisé une évaluation de la performance en matière de gestion de la dette (DeMPA) en 2013 et offert une assistance de suivi pour mettre au point un programme de réformes. La Banque a également offert une formation sur l'analyse de viabilité de la dette et la stratégie de la dette à moyen terme l'année dernière et se tient prête à offrir tout soutien additionnel dont pourrait avoir besoin la direction de la dette publique pour mettre en œuvre le programme de réformes. La Banque mondiale et le FMI réaliseront une évaluation conjointe de la gestion des investissements publics (PIMA) afin d'établir un diagnostic sur le cadre de gestion de l'investissement public.
- **Fourniture de services et filets de sécurité sociale** : la Banque mondiale prendra la direction. Pour appuyer l'identification des besoins et des actions prioritaires, la Banque a publié une analyse exhaustive de la pauvreté en mars 2014. Par le biais du Projet d'urgence de sécurité alimentaire et de protection sociale, la Banque soutient un programme de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre de même que l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme pilote de transferts conditionnels de liquide. Un Projet de filets de sécurité en cours de mise en œuvre jettera aussi les bases d'une démarche plus systématique et

programmatique pour inscrire les filets de sécurité sociale dans le cadre d'une politique de protection sociale plus large. La Banque mondiale a réalisé une évaluation actuarielle des retraites publiques.

- **Réforme des entreprises publiques** : le projet du secteur énergétique de la Banque mondiale fournit une assistance technique et un soutien financier à l'élaboration d'une stratégie de réforme en profondeur de la JIRAMA en vue d'améliorer les finances et la fourniture de services de la société. Le projet appuiera également des réparations d'urgence des actifs de la JIRAMA, telles que l'achat des pièces détachées nécessaires pour mobiliser à nouveau la capacité de production qui n'est plus en état de fonctionner. La Banque mondiale a entrepris la réalisation d'une revue stratégique d'Air Madagascar et elle étudie les possibilités d'une collaboration stratégique avec une compagnie aérienne étrangère.
- **Opérations de la banque centrale** : le FMI prendra la direction. Le FMI aidera les autorités à renforcer la stratégie de la banque centrale et ses opérations fondamentales, y compris l'audit interne et la comptabilité, et accroître l'efficacité des instruments et de la formulation de la politique monétaire, notamment en i) renforçant le marché interbancaire et le marché des bons du Trésor à court terme; ii) améliorant la gestion et la prévision de liquidités; iii) renforçant les opérations de politique monétaire; et iv) produisant des prévisions d'inflation à court et moyen terme.
- **Stabilité du secteur financier** : le Groupe de la Banque mondiale et le FMI assureront la coordination du soutien à la supervision bancaire afin d'améliorer son efficacité, notamment grâce à une supervision basée sur les risques et en actualisant le cadre réglementaire. Il est également prioritaire de mettre au point un cadre ordonné de résolution des banques et des autres établissements financiers en difficulté. À cet égard, l'assistance technique du FMI se concentrera sur les banques commerciales, et l'assistance technique de la Banque mondiale se concentrera sur le secteur de la microfinance.
- **Accès au secteur financier et inclusion** : la Banque mondiale continuera de renforcer ses interventions dans le domaine du financement des PME.
- **Réforme du système statistique** : responsabilité partagée. Le FMI offrira une assistance technique en matière de comptabilité nationale et de statistiques des prix. La Banque mondiale appuie l'INSTAT dans : i) la préparation du recensement démographique; ii) la révision des comptes nationaux pour 2007-12 à l'aide du système de comptabilité nationale de 1993 et d'une nouvelle base fixée à 2007 ; iii) le renforcement des capacités et iv) l'actualisation de la Stratégie nationale pour le développement des statistiques.
- **Efficacité des dépenses publiques** : la Banque mondiale a finalisé la revue des dépenses publiques en matière de santé et d'éducation. Les résultats formeront la base des programmes de réformes qui seront appuyés par le projet du secteur public actuellement en cours de préparation.

5. **Les équipes se sont mises d'accord sur le partage suivant des informations :**

- Suite aux missions de la Banque mondiale, l'équipe du FMI sera tenue informée des progrès dans les domaines de réformes structurelles susmentionnées qui sont cruciales au niveau macro. Les services du FMI (y compris le Représentant résident) seront invités aux réunions d'information sur les conclusions des missions avec les autorités et recevront avec ponctualité les aide-mémoires et les rapports pour information.
- Suite aux missions du FMI, l'équipe de la Banque mondiale sera tenue informée des progrès dans les domaines susmentionnés où le FMI assume la direction de même que dans les domaines de responsabilité partagée. Le FMI partagera systématiquement les résultats. Les services de la Banque mondiale seront invités aux réunions d'information sur les conclusions des missions avec les autorités et recevront avec ponctualité les aide-mémoires et les rapports pour information.

6. **L'appendice dresse la liste des programmes de travail séparés et conjoints des équipes en 2016 et 2017.**

Tableau 1. Madagascar: Activités de la Banque mondiale et du FMI prévues dans les domaines de réforme structurelle cruciale au niveau macro, 2016-2017

Titre	Produits	Date provisoire de missions	Date attendue de publication du rapport
Programme de travail de la Banque mondiale	Réforme des marchés publics	T2 2016	Durant mission
	Protection sociale	T2 2016	T2 2018
	Analyse de l'emploi et de la pauvreté	À déterminer	T2 2016
	Industries extractives	À déterminer	T2 2016
	Éducation	T2 2016	Environ un mois après la mission
	Santé	T2 2016	Environ un mois après la mission
	Économie politique du secteur privé (travail analytique)	À déterminer	T3 2016
	Microfinance	T2 2016	T4 2016
	Malnutrition	À déterminer	T4 2016
	LBC/FT	T3, 2016	T4, 2016
	AT de cartographie des ressources énergétiques	À déterminer	T4 2016
	Partenariat public-privé	À déterminer	À déterminer
	Modernisation des douanes (projet de performance du secteur public)	À déterminer	À déterminer
	Modernisation de l'administration fiscale (projet de performance du secteur public)	À déterminer	À déterminer
Renforcement des capacités statistiques	À déterminer	À déterminer	
Programme de travail du FMI	AT de l'AFS en administration des recettes	4 missions	Environ un mois après chaque mission
	AT de MCM en audit interne	T2, 2016	T3, 2016
	AT de l'AFS en gestion des arriérés et remboursement de la TVA	T3, 2016	T3, 2016
	AT conjointe FAD/AFS en classification budgétaire et ressources naturelles	T3, 2016	T4, 2016
	AT de l'AFS en analyse et prévision de l'inflation	T3, 2016	T4, 2016
	AT de l'AFS en opérations de change	T3, 2016	T3, 2016
	AT de l'AFS en renseignement financier et en communication de politique monétaire	T4, 2016	T1, 2017
	AT de l'AFS en gestion et prévision des liquidités bancaires	T4, 2016	T1, 2017
	AT de FAD en classification budgétaire et ressources naturelles	T1, 2017	T2, 2017

Tableau 1. Madagascar: Activités de la Banque mondiale et du FMI prévues dans les domaines de réforme structurelle cruciale au niveau macro, 2016-2017 (suite)

Programme de travail du FMI	AT de FAD en cadre budgétaire à moyen terme	À déterminer	À déterminer
	AT de l'AFS en législation de systèmes de paiement	À déterminer	À déterminer
	AT de MCM en comptabilité de banque centrale	À déterminer	À déterminer
	AT de MCM en audit interne	À déterminer	À déterminer
Programme de travail conjoint	Analyse de viabilité de la dette	T2, 2016	T3, 2016
	Évaluation de la gestion de l'investissement public (mission initiale)	T2, 2016	T2, 2016
	Évaluation de la gestion de l'investissement public	T3, 2016	T3, 2016

RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

(à fin mai 2016)

1. Madagascar (MDG) est devenu membre du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) en 1977. À ce jour, la BAD a financé 87 opérations dans le pays pour un montant total d'engagements nets de 1,312 milliard d'UC. Cela comprend 77 projets, y compris des appuis institutionnels, et 10 études. La grande majorité de ces opérations ont été financées à partir de prêts.

2. Au 31 mai 2016, le portefeuille de la BAD comprenait 8 projets actifs pour un montant d'engagement total de 164,7 millions d'UC. Ces projets sont les suivants : Projet de réhabilitation des infrastructures agricoles (PRIASO); Projet d'extension du périmètre du Bas Mangoky (PEPBM); Projet jeunes entreprises rurales du Moyen-Ouest (PROJERMO); Projet de réhabilitation des infrastructures routières (PAIR); Projet d'appui à la gouvernance institutionnelle (PAGI); Projet d'appui à la promotion des investissements (PAPI); don à l'appui de la lutte contre la peste; et don pour la fourniture de repas scolaires et d'aide alimentaire dans les régions du Grand-Sud touchées par la sécheresse (tableau 1). L'âge moyen du portefeuille est légèrement supérieur à deux ans, niveau qui a considérablement diminué durant ces dernières années. Cette amélioration s'explique principalement par les nouveaux projets approuvés à partir de 2013. Le taux de décaissement moyen du portefeuille est de 13,85 %. S'agissant de la répartition sectorielle, l'agriculture constitue une part importante et représente 57 % de la valeur totale du portefeuille, suivie des transports (35 %), de la gouvernance (7 %) et de la santé (1 %). Deux projets de secteur privé ont été engagés : le projet de nickel d'Ambatovy et le projet de centrale électrique de Sahanivotry.

3. Les interventions de la BAD à Madagascar sont guidés par le document de stratégie pays intérimaire (DSPi) 2014-16 approuvé en octobre 2014. La BAD est actuellement en train de préparer un nouveau DSP qui couvrira la période 2017-2021. Cette nouveau DSP a pour principal

objectif d'améliorer les conditions de vie de la population malgache grâce à une croissance forte et inclusive. La stratégie proposée dans le nouveau DSP se centre sur le **Pilier I** – développement des infrastructures de transport et d'énergie; et sur le **Pilier II** – amélioration du climat des affaires. Les deux piliers sont conformes aux priorités énoncées par les autorités dans le Plan national de développement (PND) et aux priorités énoncées par la BAD dans la stratégie 2013-2022 pour le continent.

4. Dans le cadre de sa stratégie et de ses produits, la BAD envisage également d'entreprendre les travaux économiques et sectoriels suivants : i) étude du profil de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de l'inégalité; ii) étude de la fragilité de Madagascar et renforcement de sa résilience; iii) profil général de Madagascar; iv) élaboration d'un plan d'investissement dans les énergies renouvelables; v) étude de valorisation des ressources naturelles de Madagascar; et vi) étude sur la mise en place de dispositifs de protection sociale, particulièrement pour les femmes et enfants vulnérables. Dans le cadre de ces projets, la BAD entreprendra les études suivantes : i) étude sur l'investissement dans les énergies renouvelables; ii) étude sur la gouvernance du secteur énergétique; et iii) étude sur la croissance dans les régions méridionales. Madagascar a atteint les points de décision et d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe) en 2000 et en 2004, respectivement. C'est ainsi que le pays est devenu admissible à l'IADM. L'assistance totale de la BAD au titre des initiatives PPTe et IADM a totalisé 299,6 millions de dollars d'allègement de la dette en valeur actuelle à fin 2010. À fin décembre 2010, en valeur actuelle, la BAD avait accordé 69,1 million de dollars d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTe, et 230,5 millions de dollars au titre de l'IADM.

Tableau 1. Projets de la BAD

Secteurs	Projets	Date d'approbation	Engagement (millions d'UC)	Taux de décaissement (%)
Agriculture	Projet de réhabilitation des infrastructures agricoles s.o. (PRIASO)	19 juin 2013	28,88	11,13
	Projet d'extension du périmètre du Bas Mangoky (PEPBM)	11 novembre 2014	40,14	0,53
	Projet jeunes entreprises rurales dans le Moyen-Ouest (PROJERMO)	24 septembre 2012	24,61	0,00
Transports	Projet d'aménagement des infrastructures routières (PAIR)	18 octobre 2013	58,20	28,91
Gouvernance	Projet d'appui à la gouvernance institutionnelle (PAGI)	17 septembre 2013	4,50	26,41
	Projet d'appui à la promotion des investissements (PAPI)	9 juillet 2015	7,00	0,00
Santé	Don d'urgence pour la lutte contre la peste	23 décembre 2014	0,66	100,00
	Don d'urgence assistance alimentaire aux cantines scolaires et supplémentation nutritionnelle dans le Grand-Sud	24 août 2015	0,71	100,00
Total			164,7 millions	13,85



RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR

13 juillet 2016

DEMANDE D'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT; PREMIÈRE REVUE DU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE¹

Approuvé par
David Owen et Rupa Duttagupta (FMI) et John Panzer (IDA)

Préparé par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement

Risque de surendettement extérieur :	Modéré
Accru par des risques importants posés par la dette publique intérieure ou la dette extérieure privée?	Non

Le risque de surendettement extérieur de Madagascar est jugé «modéré». Cette notation reste inchangée par rapport à l'AVD de novembre de l'année dernière. La dynamique de la dette reste comparable dans le scénario de référence, encore qu'une augmentation plus rapide des investissements financés sur ressources extérieures, une dépréciation graduelle et la détérioration projetée des termes de l'échange aboutissent à une accumulation de dette légèrement plus rapide à moyen terme. Il ressort de l'analyse de viabilité de la dette publique que la dynamique du total de la dette contractée et garantie par l'État (CGE) est soutenable, bien que la faiblesse de la mobilisation des recettes budgétaires, les chocs éventuels du taux de change et les engagements conditionnels liés aux entreprises publiques constituent encore des sources de vulnérabilité.

¹ Préparé par les services du FMI et de la Banque mondiale, en concertation avec les autorités nationales, au cours de la mission effectuée en mai-juin 2016. La présente AVD suit la note d'orientation des services du FMI et de la Banque mondiale sur l'Application du cadre conjoint de viabilité de la dette FMI-Banque mondiale pour les pays à faible revenu, datée du 5 novembre 2013 (lien : <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4827>).

INTRODUCTION

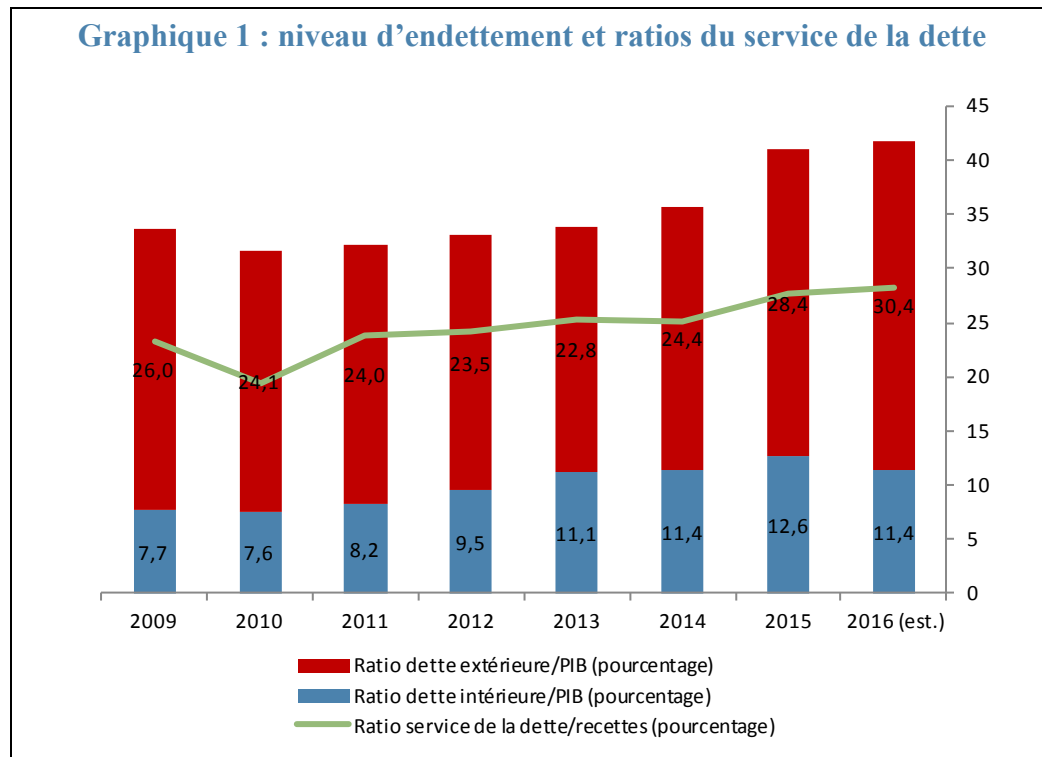
1. **La présente AVD a été effectuée conjointement par les services du FMI et ceux de la Banque mondiale.** Elle s'appuie sur le cadre établi pour les pays à faible revenu approuvé par les Conseils d'administration des deux institutions. Le cadre tient compte des seuils indicatifs des indicateurs d'endettement déterminés en fonction de la qualité des politiques et institutions du pays¹². L'évaluation comporte un scénario de référence et des scénarios de rechange.
2. **La présente AVD inclut la dette publique et les garanties des administrations publiques.** Elle n'inclut pas la dette des administrations locales et des entreprises publiques (hormis celles qui font l'objet d'une garantie directe). La dette est évaluée sur une base *brute* et non *nette*. Le critère de la *résidence* sert à déterminer les parts respectives de la dette extérieure et de la dette intérieure.

DETTE : ÉVOLUTION RÉCENTE ET SITUATION ACTUELLE

3. **Le rétablissement des relations de travail avec la communauté internationale a élargi l'accès aux sources de financement extérieur, réduisant ainsi les besoins d'emprunts intérieurs.** Les partenaires techniques et financiers avaient réduit leurs concours à Madagascar durant la crise de 2008-13 et l'État a alors fait davantage appel aux sources de financement intérieur pour financer les déficits budgétaires. La dette intérieure, y compris arriéré budgétaires intérieurs, a augmenté de 7,3 % du PIB en 2008 à 12,6 % en 2015. Le rétablissement des relations avec la communauté internationale des bailleurs de fonds a permis de faciliter l'accès au financement extérieur. De ce fait, la dette extérieure CGE, qui se situait en moyenne à 24 % du PIB sur la période 2008-14, devrait s'accroître à plus de 30 % du PIB d'ici la fin 2016, tandis que la dette intérieure devrait diminuer légèrement pour descendre à 11 % du PIB d'ici la fin 2016 (graphique 1 et tableau 3). Les autorités se sont largement abstenues de contracter des emprunts extérieurs à des conditions non concessionnelles, ce qui contribue à la viabilité de la dette. Globalement, la dette publique totale est passée d'environ 2,5 milliards de dollars (33 % du PIB) en 2007 à 3,7 milliards (41 % du PIB) en 2015 (tableau 6). Cela dit, l'endettement demeure bien en dessous de son niveau avant l'allègement PPTE, lorsqu'il culminait à 95 % du PIB. Le ratio service de la dette/recettes continue d'augmenter en raison du niveau supérieur d'endettement, d'un recours au financement intérieur qui reste élevé et d'une faible mobilisation des recettes.
4. **La dépréciation du taux de change en 2015 a alourdi le poids de la dette extérieure.** La dépréciation de l'ariary, de plus de 20 % par rapport au dollar, a été le principal facteur qui a

¹² D'après l'indice d'évaluation des politiques et institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale, Madagascar figure parmi les «pays peu performants», soit une notation inchangée depuis la dernière AVD. Les seuils indicatifs des ratios d'endettement extérieur applicables à cette catégorie de pays sont de : i) 30 % pour le ratio VA de la dette/PIB; ii) 100 % pour le ratio VA de la dette/exportations; iii) 200 % pour le ratio VA de la dette/recettes fiscales; iv) 15 % pour le ratio service de la dette/exportations; et v) 18 % pour le ratio service de la dette/recettes. Le seuil indicatif pour le ratio VA du total de la dette CGE/PIB est de 38 %.

contribué à l'augmentation de 3,5 points de pourcentage de la dette extérieure CGE en 2015 (graphique 1 et tableau 3). Les nouveaux emprunts extérieurs se sont chiffrés à environ 2,5 % du PIB, et ils ont été partiellement compensés par une croissance du PIB nominal de 10 %. Le taux de change actuel reste plus déprécié que la moyenne de l'année dernière; un autre effet de valorisation, quoique vraisemblablement plus modéré, s'ajoutera cette année à la dette extérieure.



5. **Le gros de la dette extérieure est dû aux créanciers multilatéraux à des conditions hautement concessionnelles** (tableau 1). Un peu moins d'un tiers de la dette totale est détenu par des créanciers intérieurs, principalement sous la forme de bons du Trésor et de créances de la banque centrale³. Les arriérés intérieurs sont restés relativement élevés, aux alentours de 3,5 % du PIB selon les estimations en 2015. La majeure partie de la dette extérieure est détenue par des créanciers multilatéraux, notamment la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

6. **La dette extérieure privée est principalement émise par des filiales locales de sociétés multinationales.** Plusieurs sociétés multinationales dans les secteurs minier et bancaire et dans celui des télécommunications détiennent à 100 % des filiales locales qui présentent

³ Une grande partie de la dette détenue par la banque centrale est constituée de titres de dette négociables et concerne des pertes passées de la BCM devant être couvertes par l'État et le financement irrégulier de l'État régularisé à la faveur de plusieurs conventions. Les avances statutaires, qui représentent environ 30 % des créances de la banque centrale, seront progressivement réduites à 5 % du produit ordinaire à partir de cette année.

une dette extérieure. Les autorités ne disposent pas de données exhaustives sur ces obligations du secteur privé, mais la société minière Ambatovy⁴, qui se consacre à l'exploitation du nickel et du cobalt, est de loin le plus gros de ces débiteurs. Cette entreprise a une dette extérieure d'un peu moins de deux milliards de dollars (20 % du PIB). La dette extérieure totale a ainsi augmenté de 24 % du PIB en 2007 à 49 % en 2015 (tableau 3). Selon les projections, ce prêt commercial devrait être remboursé en totalité d'ici 2030 environ. La dette extérieure des sociétés à capital local et des ménages est négligeable.

7. **L'État pourrait avoir à faire face à des passifs conditionnels du fait des entreprises publiques, y compris dans le secteur financier non bancaire. Par ailleurs, il est moins probable que le secteur bancaire produise des coûts budgétaires directs.** À fin 2014, la compagnie d'électricité JIRAMA avait une dette à long terme qui équivalait à 0,5 % du PIB et une dette à court terme (crédits fournisseur, découverts, etc.) de 5 % du PIB⁵. Air Madagascar entend restructurer son bilan en 2016 et cherche à obtenir un emprunt intérieur garanti par l'État de 25 millions de dollars (0,3 % du PIB) et une injection de capitaux publics de 90 milliards MGA (0,3 % du PIB) sous la forme d'une transformation de la dette fiscale. La caisse d'épargne postale et éventuellement la Caisse d'épargne de Madagascar (CEM) pourraient avoir besoin d'une recapitalisation à l'avenir (au total, probablement moins de 1 % du PIB). Bien que l'État participe au capital de plusieurs grandes banques commerciales, ces établissements appartiennent pour la plupart à des entités étrangères. Qui plus est, les ressources bancaires sont dans une grande mesure composées de dépôts, lesquels sont sensiblement supérieurs aux prêts. La dollarisation des dépôts (et a fortiori des crédits) n'est pas prononcée et les banques détiennent souvent un niveau d'actifs extérieurs qui dépasse celui de leurs passifs extérieurs.

Tableau 1 : Description ventilée de la dette totale CGE (fin 2015)

Créancier	Montant (millions \$)	% du PIB	% du total
Dette intérieure, dont :	1 127	12,6	30,8
Bons du Trésor	370	4,1	10,1
Dette envers la BCM	386	4,3	10,5
Arriérés	319	3,6	8,7
Autre dont prêts	51	0,6	1,4
Dette extérieure, dont :	2 535	28,4	69,2
Multilatérale	2 008	22,5	54,8
Club de Paris	136	1,5	3,7
Hors Club de Paris	366	4,1	10,0
Commerciale	17	0,2	0,5
Dette totale CGE	3 662	41,0	100,0

⁴ Ambatovy est un partenariat privé entre Sherritt International Corporation, Canada, (40 %), Sumitomo Corporation, Japon, (32,5 %), et Korea Resources Corporation, Corée, (27,5 %).

⁵ Les états financiers pour 2015 ne sont pas encore disponibles.

HYPOTHESES SOUS-JACENTES

8. **Hormis le creusement du déficit courant, la plupart des grandes variables qui animent la dynamique de la dette devraient s'améliorer au cours des prochaines années** (encadré 1 et tableau 2). Les projections de l'AVD sont conformes au plan des autorités visant à augmenter les investissements d'infrastructure et les dépenses sociales, dont le besoin se fait grandement sentir. Ces investissements seront financés en grande partie par des emprunts extérieurs concessionnels et des dons, encore que les projections prévoient des emprunts semi-concessionnels et un montant très limité de crédits non concessionnels sur toute la période considérée. Conformément au plafond du programme, les emprunts non concessionnels (avec un élément don négatif moyen de -12 %⁶) devraient s'établir à 100 millions de dollars sur la période 2016-19. En outre, la part de l'écart de financement résiduel couverte par des crédits semi-concessionnels (avec un élément don dans la fourchette de 20 à 35 %) est fixée de manière à ce que les décaissements en 2016-19 équivalent au montant prévisible si les autorités contractaient le montant maximum permis au titre des critères de réalisation quantitatifs⁷. À moyen terme, les emprunts non concessionnels devraient gagner en importance, ce qui réduira l'élément don moyen des nouveaux emprunts d'une moyenne de 40 % durant les trois prochaines années à environ 30 % en 2036. Hormis le complément d'emprunts non concessionnels à court terme, ces hypothèses sont pratiquement inchangées par rapport à la précédente AVD.

9. **Les principaux risques qui pèsent sur le scénario de référence concernent la mobilisation de recettes, le caractère limité des dons des bailleurs de fonds, les chocs éventuels du taux de change et les engagements conditionnels liés aux entreprises publiques.** La persistance d'un faible niveau de recettes et le caractère limité des dons des bailleurs de fonds pourraient accélérer l'accumulation de nouvelles dettes et une dépréciation plus rapide que prévu de l'ariary pourrait accroître la valeur réelle du stock existant. Cependant, ces risques sont pour l'essentiel symétriques. Le taux de change pourrait également réserver des surprises haussières (c'est-à-dire enregistrer une dépréciation moins forte que prévu), le potentiel d'augmentation des recettes est considérable (étant donné que le niveau de départ est faible) et les réformes structurelles pourraient promouvoir un niveau supérieur de dons de la part des bailleurs de fonds. Cela élargirait la marge de manœuvre budgétaire et faciliterait une réalisation plus rapide des objectifs de développement. En revanche, les risques liés aux entreprises publiques sont plus asymétriques et ils présentent peu de marge haussière. Il est essentiel d'entreprendre des mesures énergiques pour améliorer leur gestion et leur contrôle afin de réduire les besoins de transferts à l'avenir.

⁶ Cet élément don s'appuie sur une hypothèse prudente relative aux conditions d'emprunt des prêts commerciaux dont une partie uniquement bénéficierait d'une garantie d'un organisme externe; concrètement taux d'intérêt de 8,5 %, échéance de 7 ans et différé d'amortissement de deux ans.

⁷ Ceci suppose que les projets semi-concessionnels signés sont décaissés sur 5 ans. En moyenne, 83 % de l'écart de financement serait donc financé par des crédits semi-concessionnels, soit nettement plus que les 45 % retenus comme hypothèse dans la précédente AVD, et qui continuent d'être utilisés pour les années suivantes. Les emprunts semi-concessionnels ont, selon les hypothèses retenues, un élément don de 25 % en moyenne, conformément aux contrats qui ont récemment été négociés.

Encadré 1. Hypothèses macroéconomiques de référence

Croissance du PIB réel. La croissance devrait s'accroître progressivement à environ 5 % par an sur la période couverte. Les différences par rapport à l'AVD de 2015 sont négligeables; l'accélération est légèrement inférieure cette année (principalement à cause d'une conjoncture internationale plus difficile), mais plus dynamique de 2017 à 2019 (en raison d'une augmentation des investissements pour accroître la capacité de production et mettre en valeur le potentiel d'exportation). La croissance à moyen terme reste portée par l'amélioration de la confiance, la poursuite du rétablissement des relations avec les partenaires techniques et financiers et l'augmentation des exportations de produits miniers.

Solde des transactions courantes. La chute des prix mondiaux du pétrole et du riz a entraîné une amélioration du solde des transactions courantes, qui n'a pu que partiellement compenser les recettes minières plus faibles que prévues. Au cours des années à venir, les importations devraient s'accroître sous l'effet de la reprise de l'investissement et de la consommation intérieure. À moyen terme, le solde des transactions courantes, hors intérêts, devrait se replier légèrement après avoir atteint une crête de 3,7 % du PIB en 2018. Les différences par rapport à l'AVD de 2015 tiennent à une augmentation légèrement plus rapide des investissements liés aux importations et à une détérioration plus persistante des termes de l'échange⁸.

Dons. Les dons des bailleurs de fonds ont été revus à la baisse depuis l'AVD de 2015, compte tenu de l'issue incertaine des négociations entre les autorités et les bailleurs de fonds. Les dons pourraient s'accroître plus vite à moyen terme si le programme appuyé par le FMI parvient à catalyser d'autres ressources, mais ils diminueront vraisemblablement à long terme à mesure que le pays arrivera à maturité et qu'il pourra avoir accès à d'autres sources de financement.

Recettes. Les recettes (hors dons) devraient connaître une évolution similaire à celle qui était prévue dans la précédente AVD, et augmenter d'environ 0,5 % du PIB par an sur la période couverte par les projections. La mobilisation de recettes est une des principales sources de vulnérabilité au regard de la viabilité de la dette et les activités visant à jeter les bases de l'augmentation prévue de ces recettes constituent une grande priorité dans le programme de réformes des autorités.

Dépenses. Les dépenses en 2016 et à moyen terme sont comparables à celles de l'AVD de 2015. Cependant, le déficit primaire devrait se creuser à court terme du fait de l'augmentation des investissements et des dépenses sociales.

Tableau 2 : Madagascar. Hypothèses macroéconomiques de référence

Tableau 2. Madagascar : hypothèses macroéconomiques de référence

		2016	2017	2018	2019	2020	2021
Croissance du PIB réel (%)	AVD2016	4,1	4,5	4,8	5,0	5,0	5,0
	AVD2015	4,3	4,4	4,5	4,7	5,0	
Déficit courant hors intérêts (% du PIB)	AVD2016	2,0	3,3	3,7	3,7	3,6	3,5
	AVD2015	1,5	1,8	3,1	3,2	3,1	
Déficit primaire (% du PIB)	AVD2016	2,3	3,4	3,3	3,1	2,9	2,7
	AVD2015	1,7	3,6	2,8	2,6	2,5	
Recettes totales, hors dons (% du PIB)	AVD2016	11,0	11,2	11,7	12,2	12,7	13,2
	AVD2015	10,9	11,3	11,8	12,2	12,7	
Dons (% du PIB)	AVD2016	2,0	2,8	1,7	2,0	2,1	1,8
	AVD2015	3,1	2,7	2,8	2,5	2,6	
Dépenses hors intérêts (% du PIB)	AVD2016	15,3	17,3	16,6	17,0	17,2	17,3
	AVD2015	15,3	17,5	17,1	17,1	17,3	

Source : projections des services du FMI.

⁸ La détérioration du solde des transactions courantes en 2017-2018 s'explique en partie par le caractère cyclique de la récolte de clous de girofle. Selon les autorités, il se produit un cycle pluriannuel avec deux années de grosses récoltes suivies de deux années de faible production durant lesquelles les exportations diminuent d'environ 50 %. Compte tenu du fait que les clous de girofle représentent environ 10 % des exportations durant les années fastes, ce profit cyclique de la production a des effets notables sur la situation extérieure globale du pays.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

Scénario de référence

10. **La dette extérieure CGE à fin 2015 dépassait légèrement 2,5 milliards de dollars, et elle devrait augmenter peu à peu d'ici la fin de la période de prévision.** La dette extérieure CGE devrait culminer à 37,5 % du PIB en 2021, contre 28,5 % du PIB en 2015 (tableau 3).

L'augmentation temporaire du déficit commercial et des sorties du secteur minier (rapatriement de bénéfiques)⁹ est compensée par une augmentation des entrées de transfert, une croissance relativement solide et une poussée modérée des IDE¹⁰, conformément au Plan national de développement des autorités Malagasy. Avec le développement des marchés intérieurs de la dette (voir ci-dessous), la dette extérieure CGE, en pourcentage du PIB, devrait descendre à 27 % du PIB en 2036.

11. **Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette extérieure CGE restent au-dessous des seuils d'endettement de référence** (graphique 2). La valeur actualisée (VA) du niveau de la dette extérieure de 2015, soit 15 % du PIB, devrait atteindre 23 % en 2021, puis redescendre juste en-dessous de 20 % d'ici 2036¹¹. Cette projection est à peu près conforme aux prévisions à moyen terme de l'AVD 2015.

12. **La dette extérieure privée devrait diminuer lentement à mesure que les prêts au titre d'un grand projet minier sont remboursés.** Étant donné la nature exceptionnelle de ce projet, l'AVD ne prévoit pas un volume élevé de nouveaux emprunts extérieurs du secteur privé. De plus, cette dette n'est pas considérée comme une grande menace pour la viabilité des comptes extérieurs, puisque les prêts existants représentent en fin de compte un passif envers des actionnaires multinationaux et non des entités nationales (telles que les banques nationales ou l'État).

Autres scénarios

13. **Les deux tests de résistance standard de l'AVD sont appliqués aux projections de la dette extérieure CGE du scénario de référence.** Premièrement, un test paramétré type applique des chocs prédéfinis aux principales variables macroéconomiques déterminant la dette extérieure (résumé dans la note 1 du graphique 2). Deuxièmement, un scénario historique, dans lequel les variables macroéconomiques sont supposées égales à leur moyenne pour la période 2006-15, est appliqué au scénario de référence. Ces chocs sont détaillés au tableau 4.

⁹ Le gros montant résiduel du tableau 3 est en partie attribuable à l'activité minière. Les exportations minières sont enregistrées en totalité dans les statistiques de balance des paiements. Cependant, seule une fraction des recettes à ce titre est effectivement réacheminée vers Madagascar, le reste étant rapatrié aux sociétés mères.

¹⁰ L'IDE devrait rester sensiblement inférieur aux niveaux de 2011 et 2012, dates auxquelles ont été construits les grands projets miniers.

¹¹ La capacité à assurer le service de la dette publique devrait augmenter plus vite que le PIB car les recettes budgétaires devraient augmenter en pourcentage du PIB

14. **Pour les tests paramétrés standard, deux scénarios donnent lieu à un dépassement des seuils fixés pour un ou plusieurs indicateurs.** En cas d'une dépréciation ponctuelle de l'ordre de 30 %, le ratio VA de la dette/PIB culminerait à 34 %, juste au-dessus du seuil de 30 % établi par l'indice ÉPIN pour Madagascar. En outre, le ratio VA de la dette/recettes culminerait à 245 % (le seuil étant de 200 %). Pour cet indicateur, une combinaison de chocs plus modestes provoquait également un dépassement sensible du seuil (tableau 4). Le deuxième scénario qui provoque un dépassement du seuil est celui où la croissance des exportations en 2017-2018 se situerait deux écarts type en dessous de la moyenne historique. Cela porterait le ratio VA de la dette/exportation à 117 % en 2021, contre un seuil de 100. Cependant, il convient d'interpréter ce scénario avec prudence car l'entrée en service de grandes unités d'exploitation de nickel et de cobalt en 2012 contribue à exagérer la volatilité des exportations.

15. **Le scénario historique¹² prévoit une hausse rapide de tous les indicateurs d'endettement et donne lieu à un dépassement de quatre des cinq seuils d'endettement extérieur.** Ce scénario provoquerait un dépassement important des seuils d'endettement, en particulier de ceux du ratio VA de la dette/PIB et du ratio VA de la dette/recettes. Toutefois, la raison suivante nous porte à donner moins de poids à ce scénario : le très lourd déficit des transactions courantes de 2008 et 2009 (plus de 20 % du PIB dans les deux années) tient principalement au grand volume d'importations liées aux investissements considérables effectués dans le secteur minier, qui ont été financés par des IDE non générateurs d'endettement. Ces déficits n'ont entraîné aucune augmentation de la dette extérieure CGE, et cette période n'est pas représentative de l'environnement économique normal à Madagascar.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

Scénario de référence

16. **La dette intérieure CGE en pourcentage de PIB devrait se contracter au cours des dix prochaines années** car les autorités devraient substituer les emprunts locaux par des financements concessionnels suite à la normalisation des relations avec les bailleurs fonds. La dette intérieure CGE devrait ensuite regagner partiellement en importance du fait du développement des marchés intérieurs et de la plus grande abondance de l'épargne.

17. **La valeur actualisée du total de la dette CGE devrait se stabiliser près de 30 % du PIB durant toute la période de projection — niveau inférieur au seuil de 38 %** (graphique 3 et tableau 5). Le ratio recettes/PIB de Madagascar étant relativement faible, les autorités sont dans une position quelque peu vulnérable face au ratio service de la dette/recettes. Ce risque pourrait s'accroître avec le temps si les paiements d'intérêts (du fait d'un financement moins concessionnel) progressaient plus rapidement que la mobilisation des recettes.

¹² Les principales variables macroéconomiques (solde des transactions courantes hors intérêts, croissance, déflateur du PIB, croissance des exportations, transferts officiels courants et IDE nets) restent à la moyenne de la période 2006–15.

Autres scénarios

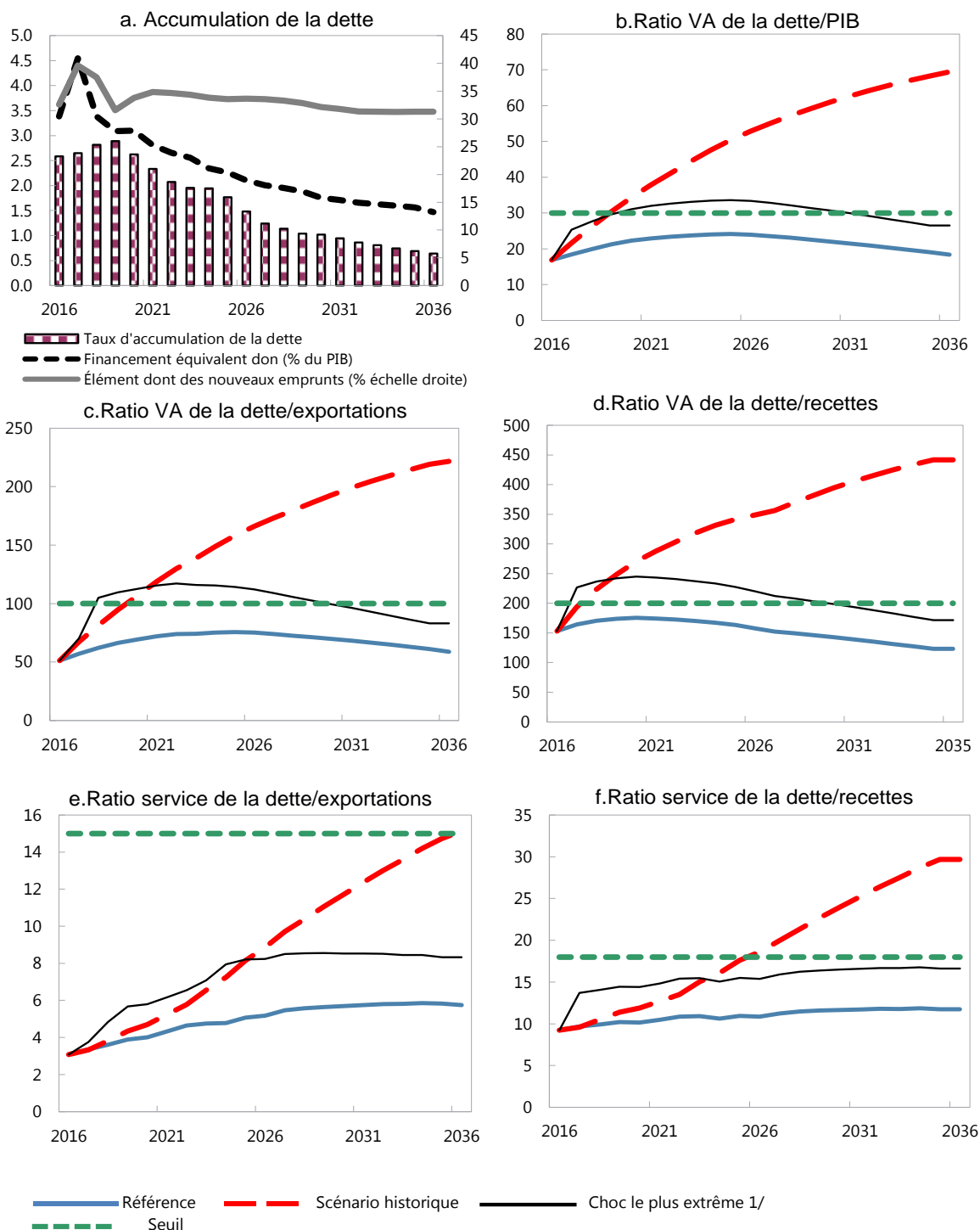
18. **Un des trois scénarios utilisés pour les tests de résistance du scénario de référence aboutit au dépassement du seuil de risque** (graphique 3 et tableau 6). Le choc le plus extrême — une réduction d'un écart type de la croissance du PIB en 2017-2018 — provoquerait un dépassement persistant du seuil du ratio VA de la dette/PIB à partir de 2021. Le scénario historique et celui où le déficit primaire en pourcentage du PIB reste inchangé durant la période de prévision aboutissent à un ratio de VA de la dette/PIB qui converge vers le seuil sans le dépasser sensiblement. Cependant, les services du FMI et les autorités conviennent que la réduction de l'écart actuel entre les recettes et les dépenses est une priorité.

CONCLUSION

19. **Comme les seuils de dette ne sont dépassés que dans les scénarios correspondant aux tests de résistance, la notation de risque est modérée.** Les autorités devraient pouvoir être en mesure d'assurer le service de la dette actuelle et future, mais la viabilité de la dette est vulnérable aux chocs liés aux échanges et au taux de change, à une mobilisation insuffisante de recettes et aux engagements conditionnels des entreprises publiques. Des mesures ont certes été engagées pour corriger ces vulnérabilités mais de plus amples progrès sont nécessaires. On citera notamment une meilleure mobilisation de recettes, une amélioration de l'exécution budgétaire, un renforcement de la capacité de suivi de la dette et un renforcement des résultats dans l'exécution des politiques et sur le plan institutionnel afin d'assurer des conditions de financement favorables et d'accroître la croissance économique potentielle. Il importe également de renforcer la surveillance et la gestion des entreprises publiques, y compris en rendant publics leurs états financiers vérifiés.

20. **L'AVD a été examinée avec les autorités durant la mission de mai/juin.** Les services du FMI ont utilisé les résultats pour illustrer la nécessité d'une démarche prudente en matière d'emprunt extérieur pour éviter de menacer la viabilité de la dette, et la nécessité de mener des réformes structurelles. Les réformes devrait viser à i) augmenter les recettes fiscales pour consolider la capacité de l'État à assurer le service de la dette; ii) veiller à ce que le financement de la dette continue de s'opérer dans les conditions les plus concessionnelles possible; iii) garantir un ordre de priorité judicieux pour les investissements afin de renforcer la croissance et l'accumulation de capital humain; et iv) améliorer la capacité de suivi de la dette, en particulier en termes de maîtrise des garanties de la dette et des passifs conditionnels.

Graphique 2. Madagascar : Indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon différents scénarios, 2016-2036 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2026 ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de dépréciation ponctuelle ; au c. à un choc des exportations; au d. à un choc de dépréciation ponctuelle ; au e. à un choc des exportations; et au f. à un choc de dépréciation ponctuelle .

Tableau 3. Madagascar : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2013-36¹

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne historique ^{6/}	Écart type ^{6/}	Projections									
	2013	2014	2015			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016-2021 Moyenne		2026	2036
Dette extérieure (nominale) 1/	43.8	45.0	48.6	41.0	8.4	48.8	48.6	48.4	47.7	47.1	46.1	47.8	40.0	35.4	38.1
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	22.8	24.4	28.4	24.7	1.8	30.4	32.6	34.5	35.8	36.9	37.4	34.6	36.8	27.4	33.6
Variation de la dette extérieure	-0.5	1.2	3.7	3.1	16.3	0.2	-0.2	-0.2	-0.7	-0.7	-1.0	-0.4	-1.5	0.4	-0.7
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-2.2	-2.9	1.7			-4.7	-3.4	-3.3	-3.2	-3.2	-3.3		-4.9	-6.0	
Déficit extérieur courant hors intérêts	5.6	0.1	1.6	8.7	7.2	2.0	3.3	3.7	3.7	3.6	3.5	3.3	2.3	0.9	1.9
Déficit de la balance des biens et services	8.7	4.4	3.5	12.7	7.1	3.9	5.5	5.9	5.9	5.8	5.9	5.5	4.8	3.6	4.5
Exportations	30.0	32.8	32.1			33.0	32.2	32.0	32.0	32.1	31.8		31.8	31.3	31.6
Importations	38.7	37.2	35.5			36.9	37.7	37.9	37.9	38.0	37.8		36.6	35.0	36.1
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-6.0	-6.9	-5.4	-5.7	1.8	-5.6	-5.8	-5.8	-5.8	-5.8	-5.9	-5.8	-5.9	-5.9	-5.9
<i>dont : officiels</i>	0.0	-0.8	-1.5	-1.7	1.9	-2.0	-2.7	-1.5	-1.3	-1.2	-1.1	-1.6	-1.0	-0.8	-1.0
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	2.9	2.5	3.6	1.7	1.2	3.7	3.7	3.6	3.6	3.5	3.5	3.6	3.5	3.2	3.3
IDE nets (négatifs = entrées)	-5.2	-2.9	-4.5	-5.6	1.9	-5.0	-5.1	-5.2	-5.1	-5.1	-5.1	-5.1	-5.1	-5.1	-5.1
Dynamique endogène de la dette 2/	-2.6	0.0	4.6	-1.7	3.8	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	-1.6	-1.7	-2.2	-1.8	-2.0
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.3	0.3	0.3	0.3	0.1	0.3	0.4	0.5	0.5	0.5	0.6	0.5	0.6	0.5	0.5
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.9	-1.4	-1.5	-1.1	1.3	-2.0	-2.1	-2.2	-2.3	-2.2	-2.2	-2.2	-1.9	-1.6	-1.8
Contribution des variations de prix et de taux de change	-1.9	1.1	5.8			
Résiduel (3-4) 3/	1.7	4.1	1.9	-4.1	14.1	4.8	3.2	3.1	2.5	2.5	2.3	3.1	3.5	6.3	4.5
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
VA de la dette extérieure 4/	35.3			35.3	34.4	33.8	33.1	32.5	31.6		27.1	26.4	
En pourcentage des exportations	110.2			107.0	106.9	105.5	103.3	101.1	99.2		85.1	84.4	
VA de la dette extérieure CGE	15.1			16.9	18.4	19.9	21.2	22.3	22.9		23.9	18.4	
En pourcentage des exportations	47.0			51.1	57.1	62.2	66.3	69.3	72.0		75.2	58.7	
En pourcentage des recettes publiques	146			153	164	171	174	176	174		158	123	
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	1.8	2.3	2.1			3.1	3.4	3.6	3.9	4.0	4.3		5.2	5.7	
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	1.8	2.3	2.1			3.1	3.4	3.6	3.9	4.0	4.3		5.2	5.7	
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	5.5	7.4	6.5			9.3	9.7	9.9	10.2	10.2	10.5		10.9	11.7	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	98.7	-227.5	-211.0			-189.8	-68.7	-38.5	-25.0	-31.8	-34.1		-212.3	-891.3	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	6.1	-1.1	-2.0			1.8	3.6	3.9	4.3	4.2	4.5		3.8	0.6	
Principales hypothèses macroéconomiques															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	2.3	3.3	3.1	2.8	3.4	4.1	4.5	4.8	5.0	5.0	5.0	4.7	5.0	5.0	5.0
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	4.5	-2.6	-11.5	4.5	11.3	-4.0	1.9	1.4	2.1	2.1	2.3	1.0	1.9	1.9	1.9
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	0.6	0.6	0.6	0.9	0.4	0.6	0.8	1.0	1.1	1.2	1.3	1.0	1.5	1.6	1.5
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	10.7	9.8	-10.7	10.0	17.0	2.9	3.9	5.6	7.4	7.5	6.4	5.6	6.9	7.5	6.9
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	6.9	-3.4	-12.7	7.2	22.4	3.8	8.8	6.8	7.2	7.4	6.8	6.8	6.4	6.6	6.5
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	32.6	39.6	37.5	31.6	33.8	34.9	35.0	33.6	31.3	32.7
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	9.6	10.1	10.4	10.6	1.0	11.0	11.2	11.7	12.2	12.7	13.2	12.0	15.2	14.0	15.0
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	134	246	144			351	522	439	363	484	466		434	480	
<i>dont : dons</i>	134	246	144			195	281	177	200	214	198		216	292	
<i>dont : prêts concessionnels</i>	0.0	0.0	0.0			156.0	241.5	262.1	162.9	269.3	267.9		218.1	188.0	
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/			3.4	4.5	3.4	3.1	3.1	2.8	3.4	2.1	1.5	1.9
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/			54.2	61.9	53.3	50.5	52.9	52.6	54.2	52.3	49.1	51.3
<i>Pour mémoire :</i>															
PIB nominal (milliards de dollars EU)	10602	10674	9744			9740	10372	11021	11817	12668	13601		19095	37634	
Croissance du PIB nominal en dollars	6.9	0.7	-8.7			0.0	6.5	6.3	7.2	7.2	7.4	5.7	7.0	7.0	7.0
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)			1347.4			1599.2	1857.2	2149.4	2467.9	2778.0	3073.8		4502.1	6819.9	
(Vat - Vat-1)/PIBt-1 (en pourcentage)						2.6	2.6	2.8	2.9	2.6	2.3	2.6	1.5	0.6	1.2
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU)	
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB + envois de fonds)	15.1			16.9	18.4	19.9	21.2	22.3	22.9		23.9	18.4	
VA de la dette extérieure CGE (en % d'exportations + envois de fonds)	47.0			51.1	57.1	62.2	66.3	69.3	72.0		75.2	58.7	
Service de la dette extérieure CGE (en % d'exportations + envois de fonds)	2.1			3.1	3.4	3.6	3.9	4.0	4.3		5.2	5.7	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g p)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 4. Madagascar : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État, 2016-36
(pourcentage)

	Projections																				
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
	Ratio VA de la dette/PIB																				
Scénario de référence	17	18	20	21	22	23	23	24	24	24	24	24	23	23	22	21	21	20	20	19	18
A. Scénarios de rechange																					
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	17	22	26	30	34	38	41	44	48	50	53	55	57	59	61	63	64	66	67	68	69
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	17	20	22	25	27	28	29	30	31	32	32	32	32	32	32	31	31	31	30	30	30
B. Tests paramétrés																					
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	17	19	22	23	25	25	26	26	27	27	27	26	26	25	24	24	23	22	22	21	20
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	17	20	26	28	29	29	29	29	29	29	28	27	26	26	25	24	23	22	21	20	20
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	17	20	23	25	26	27	27	28	28	28	28	28	27	26	26	25	24	24	23	22	21
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	17	20	24	25	26	27	27	27	27	27	27	26	25	24	24	23	22	21	21	20	19
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	17	21	28	30	31	31	32	32	32	31	31	30	29	28	27	26	26	25	24	23	22
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	17	25	28	30	31	32	33	33	33	34	33	33	32	31	31	30	29	28	27	26	26
	Ratio VA de la dette/exportations																				
Scénario de référence	51	57	62	66	69	72	74	74	75	76	75	74	73	71	70	68	67	65	63	61	59
A. Scénarios de rechange																					
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	51	67	82	95	107	119	130	139	149	158	166	173	180	186	193	199	205	210	214	219	222
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	51	61	70	77	83	89	93	95	98	100	101	101	101	100	100	100	99	98	97	96	95
B. Tests paramétrés																					
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	51	56	61	65	68	71	73	73	74	74	74	73	71	70	69	67	65	64	62	60	58
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	51	70	105	110	113	115	117	116	116	114	112	109	106	102	99	96	93	90	86	83	79
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	51	56	61	65	68	71	73	73	74	74	73	73	71	70	69	67	65	64	62	60	58
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	51	63	75	79	82	84	86	85	85	85	83	81	79	77	75	73	71	68	66	64	61
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	51	63	82	86	89	91	93	92	92	91	90	88	85	83	81	78	76	73	71	68	65
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	51	56	61	65	68	71	73	73	74	74	74	73	71	70	69	67	65	64	62	60	58
	Ratio VA de la dette/recettes																				
Scénario de référence	153	164	171	174	176	174	173	170	167	163	158	152	149	146	143	139	135	131	127	123	123
A. Scénarios de rechange																					
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	153	194	224	249	270	288	303	318	331	341	349	356	370	382	395	406	416	425	434	442	495
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	153	176	192	202	211	215	217	218	218	216	212	208	207	206	205	203	201	199	197	194	211
B. Tests paramétrés																					
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	153	169	188	192	194	193	191	188	185	181	175	169	165	161	158	154	150	145	141	136	145
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	153	181	227	226	225	220	216	210	203	195	185	177	171	166	160	155	149	143	138	132	139
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	153	175	199	203	205	204	202	199	196	191	185	178	174	170	167	162	158	153	149	144	153
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	153	181	207	208	207	204	200	195	190	183	175	167	163	158	153	148	143	138	133	128	136
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	153	190	241	242	241	237	232	227	220	212	203	194	188	182	177	171	165	159	153	147	156
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	153	227	237	242	245	243	241	237	233	228	220	212	208	203	199	194	188	183	177	171	183

**Tableau 4. Madagascar : Analyse de sensibilité de la dette pour les principaux indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État, 2016-36 (suite et fin)
(pourcentage)**

	Projections																				
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Ratio service de la dette/exportations																					
Scénario de référence	3	3	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6
A. Scénarios de rechange																					
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	3	3	4	4	5	5	6	7	7	8	9	10	10	11	12	12	13	14	14	15	15
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	3	3	4	4	4	4	5	6	6	7	7	7	8	8	8	8	8	8	9	9	9
B. Tests paramétrés																					
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	3	3	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	3	4	5	6	6	6	7	7	8	8	8	8	9	9	9	9	9	8	8	8	8
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	3	3	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	3	3	4	4	4	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	3	3	4	5	5	5	5	6	6	6	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	3	3	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Ratio service de la dette/recettes																					
Scénario de référence	9	10	10	10	10	10	11	11	11	11	11	11	11	12	12	12	12	12	12	12	12
A. Scénarios de rechange																					
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	9	10	10	11	12	13	13	15	16	18	19	20	21	23	24	25	26	28	29	30	34
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	9	10	10	9	10	10	12	13	14	15	15	15	16	16	16	17	17	17	17	17	19
B. Tests paramétrés																					
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	9	10	11	11	11	12	12	12	12	12	12	13	13	13	13	13	13	13	13	13	14
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	9	10	10	12	12	12	12	13	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	13	14
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	9	11	12	12	12	12	13	13	13	13	13	13	13	14	14	14	14	14	14	14	15
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	9	10	10	11	11	11	12	12	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	14
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	9	10	12	13	13	13	13	14	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	16
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	9	14	14	14	14	15	15	15	15	15	15	16	16	16	16	17	17	17	17	17	18
<i>Pour mémoire :</i>																					
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

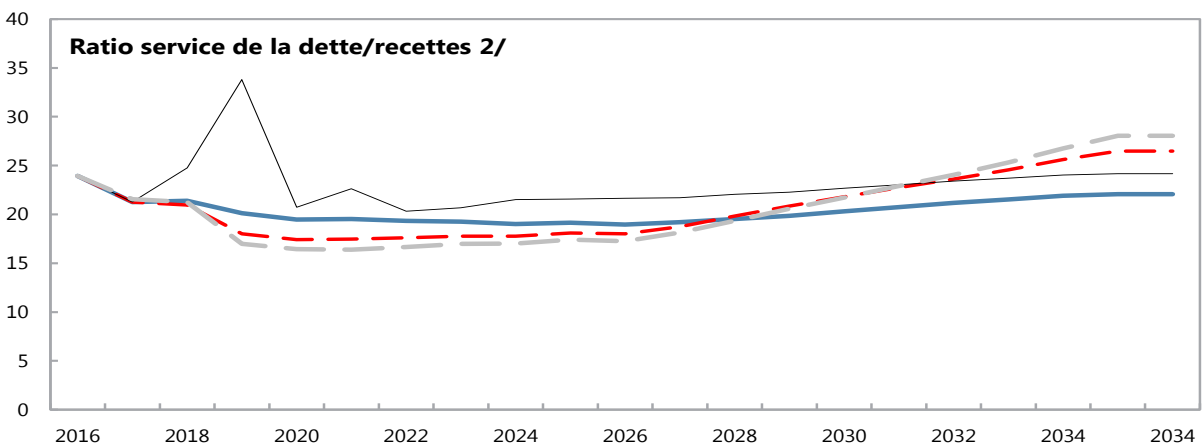
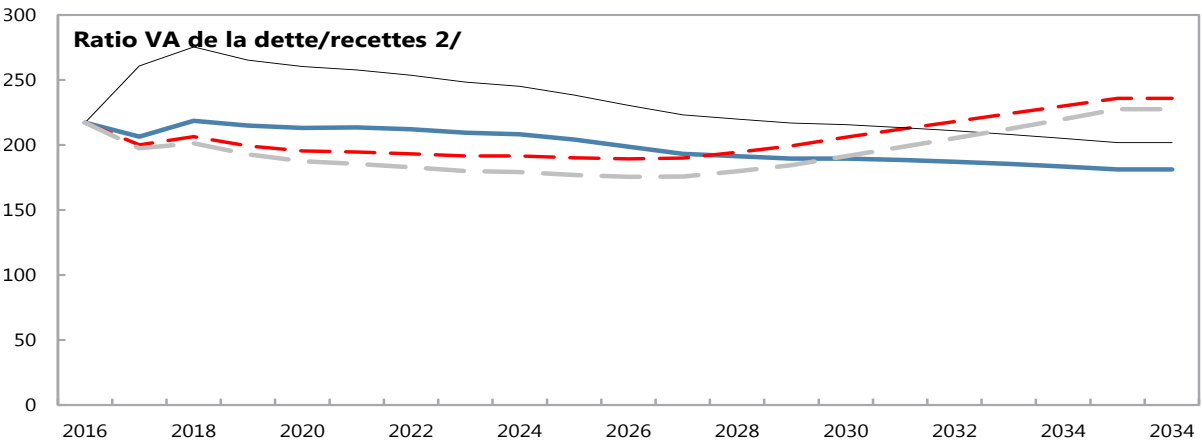
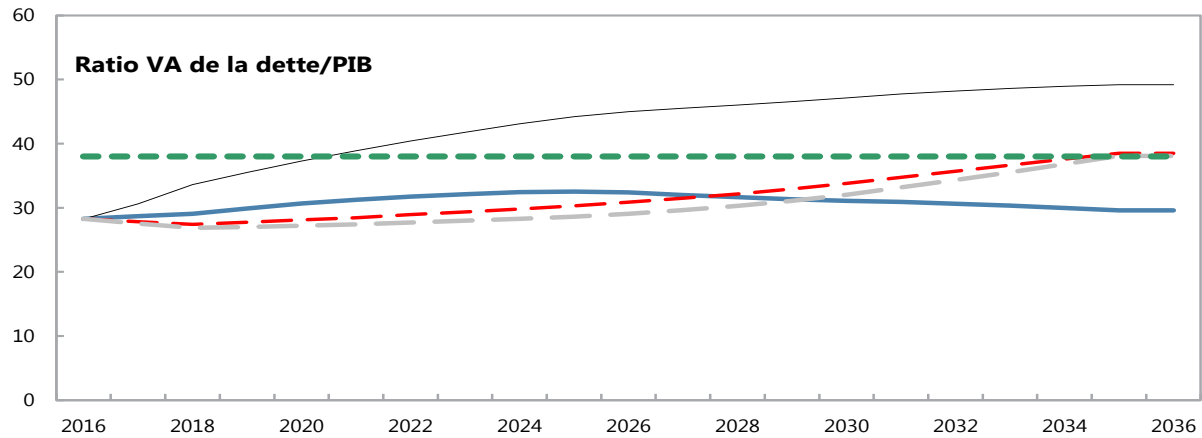
4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Graphique 3. Madagascar : Indicateurs de la dette publique selon différents scénarios, 2016-2036

— Référence — Solde primaire fixe — Choc le plus extrême 1/
 — Scénario historique - - - Repère dette publique



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023 ou avant.

2/ Les recettes incluent les dons.

Tableau 5. Madagascar : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2013-36
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif					Projections									
	2013	2014	2015	Moyenne	Écart type	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2013-18		2019-33	
												Moyenne	2026	2036	Moyenne
Dettes du secteur public 1/	33.9	35.8	41.0	34.3	3.0	41.8	42.8	43.7	44.5	45.2	45.7	44.0	45.3	36.9	42.7
<i>dont : libellée en devises</i>	22.8	24.4	28.4	24.9	1.8	30.4	32.6	34.5	35.8	36.9	37.4	34.6	36.8	27.4	33.6
Variation de la dette du secteur public	0.9	1.9	5.2			0.8	1.1	0.8	0.8	0.7	0.5		-0.6	-1.9	
Flux générateurs d'endettement identifiés	3.6	1.8	4.4			-0.9	0.7	0.6	0.4	0.4	0.3		-0.9	-1.8	
Déficit primaire	3.2	1.7	2.4	1.3	1.4	2.3	3.4	3.3	3.1	2.9	2.7	2.9	1.4	0.1	1.0
Recettes et dons	10.9	12.4	11.8	13.5	3.2	13.0	13.9	13.3	13.9	14.4	14.6	13.8	16.3	14.8	16.0
<i>dont : dons</i>	1.3	2.3	1.5	2.9	2.6	2.0	2.7	1.6	1.7	1.7	1.5	1.9	1.1	0.8	1.0
Dépenses primaires (hors intérêts)	14.1	14.1	14.3	14.8	2.2	15.3	17.3	16.6	17.0	17.2	17.3	16.8	17.7	14.9	17.1
Dynamique automatique de la dette	-1.9	0.9	2.5			-1.9	-2.1	-2.2	-2.4	-2.3	-2.4		-2.3	-1.9	
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-0.8	-1.4	-1.4			-2.0	-2.1	-2.2	-2.3	-2.4	-2.4		-2.5	-2.0	
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	-0.1	-0.3	-0.3			-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3		-0.3	-0.2	
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-0.7	-1.1	-1.1			-1.6	-1.8	-2.0	-2.1	-2.1	-2.2		-2.2	-1.8	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-1.1	2.3	3.9			0.0	0.1	0.0	-0.1	0.1	0.1		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	2.2	-0.7	-0.5			-1.2	-0.7	-0.5	-0.3	-0.2	0.0		0.0	0.0	
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Reduction of domestic arrears	2.2	-0.7	-0.5			-1.2	-0.7	-0.5	-0.3	-0.2	0.0		0.0	0.0	
Résiduel, y compris variations des actifs	-2.7	0.1	0.8	-0.3	1.9	1.7	0.4	0.3	0.4	0.4	0.1	0.5	0.3	-0.1	0.5
Autres indicateurs de viabilité															
VA de la dette du secteur public	27.7			28.3	28.7	29.0	29.9	30.6	31.2		32.4	28.0	
<i>dont : libellée en devises</i>	15.1			16.9	18.4	19.9	21.2	22.3	22.9		23.9	18.4	
<i>dont : extérieure</i>	15.1			16.9	18.4	19.9	21.2	22.3	22.9		23.9	18.4	
Besoin de financement brut 2/	10.1	9.3	10.4	12.4	13.8	11.0	11.5	10.8	10.0	9.6	9.3	10.4	8.3	8.3	8.4
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	234.1			217.2	206.4	218.7	215.0	213.2	213.6		198.7	188.9	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	267.5			256.7	256.3	248.8	244.7	241.6	237.3		213.6	199.4	
<i>dont : extérieure 3/</i>	145.7			153.2	164.5	170.6	173.8	175.5	174.2		157.8	131.1	
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	22.3	20.5	24.2	40.7	67.8	23.9	21.3	21.4	20.1	19.5	19.5	21.0	18.9	23.2	20.3
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	25.3	25.2	27.6	64.4	131.0	28.3	26.4	24.3	22.9	22.1	21.7	24.3	20.4	24.5	21.8
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	2.4	-0.2	-2.8	-0.2	2.6	1.5	2.3	2.5	2.3	2.1	2.2	2.2	2.0	2.0	1.6
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	2.3	3.3	3.1	2.8	3.4	4.1	4.5	4.8	5.0	5.0	5.0	4.7	5.0	5.0	5.0
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.2	1.1	1.1	1.2	0.2	1.2	1.4	1.5	1.6	1.6	1.6	1.5	1.6	2.0	1.7
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	0.7	-2.7	-1.5	1.0	3.4	-0.8	-1.1	-0.5	-0.3	0.4	0.4	-0.3	0.0	-0.4	0.0
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une d	-4.6	10.4	16.4	3.2	8.4	0.2
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	5.1	6.6	7.6	8.0	1.9	6.7	6.9	6.4	6.1	5.5	5.4	6.2	5.0	5.0	5.0
Croissance des dépenses primaires réelles (corrégée du déflateur du PIB	14.3	3.2	4.3	2.2	4.5	11.6	18.6	0.4	7.6	6.4	5.5	8.3	4.2	-5.1	4.0
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	32.6	39.6	37.5	31.6	33.8	34.9	35.0	33.6	31.3	32.7

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ General government gross debt

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 6. Madagascar : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs d'endettement public 2016-36
(pourcentage)

	Projections																					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	
Ratio VA de la dette/PIB																						
Scénario de référence	28	29	29	30	31	31	32	32	32	33	32	32	32	31	31	31	31	30	30	30	28	
A. Scénarios de rechange																						
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	28	28	27	27	27	27	28	28	28	29	29	30	30	31	31	32	33	34	36	37	38	38
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	28	28	27	28	28	28	29	29	30	30	31	31	32	33	34	35	36	37	38	39	38	
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	28	29	30	31	32	33	35	36	37	38	39	39	40	41	42	43	44	45	46	47	47	
B. Tests paramétrés																						
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	28	31	34	36	37	39	40	42	43	44	45	46	46	47	47	48	48	49	49	49	48	
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	28	28	28	29	30	30	31	31	32	32	32	31	31	31	30	30	30	29	29	29	27	
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	28	29	29	30	32	33	35	36	37	38	38	39	39	39	40	40	40	41	41	41	40	
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	28	36	35	35	35	36	36	36	36	36	36	36	36	36	35	35	35	35	35	35	34	33
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	28	36	37	37	37	38	38	38	38	38	38	37	36	36	35	35	35	34	34	33	31	
Ratio VA de la dette/recettes 2/																						
Scénario de référence	217	206	219	215	213	214	212	209	208	204	199	193	191	190	190	189	187	185	183	181	189	
A. Scénarios de rechange																						
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	217	197	201	193	188	185	183	180	179	177	176	176	180	184	192	198	205	212	220	228	247	
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	217	200	206	199	196	195	193	192	192	190	189	190	194	199	206	212	218	224	230	236	258	
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	217	208	223	222	223	227	230	231	235	236	236	236	241	246	254	261	268	275	282	289	315	
B. Tests paramétrés																						
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	217	218	250	252	256	263	267	270	275	275	274	273	276	280	285	289	293	296	298	300	322	
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	217	202	211	208	207	208	206	204	203	199	194	189	187	186	186	185	184	182	180	178	186	
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	217	204	215	217	221	227	230	232	235	235	234	232	234	236	240	243	245	247	248	249	266	
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	217	256	263	253	246	243	239	235	232	227	222	216	215	214	215	215	214	213	212	210	222	
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	217	261	276	265	260	258	254	249	245	239	231	223	220	217	216	214	211	208	205	202	211	
Ratio service de la dette/recettes 2/																						
Scénario de référence	24	21	21	20	19	20	19	19	19	19	19	19	20	20	20	21	21	22	22	22	23	
A. Scénarios de rechange																						
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	24	22	21	17	16	16	17	17	17	17	17	18	19	21	22	23	24	25	26	26	29	
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	24	21	21	18	17	17	18	18	18	18	18	19	20	21	22	23	24	25	26	26	29	
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	24	21	22	21	20	21	21	21	21	22	22	23	24	25	26	27	29	30	31	32	35	
B. Tests paramétrés																						
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	24	22	24	23	24	24	24	25	25	25	26	26	27	28	29	30	31	32	33	33	36	
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	24	21	21	19	18	19	19	19	19	19	19	19	19	19	20	20	21	21	22	22	23	
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	24	22	22	18	18	21	21	22	22	22	22	23	23	24	25	26	26	27	28	28	30	
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	24	23	25	25	25	25	25	25	25	26	26	26	27	28	28	29	30	30	31	31	34	
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	24	21	25	34	21	23	20	21	22	22	22	22	22	22	23	23	23	24	24	24	25	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes incluent les dons.

Déclaration du représentant des services du FMI sur la République de Madagascar
27 juillet 2016

1. La présente déclaration rend compte des changements qui se sont produits depuis la publication du rapport des services du FMI. Le complément d'information ne modifie en rien les grandes lignes de l'évaluation faite par les services du FMI :

- Les autorités ont mené à terme toutes les mesures préalables : i) la loi de finance rectificative, avec les mesures énoncées dans le MPEF, a été déposée au parlement en juin et adoptée par l'Assemblée nationale le 29 juin et par le Sénat le 30 juin; ii) les tarifs d'électricité ont été augmentés de 15 % en moyenne pondérée avec un relèvement de 10 % annoncé en juin et une augmentation de 5 % annoncée en juillet; et iii) les projets de loi établissant les instances de lutte contre la corruption et renforçant les déclarations de patrimoine et leur utilisation ont été déposés au parlement en juin et adoptés par l'Assemblée nationale le 30 juin et par le Sénat le 1^{er} juillet.
- Les termes de l'échange de Madagascar se sont améliorés durant ces derniers mois en raison du niveau plus élevé que prévu des cours mondiaux de la vanille, dont Madagascar est le principal producteur mondial. De ce fait, le taux de change s'est apprécié par rapport au dollar, en termes nominaux et réels.

Déclaration de MM. Yambaye et Ismael sur la République de Madagascar

27 juillet 2016

Au nom des autorités de Madagascar, nous tenons à remercier la direction et les services du FMI pour le soutien qu'ils continuent d'apporter à la République de Madagascar. Les autorités apprécient vivement le caractère constructif et ouvert du dialogue qui s'est établi et l'engagement du FMI aux côtés de leur pays. Cet engagement, qui a pris la forme d'une assistance technique complète, de deux FCR et d'un Programme de référence, a joué un rôle décisif pour accompagner le rétablissement du pays suite aux graves chocs dus à la crise politique et à l'interruption de la majeure partie de l'aide extérieure entre 2009 et 2013. Depuis deux ans, les progrès se sont accélérés, le pays a amélioré sa réputation et développé sa capacité à exécuter un programme à moyen terme ambitieux.

Avec l'étroite assistance des services du FMI, les autorités ont mis en place un programme économique et financier à moyen terme qui correspond à leur Plan national de développement (PND). Ses objectifs sont de renforcer la stabilité macroéconomique, de développer le potentiel de l'économie, d'améliorer la résilience du pays face aux chocs et de résoudre les problèmes persistants que pose la pauvreté. Pour appuyer ce programme, les autorités de Madagascar sollicitent l'aide du FMI sous la forme d'un accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) à hauteur de 180 % de la quote-part, soit 220 millions de DTS. Les autorités sont déterminées à prendre l'ensemble des mesures convenues dans le cadre du programme. Elles sont aussi généralement d'accord avec l'évaluation des services du FMI, notamment concernant les difficultés auxquelles est confronté le pays.

Evénements récents et avancement du Programme de référence

Avec l'assistance du FMI, les conditions économiques et financières se sont améliorées depuis le début de l'année dernière, et l'exécution du Programme de référence a avancé de manière satisfaisante. Les autorités ont pris des mesures qui ont contribué à renforcer la stabilité macroéconomique, notamment en dopant les recettes fiscales, en améliorant la qualité de la dépense budgétaire, en renforçant l'indépendance et le fonctionnement de la Banque centrale et en améliorant le fonctionnement du marché des changes. Les subventions sur les carburants ont été supprimées et un mécanisme automatique de fixation des prix a été mis en place. Une grande partie des arriérés de paiements a été apurée; un compte de garantie bloqué a été ouvert auprès de la Banque centrale pour assurer les remboursements de TVA.

Toutefois, la croissance économique, à 3,1 %, a été légèrement inférieure aux projections, car l'économie a souffert de conditions climatiques défavorables à la production agricole, de la baisse de prix des produits miniers et d'une diminution du nombre de touristes liée aux difficultés d'Air Madagascar. L'inflation a été maîtrisée. Le déficit budgétaire et le déficit courant se sont tous les deux creusés, mais le niveau des réserves internationales de la Banque centrale s'est nettement relevé.

Le programme à moyen terme

Si des progrès sont en cours, il reste de sérieuses difficultés et les réformes engagées doivent être renforcées. C'est dans ce contexte que les autorités sollicitent l'aide du FMI dans le cadre d'un accord FEC sur 40 mois. Le Mémoire de politiques économiques et financières rend bien compte de l'ensemble des mesures à prendre et des réformes à mener à bien. Nous allons présenter ici les principaux aspects du programme.

Politiques et objectifs fixés dans le cadre du programme FEC

Le programme FEC représente une intensification des efforts de réforme. Son principal objectif est d'inverser la tendance à la détérioration des indicateurs de développement. Cela nécessitera de renforcer les politiques macroéconomiques (notamment en augmentant les recettes intérieures et en limitant les dépenses courantes), d'accroître les dépenses d'investissement, d'améliorer les résultats financiers des entreprises d'État, de s'attaquer aux problèmes de gouvernance et d'augmenter les dépenses sociales. Le programme comprend en outre des mesures visant à encourager le développement du secteur privé et à jouer un rôle catalyseur pour inciter les partenaires au développement à renforcer leur soutien.

Dans le cadre du programme, la croissance économique devrait connaître une progression soutenue, passant de 4,1 % en 2016 à 5 % en 2019, grâce à un effort d'investissement et d'expansion de l'agriculture, du tourisme et de l'extraction minière. Le taux d'inflation devrait s'infléchir pour revenir aux alentours de 5 à 6 %. Les recettes fiscales devraient augmenter à moyen terme et atteindre plus de 12 % du PIB, avec une augmentation de l'investissement en capital. Le déficit des transactions courantes restera relativement important en raison du niveau élevé des importations de biens d'équipement liés aux investissements. Toutefois, les autorités comptent sur une augmentation des flux d'IDE pour contribuer à financer le déficit. En se basant sur les progrès accomplis récemment, les réserves internationales devraient progressivement augmenter tout au long du programme pour atteindre l'équivalent d'environ 3½ mois d'importations d'ici à 2019.

Secteur budgétaire

L'amélioration de la mobilisation des recettes et de la qualité de la dépense publique seront les conditions centrales de succès du programme. S'agissant des recettes fiscales, les mesures prévues consisteront à élargir l'assiette de l'impôt en intégrant le vaste secteur informel, grâce à des inspections et à des audits plus opérants, à un contrôle plus strict des crédits d'impôts et des exonérations, et à une coopération plus étroite entre les administrations fiscale et douanière. Le programme prévoit aussi des mesures visant à améliorer la qualité de la dépense publique. Cela nécessitera une amélioration de la gestion des finances publiques, un toilettage de la liste des effectifs de la fonction publique, des mesures visant à réduire les transferts de l'État au profit des caisses de retraite publiques et des entreprises d'État, ainsi que le plein recouvrement des coûts pour les carburants. Les autorités

ont aussi engagé des discussions avec les distributeurs de carburants pour revoir la structure des prix, notamment les marges des distributeurs et les taxes. D'autres mesures administratives et budgétaires ont également été prises dans le cadre de la loi de finances rectificative 2016 approuvée par l'Assemblée nationale.

Les autorités s'emploient en outre à renforcer les administrations fiscale et douanière en s'inspirant de l'AT du FMI. Les mesures portent notamment sur la collecte des arriérés d'impôt et la création d'un numéro d'identification fiscale unique (NIF) pour les entreprises et les personnes physiques, et prévoient de retenir 5 % des montants facturés par les fournisseurs ne possédant pas de NIF. Un effort supplémentaire sera fait pour renforcer le suivi et le contrôle des dépenses fiscales, et des rapports récapitulant ces moins-values fiscales seront dressés chaque année. Un audit des crédits d'impôts accordés pour les investissements sera réalisé et d'autres mesures seront prises pour renforcer le contrôle des exonérations de droits de douane. Ces efforts devraient aboutir à accroître le ratio des impôts par rapport au PIB (hors mesures exceptionnelles), qui passerait de 10,5 % du PIB en 2016 à environ 12 % d'ici à 2019. La dépense totale devrait de son côté augmenter et passer de 16,2 % du PIB en 2016 à environ 18 % en 2019, conséquence de la hausse des investissements publique et de la dépense en services sociaux. Ainsi, le déficit budgétaire devrait se creuser légèrement pour s'établir en 2019 à environ 4,4 % du PIB, contre 3,2 % en 2016. Il faut noter qu'une part importante de l'investissement public devrait être financée sur ressources extérieures (dons et prêts concessionnels). L'effort d'apurement des arriérés de paiement intérieurs se poursuit, et les autorités sont déterminées à ne plus accumuler d'arriérés dorénavant. Par suite de difficultés techniques, le remboursement d'arriérés envers des créanciers extérieurs a été retardé, mais les autorités s'emploient activement à les résoudre et leur bonne foi n'est pas en cause.

Politiques monétaire et financière

Dans le cadre du programme, la mise en œuvre de la politique monétaire sera renforcée. Des mesures résolues ont été prises à cet égard pour accroître l'indépendance de la Banque centrale, avec notamment une nouvelle loi sur la Banque centrale approuvée par l'Assemblée nationale. L'environnement d'audit, de supervision et de contrôle est renforcé : à partir de 2018, la Banque centrale présentera ses comptes selon les normes internationales d'information financière (IFRS). En matière de politiques monétaire et de change, les autorités de la Banque centrale s'efforceront également de contenir l'inflation en-dessous de 10 % tout en veillant à maintenir un niveau suffisant de réserves.

L'État et la Banque centrale œuvreront ensemble pour développer le système financier et en améliorer l'accès en menant à bien le plan d'action et les recommandations définies dans le Programme d'évaluation du secteur financier (PESF). Dans ce contexte, des mesures sont prises pour renforcer la supervision prudentielle des établissements bancaires et non bancaires, ainsi que les mécanismes de redressement et résolution des banques.

Entreprises d'État

Une part importante du programme de réforme porte sur la réorganisation des entreprises d'État, et en particulier de la **JIRAMA**, la compagnie publique d'eau et d'électricité. Outre la restructuration entreprise avec le soutien de la Banque mondiale, les autorités ont appliqué une hausse tarifaire en deux phases représentant 15 % en moyenne pondérée. Le programme d'assainissement visera à la fois à réduire les coûts et à augmenter les recettes, l'objectif étant la pleine récupération des coûts opérationnels et la suppression de tous les transferts de l'État.

D'autres mesures sont prévues, notamment l'installation de compteurs intelligents pour les plus gros clients, l'intensification des visites d'inspection et l'instauration de techniques plus efficaces pour lutter contre les pertes d'électricité. Un grand nombre de mesures administratives sont aussi envisagées dans le cadre du programme de réorganisation. Par exemple, la totalité des contrats de la JIRAMA devraient faire l'objet d'appels à la concurrence, les exceptions devant se limiter à des cas clairement justifiés, comme les urgences. En outre, toutes les soumissions et tous les contrats finaux seront publiés sur le site de la JIRAMA. Il y aura en outre un audit annuel indépendant des contrats dans les six mois suivant l'exercice financier de la société.

La restructuration d'**Air Madagascar** sera poursuivie de manière résolue. Les mesures déjà prises, comme le remplacement des membres de la Direction et du Conseil d'administration, et les mesures en cours devraient permettre à la compagnie aérienne de renouer avec les bénéfices d'exploitation dès la fin 2016. À cet égard, les programmes de vol sont restructurés en privilégiant les liaisons rentables. Les effectifs sont réduits, de même que les coûts de maintenance et de distribution. Les autorités ont l'intention de renégocier les contrats et de remplacer certains appareils par des modèles plus économes en énergie. La situation financière de la société devrait surtout bénéficier de la décision des autorités de l'UE d'autoriser Air Madagascar à atterrir dans les aéroports européens avec ses propres équipages et sous pavillon Malagasy.

D'autres mesures sont envisagées pour améliorer la transparence des entreprises d'Etat. Pour commencer, il a été demandé aux plus grandes d'entre elles de soumettre leurs états financiers 2015 à la Cour des comptes.

Gouvernance

Améliorer la gouvernance économique est un autre objectif important du programme. A cet égard, une stratégie nationale de lutte contre la corruption à tous les niveaux a été mise en place. De nouvelles lois plus opérantes sont en cours de rédaction, l'objectif étant de consolider l'arsenal législatif de lutte contre la corruption, de renforcer l'indépendance et les ressources de l'agence publique de lutte anti-corruption, BIANCO, et de créer des unités de lutte anti-corruption au sein de toutes les agences. Le gouvernement va

également réformer la justice, notamment par une réforme judiciaire qui visera à réduire les délais de jugement. Le MPEF décrit plus en détail l'ensemble des mesures mises en œuvre.

La gestion des finances publiques (GFP) est renforcée : élaboration de procédures plus standardisées, informatisation des processus critiques, modernisation et centralisation des systèmes de finances publiques. Les systèmes d'audit et de gestion des dépenses publiques seront renforcés grâce à l'application de procédures ouvertes et concurrentielles pour les commandes publiques et à la publication des appels d'offres. De plus, s'agissant de la GFP, l'État élabore une stratégie à moyen terme, avec l'assistance des partenaires au développement et du FMI.

Programme structurel

Le programme comprend un important volet structurel pour combler les insuffisances du pays dans une multitude de secteurs et créer les conditions d'une croissance durable qui bénéficie à tous. Outre les mesures visant directement à améliorer et élargir l'accès aux services de santé et d'éducation, le programme comprend également des mesures spécifiques pour encourager l'investissement privé, en particulier dans l'agriculture, et à améliorer le fonctionnement de la vie économique. S'agissant de ce dernier point, il s'agit notamment de simplifier la législation et de réduire le nombre de règles et de règlements. Les autorités entendent en outre achever le processus législatif qui permettra à Madagascar d'adhérer à l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) afin d'accroître la transparence et la prévisibilité de l'environnement économique. De plus, les codes qui régissent les industries minière et pétrolière seront révisés et alignés avec les bonnes pratiques internationales ; les autorités travaillent aussi à l'élaboration d'une loi sur les zones économiques spéciales (ZES) afin de les rendre plus attractives aux investisseurs.

Toutefois, pour attirer l'investissement privé, qu'il soit domestique ou étranger, et pour développer l'économie, le pays a aussi besoin de développer ses infrastructures, actuellement déficientes voire inexistantes. Des investissements sont nécessaires dans la quasi-totalité des domaines utiles au développement : routes, réseau ferré, ports maritimes, aéroports, télécommunications et énergie ; tout cela entraîne un important besoin de financement. Les autorités ont bien conscience qu'il faut définir des priorités pour ces investissements en tenant dûment compte des risques pour la soutenabilité de la dette et l'équilibre budgétaire. A cet égard, elles comptent recourir surtout à des dons et à des emprunts à des conditions concessionnelles. Elles ont d'ailleurs l'intention de présenter leur plan d'investissements lors d'une conférence des donateurs et des investisseurs qui se tiendra avant la fin de cette année. Dans certains cas, elles pourront avoir recours à des partenariats public-privé (PPP), non sans tenir compte des conséquences budgétaires inhérentes à ce type de montage. La nouvelle loi sur les PPP entrée en vigueur récemment a été préparée avec la coopération d'un juriste international et les observations des partenaires du développement. Pour assurer la pleine transparence et minimiser les coûts budgétaires, tous les nouveaux contrats seront attribués suite à une procédure ouverte et transparente d'appel d'offres, et les conditions seront publiées dans le mois suivant leur signature. Pour les emprunts non

concessionnels, mais destinés à des investissements à forte rentabilité, les autorités consulteront les services du FMI et de la Banque mondiale.

Conclusion

Les autorités considèrent que le programme est bien équilibré dans l'ensemble et prend bien en compte la fragilité de la situation de Madagascar et les difficultés particulières auxquelles le pays est confronté. Le programme est compatible avec les objectifs du Plan national de développement et avec les Objectifs de développement durable. Les autorités apprécient hautement la collaboration étroite avec les services du FMI et les efforts faits pour comprendre les problèmes spécifiques de Madagascar. Les autorités de Madagascar, au plus haut niveau, sont engagées à exécuter ce programme, qui est à leurs yeux essentiel pour soutenir leurs efforts face aux faiblesses du pays et à ses difficultés de balance des paiements ; ce programme contient aussi des mesures critiques de nature à contribuer au développement du potentiel économique et à l'élévation du niveau de vie des habitants. Nous serions donc particulièrement reconnaissants aux membres du Conseil d'administration d'accéder à la demande des autorités Malagasy.